

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail - Justice - Solidarité



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DES EAUX ET FORÊTES

STRATÉGIE NATIONALE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

SEPTEMBRE 2019



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail - Justice - Solidarité



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DES EAUX ET FORÊTS

STRATÉGIE NATIONALE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Septembre 2019



TABLE DES MATIERES

ACRONYMES	6
RESUME EXECUTIF	12
CHAPITRE I : INTRODUCTION	14
1.1. CONTEXTE	15
1.2. JUSTIFICATION	16
1.3. MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE	17
CHAPITRE II : ANALYSE SITUATIONNELLE DE LA GUINEE	21
2.1. PROFIL DU PAYS ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE	21
2.2. CARACTÉRISTIQUES CLIMATIQUES DE LA GUINÉE	21
2.3. POPULATION DE LA GUINÉE	22
2.4. ÉCONOMIE DE LA GUINÉE	23
2.5. RESSOURCES NATURELLES DE LA GUINÉE	25
CHAPITRE III : VARIABILITE CLIMATIQUE EN GUINEE	28
3.1. CLIMAT ACTUEL	28
3.2. CLIMATS FUTURS ET PROJECTIONS CLIMATIQUES EN GUINÉE	29
3.3. SCÉNARIOS DE DÉVELOPPEMENT ET SCÉNARIOS POUR LES ÉMISSIONS FUTURES	37
CHAPITRE IV : IMPACTS DE CHANGEMENT CLIMATIQUE EN GUINEE	39
4.1. AGRICULTURE	40
4.2. ELEVAGE	41
4.3. RESSOURCES FORESTIÈRES LIGNEUSES ET NON LIGNEUSES	43
4.4. PÊCHE	45
4.5. RESSOURCES EN EAU	45
4.6. ENERGIES	46
4.7. SANTÉ	46
4.8. MINES	47
4.9. URBANISME ET HABITAT	47
4.10. ZONES CÔTIÈRES	48
CHAPITRE V : REPONSES DE LA GUINEE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	50
5.1. INSTRUMENTS DE POLITIQUE DANS LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ...	50
5.2. INITIATIVES DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EN GUINÉE	55
5.3. SCÉNARIOS DE DÉVELOPPEMENT RÉSILIENT AU CLIMAT ET SOBRE EN CARBONE	59

CHAPITRE VI : VISION ET AXES STRATEGIQUES DE LA STRATEGIE NATIONALE	62
6.1. VISION	62
6.3. OBJECTIFS	62
6.2. MISSION	62
6.4. AXES STRATÉGIQUES	63
6.4.1. AXE STRATÉGIQUE 1 : ADAPTATION	63
6.4.2. AXE STRATÉGIQUE 2 : ATTÉNUATION	67
6.4.3. AXE STRATÉGIQUE 3 : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	71
6.4.4. AXE STRATÉGIQUE 4 : TRANSFERT DE TECHNOLOGIES	73
6.4.5. AXE STRATÉGIQUE 5 : PRISES-EN COMPTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	74
6.4.6. AXE STRATÉGIQUE 6 : SENSIBILISATION SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	76
6.4.7. AXE STRATÉGIQUE 7 : SERVICES MÉTÉOROLOGIQUES	77
6.4.8. AXE STRATÉGIQUE 8 : CATASTROPHES CLIMATIQUES ET IMMIGRATION	78
6.4.9. AXE STRATÉGIQUE 9 : FINANCE CLIMAT	79
CHAPITRE VII : PLAN D’ACTION NATIONAL CLIMAT	81
CHAPITRE VIII : SOURCES ET MECANISMES DE FINANCEMENT	116
8.1. RESSOURCES INTERNES	116
8.2. RESSOURCES EXTERNES	117
8.3. RESSOURCES NOVATRICES	119
CHAPITRE IX : DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET SUIVI EVALUATION	123
9.1. CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE	123
9.2. CADRE DE SUIVI-ÉVALUATION	126
BIBLIOGRAPHIE	128

Liste des Tableaux

TABEAU 1 : LISTE DES PARTIES PRENANTES CONSULTÉES	16
TABEAU 2 : PROJECTION DE LA POPULATION TOTALE SELON LE SEXE (2014 - 2064)	20
TABEAU 3 : TABLEAU 3: APERÇU DES RCP (SOURCE: DETLEF ET AL. 2011)	28
TABEAU 4 : ENSEMBLE DES MODÈLES UTILISÉS ET DES PRÉCIPITATIONS FUTURES	29
TABEAU 5 : VARIATION DE LA TEMPÉRATURE ET DES PRÉCIPITATIONS	32
TABEAU 6 : PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉS	35
TABEAU 7 : EMISSIONS PROJETÉES POUR LES PROJETS	36
TABEAU 8 : MESURES DE DÉVELOPPEMENT RESILIENT AU CLIMAT	57
TABEAU 9 : PLAN D'ACTION NATIONAL CLIMAT DE LA GUINÉE	80

Liste des Figures

FIGURE 1 : RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE ET BASSINS VERSANTS DE GUINÉE.	23
FIGURE 2 : LES 4 RÉGIONS NATURELLES DE LA GUINÉE.	24
FIGURE 3 : CARTE DU RELIEF (SOURCE: GTZ, 2004)	25
FIGURE 4 : ÉVOLUTION DES TEMPÉRATURES ET ÉCART-TYPE SUR LA PÉRIODE.	26
FIGURE 5. ÉVOLUTION ET ÉCART-TYPE SUR LA PÉRIODE DES PRÉCIPITATIONS.	27
FIGURE 6 : COMPARAISON DE L'ÉVOLUTION DES TEMPÉRATURES MOYENNES MENSUELLES ..	30
FIGURE 7 : COMPARAISON DE L'ÉVOLUTION DES PRÉCIPITATIONS MOYENNES	31
FIGURE 8 : COMPARAISON DE L'ÉVOLUTION DES PRÉCIPITATIONS MOYENNES	31
FIGURE 9 : VARIATION DE LA TEMPÉRATURE PROJETÉE POUR LA GUINÉE	33
FIGURE 10 : VARIATION DES PRÉCIPITATIONS PROJETÉE POUR LA GUINÉE.	34
FIGURE 11 : SCENARIO DE MAINTIEN DU STATU QUO (PROJECTIONS D'ÉMISSIONS.	36
FIGURE 12 : IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES SECTEURS.	37
FIGURE 13 : VULNÉRABILITÉ DES ÉCOSYSTÈMES AGRICOLES EN GUINÉE.	39
FIGURE 14 : CARTE DE VULNÉRABILITÉ DES FORÊTS LIÉE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	41
FIGURE 15 : CARTE DE LA VULNÉRABILITÉ DE LA CÔTE GUINÉENNE	47
FIGURE 16 : RÉDUCTION DES ÉMISSIONS RÉSULTANT DE LA GESTION DU FUMIER	58
FIGURE 17 : RÉDUCTIONS D'ÉMISSIONS PROJETÉES PAR LA PLANTATION DE 10 000 HA	58
FIGURE 18 : RÉDUCTIONS D'ÉMISSION PROJETÉES AVEC L'UTILISATION DE COMBUSTIBLES ..	58
FIGURE 19 : RÉDUCTIONS D'ÉMISSIONS PRÉVUES PAR LA MISE EN ŒUVRE	59
FIGURE 20: EMISSIONS PROJETÉES PAR L'INTRODUCTION D'AU MOINS 1 000 000 FOYERS	59
FIGURE 21 : LE CADRE INSTITUTIONNEL DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE	118
FIGURE 22 : LE CADRE DE SUIVI-ÉVALUATION DE LA STRATÉGIE (SNCC)	118

ACRONYMES

ABN	Autorité du Bassin du Niger
ACAPS	Projet Norvégien à But non Lucratif et non Gouvernemental
ACMAD	Centre Africain pour les Applications de la Météorologie au Développement
AEPHA	Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et Assainissement
AFD	Agence Française de Développement
AGRYHMET	Centre Régional de Formation et d'Application en Agro Hydrologie et Météorologie
ANAFIC	Agence Nationale de Financement des Collectivités
AND	Autorité National Désigné
ARMP	Autorité de Régulation des Marchés Publics
BAD	Banque Africaine de Développement
BADC	Centre de Données Atmosphériques Britanniques
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BCRG	Banque Centrale de la République de Guinée
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BID	Banque Islamique de Développement
BM	Banque Mondiale
BSD	Bureau de Stratégie et de Développement
CC	Changement Climatique
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CER	Réduction Certifiée des Émissions
CERE	Centre d'Étude et de Recherche en Environnement
CERESCOR	Centre de Recherche Scientifique de Conakry Rogbané
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CIMP5	Cinquième Phase du Projet d'Inter comparaison des Modèles Couplés
CNEDD	Conseil National de l'Environnement et du Développement Durable
CNSHB	Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura
CO2	Dioxyde de Carbone
COP	Conférence des Parties
CPSES	Comités Préfectoraux de Suivi Environnemental et Social
CTCN	Centre et Réseau des Technologies Climatiques
CUTE	Changement d'Utilisation des Terres et Foresterie
DAES	Département des Affaires Économiques et Sociales des Nations Unies
DDE	Déclarations Descriptives des Exportations
DDI	Déclarations Descriptives des Importations
DGMG	Direction Générale des Mines et Géologie

DMN	Direction Météorologique Nationale
DNH	Direction Nationale de l'Hydraulique
DNPP	Direction Nationale du Plan et de la Prospective
DPM	Domaine Public Maritime
EIES	Études d'Impact Environnementales Sociales
EES	Évaluation Environnementale Stratégique
ESGF	Fédération de la Grille du Système Terrestre
FAO	Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCPF	Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FPMA	Fonds pour les Pays les Moins Avancés
FVC	Fonds Vert Climat
GAC	Guinea Alumina Corporation (Compagnie Guinéenne d'Alumine)
GCCA	Alliance Mondiale contre le Changement Climatique
GCCV	Observateur Global du Changement Climatique
GES	Gaz à Effet de Serre
GIEC	Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
INS	Institut National des Statistiques
IPSL	Institut Pierre-Simon Laplace
IRAG	Institut de Recherche Agronomique de Guinée
ITIE	Initiative de Transparence des Industries Extractives
LPDA	Lettre Politique de Développement Agricole
LPDPA	Lettre de Politique de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture
MA	Ministère de l'Agriculture
MAEF	Ministère de l'Agriculture et des Eaux et Forêts
MASPFE	Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance
MATD	Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
MB	Ministère du Budget
MCM	Modèles Climatiques Mondiaux
MCG	Modèle de Circulation Générale
MDP	Mécanisme de Développement Propre
ME	Ministère de l'Énergie
MEEF	Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MEPA	Ministère de l'Élevage et des Productions Animales
MEPUA	Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Alphabétisation

MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
METFPET	Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle, de l'Emploi et du Travail
MH	Ministère des Hydrocarbures
MHA	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
MHTA	Ministère de l'Hôtellerie, du Tourisme et de l'Artisanat
MIPPPSP	Ministère de l'Industrie, des PME et de la Promotion du Secteur Privé
MJ	Ministère de la Jeunesse
MMG	Ministère des Mines et de la Géologie
MPAEM	Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Economie Maritime
MPCI	Ministère du Plan et de la Coopération Internationale
MS	Ministère de la Santé
MSHP	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
MT	Ministère des Transports
MTP	Ministère des Travaux Publics
MVAT	Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire
MVE	Maladie à Virus Ebola
NAMA	Mesures d'Atténuation Appropriées au Niveau National
NASA	Administration Nationale de l'Aéronautique et de l'Espace Américaine
NOAA	Administration Nationale Océanique et Atmosphérique des États-Unis
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIM	Organisation Internationale de Migration
OMM	Organisation Météorologique Mondiale
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONSPA	Office national de Contrôle Sanitaire des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture
PAFG	Plan d'Action Forestier de la Guinée
PAGSEM	Projet d'Appui à la Gouvernance du Secteur Minier
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PANA	Plan d'Action National d'Adaptation
PANC	Plan d'Action National Climat
PAN/LCD	Programme d'Action Nationale de Lutte contre la Désertification
PCCC	Plateforme de Concertation sur le Changement Climatique
PF	Point Focal
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PGES	Plan de Gestion Environnemental et Social
PIB	Produit Intérieur Brut
PÊCHEINN	Pêche Illégale, Non autorisée, Non déclarée

PNDES	Plan National de Développement Economique et Social
PNGRC	Politique Nationale de Gestion des Risques et Catastrophes
PNE	Politique Nationale de l'Environnement
PNAE	Plan National d'Action Environnementale
PNIE	Plan National d'Investissement Environnemental
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
REDD+	Réduction des émissions dues à la Déforestation et la Dégradation des Forêts
RCP	Voies de Concentration Représentatives
RSSE/ SRES	Rapport Spécial sur les Scénarios d'Emission
SARITEM	Système d'Activités Rizicoles en Territoire de Mangrove
SCN	Seconde Communication Nationale
SDAM	Schéma Directeur d'Aménagement de la Mangrove
SEG	Société des Eaux de Guinée
SIG	Système d'Information Géographique
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SNCC	Stratégie Nationale sur le Changement Climatique
SOGUIPAH	Société Guinéenne des Palmiers et Hévéa
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les Services d'Appui aux Projets

PREFACE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENVI- RONNEMENT, DES EAUX ET FORETS



La Guinée à l'instar d'autres pays en voie de développement est confrontée aux conséquences du changement climatique et à de nombreux problèmes socio-économiques. Les écosystèmes naturels et la diversité biologique ainsi que les secteurs-clés du développement de la Guinée et les communautés rurales et urbaines demeurent particulièrement vulnérables aux impacts du changement climatique. Le changement climatique au cours de ces dernières décennies est caractérisé en Guinée par des variations de précipitations marquées par une brusque alternance d'années humides et sèches, des inondations précoces, une augmentation des températures et une recrudescence des phénomènes météorologiques extrêmes.

Ces phénomènes deviendront de plus en plus intenses et fréquents au cours de ce siècle. C'est pourquoi, à l'instar de beaucoup de pays du monde, la Guinée, en ratifiant en

1993 la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), s'est engagée à œuvrer pour une politique de développement durable, basée sur l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et l'amélioration des techniques de production.

Pour remplir ses engagements, elle a élaboré ses première et deuxième communications Nationales, respectivement en 2002 et 2018, son Plan d'Action National d'Adaptation au changement climatique (PANA) en 2007, sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) en 2015.

La Stratégie Nationale sur le Changement Climatique (SNCC) vise l'intégration durable et cohérente des deux composantes du changement climatique (adaptation et atténuation) dans les politiques nationales de développement du pays, dans le cadre d'une coordination efficace et d'une convergence des initiatives en matière de lutte contre les changements climatiques. Elle a été conçue de manière participative et inclusive, impliquant toutes les catégories d'acteurs, particulièrement les parties prenantes intervenant dans les secteurs vulnérables aux changements climatiques ; elle se fixe comme objectif de renforcer la capacité d'adaptation de la Guinée, afin d'accroître

sa résilience au changement climatique et d'optimiser les possibilités d'atténuation pour un développement sobre en carbone. Elle constitue l'instrument essentiel permettant aux décideurs et à la société guinéenne de mieux piloter les politiques climat du pays et de saisir des opportunités de financements internationaux.

Le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts (MEEF), remercie tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à l'élaboration de cet important document.

Le Gouvernement guinéen, tout en restant engagé à ne ménager aucun effort pour la mise en œuvre des actions prioritaires ici définies, exprime toute sa gratitude à l'endroit du Secrétariat de la CCNUCC, du PNUD et tous les autres Partenaires Techniques et Financiers pour leur soutien dans la lutte contre les changements climatiques.

Le Gouvernement lance un appel pressant aux Partenaires Techniques et Financiers, pour le financement du plan d'actions contenu dans ce document afin de renforcer les capacités d'adaptation des populations guinéennes et favoriser la promotion d'une économie verte et résiliente.

Oyé GUILAVOGUI

RESUME EXECUTIF

La Guinée à l'instar d'autres pays en voie de développement est confrontée aux conséquences du changement climatique et à de nombreux problèmes socio-économiques. Les écosystèmes naturels et la diversité biologique ainsi que les secteurs-clés du développement de la Guinée et les communautés rurales et urbaines demeurent particulièrement vulnérables aux impacts du changement climatique.

Le changement climatique au cours de ces dernières décennies est caractérisé en Guinée par des variations de précipitations marquées par une brusque alternance d'années humides et sèches, des inondations précoces, une augmentation des températures et une recrudescence des phénomènes météorologiques extrêmes. Ces phénomènes deviendront de plus en plus intenses et fréquents au cours de ce siècle.

L'analyse des données de températures moyennes de 13 stations météorologiques révèle que la moyenne des températures est de 25,4 °C. Le maximum des moyennes de températures maximales a été observé à Koundara avec 36,2 °C et le minimum des moyennes de températures minimales à Labé avec 13,9 °C. La variation des projections pour la Guinée pour les périodes : 2020, 2030, 2050, 2075 et 2100 indique que les températures seront élevées dans l'ensemble du pays. Les températures très élevées se localiseront dans les régions du Nord-Est, Ouest et Nord-Ouest et les faibles températures au Sud-Est du pays. Quant à la variation dé-

centennale de la température, il est remarquable de constater qu'à chaque décennie, la valeur moyenne augmente de quelques décimales par rapport à la normale de la période.

Le régime pluviométrique a été sévèrement affecté en Guinée tant du point de vue hauteur qu'en nombre de jours de pluie. La moyenne durant les 56 dernières années a été de 1920,7 mm soit un peu moins de 2 mètres de hauteur d'eau par an. Si en 1961 on a recueilli à Conakry 5346,9 mm en 152 jours de pluie, aujourd'hui à peine nous recueillons 4000 mm d'eau par an. Durant la même période (1961-2016), la hauteur minimale observée a été de 765,3 mm en 85 jours à Koundara en 2002. Les projections de la pluviométrie à l'horizon 2020, 2030, 2050, 2075 et 2100 montrent que la tendance est à la baisse sur l'ensemble du pays. Les variations décennales font observer que le glissement des normales climatologiques vers des valeurs plus faibles est assez remarquable. Quant à la répartition spatiale de la pluviométrie, les quantités recueillies diminuent de Sud vers le nord. Les maxima sont observés le long de la côte (Conakry-Boké) et Macenta.

Pour faire face aux enjeux et aux risques liés au changement climatique, le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts (MEEF), avec l'appui du PNUD, a commandité l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre le changement climatique assortie d'un plan d'actions. La présente stratégie ainsi

élaborée intègre et complète les efforts et engagements du Gouvernement Guinéen pour un développement résilient aux impacts du changement climatique et sobre en émissions de gaz à effet de serre.

Cette Stratégie Nationale sur le Changement Climatique (SNCC) vise ainsi l'intégration durable et cohérente des deux composantes du changement climatique (adaptation et atténuation) dans les politiques nationales de développement du pays, dans le cadre d'une coordination efficace et d'une convergence des initiatives en matière de lutte contre le changement climatique. La stratégie a été conçue de manière participative et inclusive, impliquant toutes les catégories d'acteurs, particulièrement les parties prenantes intervenant dans les secteurs vulnérables au changement climatique.

Le processus d'élaboration de la SNCC s'est déroulé dans un contexte de réalisation d'un diagnostic participatif sur l'état global des ressources naturelles et de changement climatique dans les 4 grandes zones écologiques pour définir les grandes tendances de changements ; identification et analyse des défis/barrières et les opportunités d'interventions pour inverser les tendances et accroître la résilience des communautés; identification des actions prioritaires susceptibles de contribuer à la lutte contre le changement climatique etc.

La Stratégie nationale élaborée est bâtie sur la vision Guinée 2040 déclinée comme suit « *une Guinée prospère, sobre en carbone et rési-*

liente au changement climatique qui prend en compte les priorités de développement national de manière durable et équitable ». Elle s'articule autour d'une mission de renforcement des capacités des institutions nationales, des

communautés et des initiatives, afin qu'elles aient une forte capacité d'adaptation, de réduction des risques de catastrophe et d'atténuation de leurs effets. Son objectif général est de renforcer la capacité d'adaptation de

la Guinée, afin d'accroître la résilience au changement climatique et d'optimiser les possibilités d'atténuation pour un développement sobre en carbone.

La présente Stratégie est structurée en neuf (9) axes stratégiques ci-après :

- **AXE STRATÉGIQUE 1** : Promotion des mesures de renforcement de la résilience et de la capacité d'adaptation de différents secteurs aux risques climatiques ;
- **AXE STRATÉGIQUE 2** : Promotion des mesures sectorielles d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre ;
- **AXE STRATÉGIQUE 3** : Renforcement des capacités des acteurs, des institutions et de la recherche en matière de lutte contre le changement climatique ;
- **AXE STRATÉGIQUE 4** : Promotion du développement, du transfert et de l'adoption de technologies en matière de lutte contre le changement climatique ;
- **AXE STRATÉGIQUE 5** : Prise en compte du changement climatique dans les politiques, stratégies sectorielles et plans de développement ;
- **AXE STRATÉGIQUE 6** : Renforcement de l'information, l'éducation, la communication et de la sensibilisation sur le changement climatique ;
- **AXE STRATÉGIQUE 7** : Renforcement des services météorologiques et du suivi du climat de la Guinée ;
- **AXE STRATÉGIQUE 8** : Prévention, gestion et réduction des risques et catastrophes climatiques, y compris l'immigration ;
- **AXE STRATÉGIQUE 9** : Promotion de l'accès aux financements liés au climat.

Chacun de ces axes prend en compte la question du genre qui est une question transversale dans tous les axes stratégiques.

Cette stratégie nationale sera mise en œuvre à travers un Plan d'Actions sur une durée de 12 ans (2019-2030) et coûtera au moins 600 millions de dollars américains. Ce plan d'actions intègre l'ensemble des 182 actions proposées, conformément aux neuf axes stratégiques. Pour chacune des actions à entreprendre sont déclinés l'axe stratégique de l'action, les résultats escomptés, les périodes

de mise en œuvre, le budget estimatif et les principales agences d'exécution gouvernementales.

La SNCC Guinée propose également des sources et mécanismes de financement de la mise en œuvre des actions proposées, notamment : (i) les sources internes (revenus de l'État, Banques nationales, Petites et Moyennes Entreprises etc.) ; (ii) les sources externes (financements bilatéraux et multilatéraux, secteur privé, banques internationales et les fonds climats) et (iii) les sources novatrices (REDD+, PSE, responsabilité

sociale des entreprises etc.).

La SNCC Guinée propose enfin un dispositif institutionnel de mise en œuvre et de suivi-évaluation qui permettra de mesurer au fil du temps le progrès réalisé au niveau national en matière de lutte contre le changement climatique. Un cadre institutionnel assurera le portage politique, l'animation technique, le secrétariat et le suivi-évaluation impliquant les acteurs étatiques et non étatiques y compris les partenaires techniques et financiers.

INTRODUCTION

Au cours de ces dernières années, la situation environnementale de la Guinée a été caractérisée par l'exploitation irrationnelle des ressources et des écosystèmes, ressources dont les principales sont les ressources en terre, en eau, les ressources forestières, les ressources marines et du littoral qui constituent d'ailleurs la base fondamentale du développement économique et social du pays.

La mauvaise gestion de ces ressources naturelles, associée à d'autres pratiques de dégradations de l'environnement comme la mauvaise gestion des déchets urbains et industriels, l'urbanisation non contrôlée favorisée par l'insuffisance d'outils de planification, de contrôle, de suivi-évaluation et les facteurs climatiques entraînent la détérioration de l'environnement urbain et rural en Guinée. On constate déjà un certain nombre de conséquences du changement climatique :

- Multiplication d'événements météorologiques extrêmes (inondations, orages, vents violents, houles et très hautes marées, canicules surtout au nord de la Guinée, etc.) ;
- Dégradation de nombreux écosystèmes, avec l'extinction possible d'espèces animales et végétales ;
- Baisse des productions agricoles et pastorales pouvant conduire à des crises alimentaires fréquentes ;
- Transmission fréquente de maladies animales susceptibles de présenter des éléments pathogènes potentiellement dangereux pour l'homme ;
- Inondation de certaines zones côtières et érosion côtière provoquant d'importantes migrations de populations.

Comme partout à travers le monde, les équilibres des écosystèmes naturels sont ainsi dangereusement déstructurés par ces multiples formes de pressions et de pollution : les ressources naturelles sont par endroit gravement menacées de disparition et les infrastructures humaines sont fragilisées par les effets négatifs du changement climatique. Les dommages subis par les victimes de ces dérèglements sont énormes. La santé humaine est conséquemment en péril et les communautés humaines deviennent de plus en plus vulnérables.

Le Gouvernement guinéen s'est très tôt mobilisé aux côtés des populations avec l'aide de la communauté internationale pour lutter contre le changement climatique, en vue de préserver leurs moyens de subsistance constitués essentiellement par l'agriculture et les ressources naturelles (terres, eaux, pêche, forêts, faune). Ceci vise aussi à protéger les couches sociales démunies, marginalisées et pauvres qui sont en réalité les plus

exposées et les plus vulnérables face à cette menace climatique.

Dans la perspective de la réalisation effective de l'ambitieuse Vision «Guinée 2040», qui est de faire de « la Guinée un pays émergent et prospère en 2040, maître de son destin, assurant un niveau élevé de bien-être à ses populations et garantissant l'avenir des générations futures », l'Etat guinéen a élaboré un Plan National de Développement Economique et Social (PNDES, 2016-2020) qui s'inscrit dans une vision plus inclusive, garantissant un capital naturel géré de façon durable. La finalité reste de mieux tirer parti des expériences existantes et de créer un cadre stratégique global. Ce cadre stratégique devra répondre simultanément aussi bien aux menaces, risques, vulnérabilités et aléas liés au changement climatique qu'aux besoins pressants de résilience des communautés de base pour un développement humain durable.

Face aux défis du changement climatique, plusieurs initiatives ont été développées au niveau national avec plus ou moins de réussite (PANA, PNE, PNDES, Communications nationales sur le changement climatique, Fonds vert climat, CDN, etc.). L'intégration de ces efforts dans une dynamique globale de lutte contre le changement climatique, avec une feuille de route précise où les priorités sont définies et les complémentarités identifiées et encouragées reste incontournable à cet effet. D'où l'impérieuse nécessité de l'élaboration d'une stratégie nationale sur le changement climatique assortie de plan d'actions.

La SNCC a pour objectif de permettre à la Guinée d'avoir, de façon participative et consensuelle, une Stratégie Nationale intégrant les politiques sectorielles et disposant d'un plan d'actions qui cumule les principales actions pouvant être mises en œuvre à court, moyen et long terme dans le cadre de la lutte contre les effets néfastes du dérèglement climatique en Guinée.

En l'absence d'une Politique Nationale sur le Changement Climatique, la Stratégie Nationale sur le Changement Climatique se veut un exercice visant à explorer les futurs possibles du climat de la Guinée, au moyen de scénarios construits à partir d'une analyse des tendances lourdes, des invariants et des germes de changement. Elle tiendra compte des enjeux et défis environnementaux, des politiques et stratégies sectorielles existantes ainsi que des priorités nationales déclinées dans le PNDES 2016 - 2020 et dans la Vision Guinée 2040. Elle vise à mobiliser toutes les composantes de la nation sur un consensus et un changement de comportement pour le futur commun. Cette stratégie doit principalement éclairer les décideurs sur les options et les tendances lourdes, les incertitudes majeures, les risques principaux, les défis futurs et développer les avantages et inconvénients respectifs des initiatives, afin de faciliter les prises de décisions éclairées.

1.1. Contexte

La Guinée, à l'instar de tous les pays de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, fait face depuis les années 1970 à de nombreuses perturbations et variabilités climatiques qui se manifestent par des inondations précoces et fréquentes, des perturbations du régime hydrologique des chenaux de marées, des baisses de niveau des nappes phréatiques, des tarissements des cours d'eau, etc. Le changement climatique touche ainsi tous les secteurs de développement du pays. Ces aléas climatiques sont aggravés par les facteurs anthropiques qui menacent la survie des populations (dégradation des écosystèmes forestiers et pratiques agricoles non durables, exploitation minière industrielle et artisanale généralisée, élevage extensif, pêche INN, dégradation des têtes de source et des berges, etc.).

Toutefois, malgré les nombreux efforts consentis, les questions de changement climatique et de leurs impacts peinent à être prises en compte et intégrées dans les politiques et schémas de planification du développement du pays. Cela constitue le plus grand défi de développement durable du pays de ce XXI^{ème} siècle. Ce défi doit être relevé pour que la Guinée puisse continuer à inverser les tendances à la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles et s'inscrire dans une trajectoire de développement durable.

Après analyse des nombreux plans et programmes nationaux successifs validés, plusieurs initiatives ont été prises et ont permis d'identifier les secteurs les plus vulnérables que sont l'agriculture, l'élevage, les ressources en eau, la zone côtière, la pêche

et la foresterie. Elles ont également permis d'identifier les groupes les plus vulnérables au changement climatique dans les quatre régions naturelles du pays, à savoir les populations pauvres dans les zones rurales, telles que les agriculteurs et les petits producteurs ou encore ceux dont l'activité dépend principalement de l'exploitation des ressources naturelles (chasseurs, pêcheurs, récolteurs de Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL), saliculteurs, etc.).

C'est ainsi qu'avec une assistance financière du PNUD/FEM, la Guinée a élaboré son PANA en 2007. Et en 2015, dans le cadre de la Contribution Prévue Déterminée au niveau national, au titre de la Convention des Nations Unies sur le changement climatique (CNUCC), des engagements d'adaptation et d'atténua-

tion ont été pris par la Guinée assortis d'actions prioritaires de réduction d'émissions de gaz à effet de serre.

Ainsi, de nouvelles approches programmatiques novatrices ont été jugées nécessaires pour faire de la Guinée un pays émergent et prospère en 2040, maître de son destin, assurant un niveau élevé de bien-être à ses populations

et garantissant l'avenir des générations futures (Vision 2040). Dans la perspective de réalisation effective de cette Vision, l'Etat guinéen a élaboré les politiques, plans, et programmes qui s'inscrivent dans une vision plus inclusive qui garantit un capital naturel géré de façon durable (PNDES). Ce qui permettrait de mieux tirer parti des expériences existantes et créer un

cadre de stratégie global. Ce cadre stratégique permettrait de répondre simultanément aussi bien aux menaces, risques, vulnérabilités et aléas associés au changement climatique qu'aux besoins pressants de résilience des communautés de base pour un développement humain durable.

1.2. Justification

La Guinée est confrontée aux conséquences du changement climatique, et à de nombreux problèmes socio-économiques tels que la pauvreté, des infrastructures médiocres, la faible utilisation des technologies de l'information et d'accès au financement, ainsi qu'une faiblesse des institutions étatiques et non étatiques. Plusieurs impacts anthropiques ont également aggravé l'impact du changement climatique au niveau local. Par exemple, l'agriculture itinérante qui utilise des techniques de coupe de bois et de brûlis, le défrichage de la forêt pour l'exploitation minière industrielle et artisanale, l'exploitation croissante de la forêt de mangrove, l'utilisation d'engins de pêche non durable, le développement de petites plantations et une exploitation alluviale à petite échelle, qui se font aux dépens des forêts naturelles. Si elles ne sont pas gérées rapidement, la pauvreté s'aggraverait, ce qui aura un impact important, actuel et intergénérationnel.

Il découle de cela que les secteurs-clés du développement de la Guinée demeurent particulièrement vulnérables aux impacts du changement

climatique. La communauté scientifique internationale soutient ces dernières années que les observations et projections climatiques de la Guinée se dégradent avec plus d'intensité.

La variabilité et la vulnérabilité climatiques actuelles se caractérisent en Guinée par (i) une baisse et une variabilité accrue de la pluviométrie et des ressources en eau, (ii) une augmentation des températures observée depuis les années 1990 et (iii) une recrudescence des phénomènes météorologiques extrêmes. Par ailleurs, les sécheresses récurrentes et la dégradation de la couverture végétale ainsi que la dégradation de la biodiversité ont donné lieu à des changements sévères des paramètres environnementaux sur certaines parties du territoire guinéen.

Ces phénomènes météorologiques extrêmes (sécheresses, inondations, vagues de chaleur, vents violents, etc.), entraînent des pertes et dommages sur les systèmes agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et les établissements humains et conduisent à des occurrences de maladies humaines et animales cli-

mato-sensibles. Nonobstant quelques progrès enregistrés en matière de lutte contre les effets du changement climatique à travers des initiatives récentes, il subsiste encore des défis importants à relever pour l'atteinte des objectifs de développement durables (ODD) à l'horizon 2040 en Guinée.

La présente stratégie nationale sur le Changement Climatique a pour objectif d'orienter et d'appuyer le Gouvernement guinéen à développer et à mettre en œuvre des initiatives politiques, institutionnelles, techniques, scientifiques, financières contribuant à un développement durable sobre en émissions de gaz à effet de serre et assurant un niveau élevé de bien-être à ses populations, tout en garantissant l'avenir des générations futures. Ceci passe par un plan d'actions de lutte contre le changement climatique. La stratégie fournira aux décideurs et aux parties prenantes suffisamment d'informations sur la variabilité et les impacts actuels et futurs du climat en Guinée, ainsi que les moyens d'atténuer les impacts négatifs du changement climatique.

1.3. Méthodologie d'Élaboration de la Stratégie

Conformément aux termes de référence et à la note méthodologique préalablement validée lors de l'atelier de lancement, l'approche participative a été privilégiée dans la collecte des informations et/ou données relatives à l'élaboration de cette Stratégie Nationale sur le Changement Climatique. Le processus d'élaboration s'est déroulée en trois phases : (i) la phase de démarrage qui couvrait la revue de la littérature, la note méthodologique, la rédaction du rapport de démarrage et l'atelier de lancement ; (ii) la phase de mise en œuvre et d'élaboration de la stratégie focalisée sur la réalisation d'un diagnostic par-

ticipatif sur l'état global des ressources naturelles dans un contexte de changement climatique dans les quatre grandes zones écologiques pour définir les grandes tendances de changements, l'identification et l'analyse des défis/barrières et opportunités d'interventions pour inverser les tendances et accroître la résilience des communautés, l'identification des actions prioritaires susceptibles de contribuer à la lutte contre le changement climatique, et (iii) la phase de validation de la SNCC en Guinée, c'est - à - dire la soumission du rapport provisoire, l'atelier de validation, l'intégration des commentaires

des parties prenantes et la soumission de la version finale de la SNCC.

Plusieurs outils de collecte et d'analyse des informations et données ont été utilisés par les Consultants. Parmi eux, il y a la revue de la littérature, les focus-group (entretiens), les observations de terrain, les enquêtes par questionnaires, le système d'informations géographique (SIG) et la modélisation. Les données SIG ont été traitées à l'aide des logiciels de cartographie ArcGis, tandis que les projections climatiques (températures et précipitations) pour la Guinée ont été réalisées à l'aide du logiciel SIMCLIM 4.0.

L'utilisation de ces outils passe par la collecte auprès des parties prenantes, d'un nombre important d'informations primaires et de données secondaires sur l'historique des précipitations et de la température. Ce qui a permis concrètement de/d' :

- Réaliser le diagnostic de l'état global des ressources naturelles dans les grandes zones écologiques sous l'angle des impacts de changement climatique, et de définir les grandes tendances de changements ;
- Identifier et analyser les défis et opportunités d'interventions pour inverser les tendances et accroître la résilience des communautés rurales ;
- Établir des scénarios de maintien du statu quo et de réduction des émissions de GES ;
- Élaborer des scénarios climatiques (2020, 2030, 2050, 2075, 2100) en réduisant l'échelle des données climatiques disponibles dans les modèles climatiques mondiaux (MCM) ;
- Projeter des scénarios pour les émissions futures basés sur des scénarios de développement existants et alternatifs ;
- Examiner les profils climatiques et développer les scénarios de vulnérabilité ;
- Évaluer les vulnérabilités actuelles et futures des écosystèmes et des systèmes socio-économiques et les risques associés pour les scénarios de développement ;
- Produire des cartes de vulnérabilités actualisées et évolutives ;
- Déterminer les cibles de réduction des émissions et identifier les options connexes pour les atteindre ;
- Élaborer les différents scénarios de développement résilient au climat et sobre en émissions pour les secteurs principaux (énergie, industrie, transports, agriculture, foresterie et zones côtières, eau, etc.) ;
- Présenter les options d'adaptation et d'atténuation prioritaires susceptibles de contribuer à leur réalisation ;
- Évaluer les opportunités existantes et les possibilités de financement local et national pour les options prioritaires ; et
- Définir les grandes orientations politiques et les axes stratégiques.

Que ce soit à Conakry ou lors des quatre (4) ateliers régionaux, les visites sur le terrain ont servi à la collecte d'informations et de données thématiques. Lors des entretiens avec les parties prenantes dont certaines sont listées

dans le Tableau 1 ci-dessous, l'accent a été mis sur les impacts, les risques et les aléas climatiques dans les divers secteurs, ainsi que sur les options d'adaptation et d'atténuation qui peuvent être utilisées pour gérer ces impacts.

Des documents de projets envisagés dans les différents secteurs ont été sollicités auprès des parties prenantes, afin de pouvoir déterminer et quantifier les émissions futures.

Tableau 1 : Liste des parties prenantes consultées

SECTEURS	PARTIES PRENANTES CONSULTÉES	ATTRIBUTIONS/RÔLES
Agriculture	Ministère de l'Agriculture (BSD, Directions nationales, Directions régionales et préfectorales, ONG, Sociétés civiles, Chambres d'agriculture, personnes ressources, consultants indépendants, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de développement agricole et de sécurité alimentaire. - Promouvoir la prise en compte des enjeux et risques du changement climatique dans le développement agricole.
Pêche et Aquaculture	Ministère des Pêches, Aquaculture, et de l'Economie Maritime (BSD, Directions nationales, Directions régionales et préfectorales, ONG, Sociétés civiles, Communautés engagées dans la pêche, personnes ressources, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de développement des Pêches, de l'Aquaculture et de l'économie maritime. - Promouvoir la prise en compte des enjeux et risques du changement climatique dans le développement des pêches, de l'Aquaculture et de l'économie maritime
Foresterie	Ministère de l'environnement, des Eaux et Forêts (BSD, Directions régionales et préfectorales, ONG, Sociétés civiles, personnes ressources, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de développement sylvicole - Promouvoir la prise en compte des enjeux et risques du changement climatique dans le développement sylvicole.
Mines	Ministère des Mines et de la Géologie (Directions régionales et préfectorales, ONG, Sociétés civiles, Exploitants miniers artisanaux, Personnes ressources, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de développement minier. - Promouvoir la prise en compte des enjeux et risques du changement climatique dans le développement minier.
Énergie	Ministère de l'Énergie et de l'hydraulique (Directions régionales et préfectorales, ONG, Sociétés civiles, Personnes ressources, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de développement énergétique. - Promouvoir la prise en compte des enjeux et risques du changement climatique dans le développement énergétique.
Industries	Ministère des Industries et Petites et Moyennes entreprises (Directions régionales et préfectorales, ONG, Sociétés civiles, Personnes ressources, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de développement des industries et petites et moyennes entreprises. - Promouvoir la prise en compte des enjeux et risques du changement climatique dans le développement industriel et des petites et moyennes entreprises.

Transports	Ministère des Transports (BSD, Personnes ressources, etc.)	Mettre en œuvre la politique du gouvernement dans le domaine des transports. Promouvoir la prise en compte des enjeux et risques du changement climatique dans le domaine des transports.
Travaux Publics	Ministère des Travaux Publics (BSD, Personnes ressources, etc.)	Mettre en œuvre la politique du gouvernement dans le domaine des travaux publics. Promouvoir la prise en compte des enjeux et risques du changement climatique dans le domaine des travaux publics.
L'Urbanisme et l'Habitat	Ministère de la ville et de l'aménagement du territoire (BSD, Personnes ressources, etc.)	Mettre en œuvre la politique du gouvernement dans le domaine de l'Urbanisme et de l'Habitat. Promouvoir la prise en compte des enjeux et risques du changement climatique dans le domaine de l'Urbanisme et de l'Habitat
Enseignement supérieur et recherche scientifique	Universités et Instituts de recherche dans les 4 régions nationales (Kindia, Nzérékoré, Kankan, Labé)	Mettre en œuvre la politique du gouvernement dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Promouvoir la prise en compte des enjeux et risques du changement climatique dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.
Collectivités décentralisées	Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation. Personnes ressources	Mettre en œuvre la politique du gouvernement dans le domaine de l'administration du territoire et de la décentralisation. Promouvoir la prise en compte des enjeux et risques du changement climatique dans le domaine de l'administration territoriale et de la décentralisation.
Elevage	Ministère de l'Elevage (BSD, Personnes ressources, etc.)	Mettre en œuvre la politique du gouvernement dans le domaine de l'Élevage; Promouvoir la prise en compte des enjeux et risques du changement climatique dans le domaine de la production animale, de l'alimentation animale et de l'hydraulique pastorale
Plan	Ministère en charge du Plan Personnes ressources	Mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de planification de développement économique et social; Promouvoir la prise en compte des enjeux et risques du changement climatique dans le domaine des plans de développement économique et social
Coopération Internationale	Ministère en charge de la Coopération Internationale Personnes ressources	Mettre en œuvre la politique du gouvernement dans le domaine de la coopération internationale et de l'intégration. Promouvoir la prise en compte des enjeux et risques du changement climatique dans le domaine de la coopération internationale et de l'intégration sous régionale
Secteur privé	Chambre de l'Agriculture, Chambre du Commerce, Fédération des éleveurs, Fédération des planteurs d'anacardes,	Contribuer à l'effort national de lutte contre le changement climatique

Société civile	Conseil National des Organisations de la Société Civile	Mobiliser, sensibiliser et faire des plaidoyers en faveur des initiatives de lutte contre le changement climatique
Partenaires techniques et financiers (PTF)	PNUD, AFD, UNOPS, FIDA, FAO, BM, PAM, OIM, UE	Participer au renforcement des capacités et à la mobilisation des financements liés au climat.

La rédaction finale de la SNCC a été précédée d'une deuxième phase de revue bibliographique et de la mise en synergie avec les projections météorologiques et les évolutions possibles des émissions de gaz à effet de serre. L'ensemble des données traitées, analysées et interprétées a

été compilé dans la présente stratégie. Son contenu s'inspire largement du Canevas de la note méthodologique validée pendant l'atelier de lancement des études sur la SNCC.

L'atelier de présentation et de validation du Rapport pro-

visoire de la SNCC en Guinée a été organisé en mars 2019 pour recueillir des observations et suggestions d'un panel élargi de concertation multi-acteurs impliqués à différents niveaux dans la lutte contre les impacts du changement climatique en Guinée.

ANALYSE SITUATIONNELLE DE LA GUINEE

2.1. Profil du Pays et Localisation Géographique

La République de Guinée est située au Sud-ouest de l'Afrique Occidentale entre 7° 05 et 12° 51 de latitude Nord et 7° 30 et 15° 10 de longitude Ouest, à mi-chemin de l'équateur et du tropique du Cancer. Elle est limitée à l'Est par la Côte d'Ivoire et le Mali, au Sud par le Libéria et la Sierra Leone, à l'Ouest par l'océan Atlantique et la Guinée-Bissau et au Nord par le Sénégal et le Mali. C'est un pays côtier avec environ 350 km de littoral atlantique-ouest et un

relief varié allant des plaines du littoral à basse altitude aux zones montagneuses de l'intérieur du pays atteignant dans certains endroits une altitude de plus de 1500m.

Composée de quatre Régions Naturelles, la Guinée doit son originalité à son milieu naturel qui se caractérise par des contrastes climatiques, des barrières montagneuses et des orientations de son relief. Sur le plan administratif, le pays est composé en

sept régions administratives (Boké, Kindia, Labé, Mamou, Faranah, Kankan et Nzérékoré) plus la zone spéciale de Conakry, la capitale. Les sept régions comprennent en 33 préfectures, elles-mêmes composées en 307 sous-préfectures ou 304 communes rurales auxquelles s'ajoutent les 38 communes urbaines, y compris les cinq communes urbaines de la ville de Conakry.

2.2. Caractéristiques Climatiques de la Guinée

Le climat guinéen est du type tropical avec une alternance de deux saisons de durée inégale : la saison sèche et la saison pluvieuse. La saison sèche dure de novembre à mai et la saison pluvieuse d'avril à octobre. La moyenne annuelle de pluviométrie est de 1921 mm (Moyenne de 1961-2016). La répartition de cette pluviométrie dépend à la fois de la latitude, de la topographie que de la continentalité. Les maxima sont situés dans la région de Conakry (4500 mm) et Macenta (3500 mm), et les minima sont observés dans les régions nord du pays (Siguiri et Koundara avec respectivement 862 et 765 mm). La durée moyenne est de 134 jours de pluie par an, avec un maximum de 207 jours à Macenta et un minimum de 63 jours à Koundara.

Pays chaud et humide, la plus forte température (supérieure à 30°C) est enregistrée en mars-avril dans la zone nord de Guinée, aux fron-

tières guinéo-sénégalaise et guinéo-malienne, pendant que la plus basse température (inférieure à 10°C) est observée en décembre-janvier à Labé dans les hauteurs du Fouta-Djalon.

L'humidité atmosphérique relative varie de 20 à 85 % en moyenne. Avec plus de 90%, elle est maximale en Basse Guinée et en Guinée Forestière, tandis que les minima (moins de 20%) sont enregistrés en Moyenne Guinée et en Haute Guinée, lorsque l'air sec de l'harmattan souffle sur le pays entre janvier et mars de chaque année.

L'ensoleillement est en général important et dépasse 2000 heures par an. Les plus faibles valeurs mensuelles sont enregistrées en saison pluvieuse, lorsque la nébulosité est maximale sur l'ensemble du pays.

Les spécificités régionales sont remarquables à travers

les déterminants bio-écologiques et climatiques qui caractérisent chaque région naturelle :

L'ouest, au bord de l'Atlantique, est très humide ; c'est la Basse Guinée ou Guinée Maritime qui couvre 18 % du territoire national où vivent environ 30% de la population guinéenne. La pluviométrie peut atteindre 1200 à 4000mm. Les températures moyennes mensuelles sont comprises entre 20° et 36°C et l'humidité reste élevée (entre 80 et 90 %). Avec ses innombrables cours d'eau côtiers, réceptacles des courants d'eau et d'ondes de marées d'un plateau continental à faible pente, elle a donné à la Guinée le nom de Rivières du Sud.

La Moyenne Guinée ou Fouta-Djalon est la partie centrale du pays couvrant 22 % du territoire national. C'est la zone des montagnes et des plateaux dont l'altitude va-

rie entre 600 et 1500 mètres et une pluviométrie variant entre 1500 à 2000mm. Les températures journalières maximales varient de 24° à 34°C. L'humidité diminue avec la distance de la mer et avec l'altitude, mais elle reste cependant élevée pendant l'hivernage.

La Haute Guinée à l'Est constitue le fragment guinéen du climat soudanien. Elle couvre environ 40 % du territoire national. C'est la

région des hautes plaines subissant une pluviométrie annuelle moyenne de 1300 à 2000 mm, une saison sèche prononcée de 6 à 7 mois (novembre - mai) et des températures pouvant atteindre 38°C. L'humidité y est généralement inférieure à celle des autres régions de la Guinée.

La Guinée Forestière, où culminent les Monts Nimba à 1852m, couvre 20 % du territoire au sud-est de la Guinée, avec un climat de type

subéquatorial. Elle est caractérisée par une présence de massifs montagneux et de forêts tropicales, et une pluviométrie annuelle moyenne variant de 1700 à 2900 mm, répartie sur l'année, avec seulement deux mois de saison sèche (décembre et janvier). Tout au long de l'année, les températures moyennes de 24 °C à 38 °C et l'humidité atmosphérique demeurent élevées.

2.3. Population de la Guinée

La République de Guinée est un pays sub-saharien avec une population de 10 599 848 habitants (INS, 2014) répartis sur une superficie de 245 857km², soit une densité de 48,34 habitants / km². Le taux de croissance de la population guinéenne est de 2,9% par an et elle est majoritairement rurale. Plus de la moitié de cette population est constituée de femmes et de jeunes de moins de 18 ans, en raison du taux de fécondité atteignant plus de 5 enfants par femme en 2014. Le taux brut de reproduction est estimé à 2,3% en 2018, tandis que l'espérance de vie des hommes sur la même période est estimée à 58,8 ans et celle des femmes à 61,7 ans (INS, 2014).

Les projections faites sur la période 2014 à 2064 montrent que la population guinéenne va doubler en 2042 et tripler en 2062 (Tableau 2).

Tableau 2 : Projection de la population totale selon le sexe (2014 - 2064)

ANNÉE	MASCULIN	FÉMININ	ENSEMBLE
2014	5 115 365	5 484 483	10 599 848
2016	5 430 371	5 802 667	11 233 037
2018	5 754 536	6 128 981	11 883 516
2020	6 091 847	6 467 777	12 559 623
2022	6 442 347	6 819 291	13 261 638
2024	6 805 942	7 183 854	13 989 796
2026	7 183 004	7 561 858	14 744 861
2028	7 573 687	7 953 329	15 527 015
2030	7 977 654	8 357 473	16 335 127
2032	8 394 120	8 773 347	17 167 466
2034	8 821 936	9 199 666	18 021 602
2036	9 259 964	9 635 243	18 895 206
2038	9 706 405	10 078 612	19 785 016
2040	10 159 713	10 528 180	20 687 892
2042	10 618 219	10 982 132	21 600 352
2044	11 080 154	11 438 055	22 518 210
2046	11 543 781	11 893 956	23 437 736
2048	12 007 320	12 347 981	24 355 302
2050	12 474 703	12 804 076	25 278 780
2052	12 957 186	13 273 534	26 230 720
2054	13 452 363	13 753 955	27 206 318
2056	13 959 128	14 244 278	28 203 406
2058	14 476 293	14 743 442	29 219 734
2060	15 002 312	15 250 169	30 252 482
2062	15 535 397	15 763 025	31 298 422
2064	16 073 518	16 280 337	32 353 856

2.4. Économie de la Guinée

Malgré d'importants gisements de minéraux, de ressources agricoles et de sources d'énergie hydraulique et solaire, la Guinée ne tire pas de profit de son potentiel économique. Le PIB de la Guinée a augmenté annuellement en moyenne de 2,97% entre 2004 et 2013 (ACAPS, 2015). Cette croissance serait largement imputable aux taxes imposées au secteur minier. La consommation par habitant a néanmoins diminué au cours de la même période. Les menaces principales incluent l'instabilité politique et un faible prix des produits de base à l'international.

A la faveur du renouveau politique instauré par la troisième République, le Gouvernement Guinéen a entrepris dès 2011 de grandes réformes économiques et financières. Ces réformes ont permis de stabiliser le cadre macroéconomique, d'améliorer le climat des affaires, de renouer les relations avec les PTF et d'atteindre le point d'achèvement de l'Initiative des pays pauvres très endettés (PPTE). Il en a résulté une reprise économique et conséquemment une amélioration de la situation macroéconomique et financière du pays. Malheureusement, cette dynamique a été contrariée par la baisse des cours des minerais sur le marché international, l'apparition de la maladie à virus Ebola (MVE) et des difficultés socio-politiques, provoquant un ralentissement de l'activité économique et une décélération de la croissance du PIB (PNDES, 2016-2020).

Les finances publiques ont fait l'objet d'une gestion prudente se traduisant par une amélioration des principaux soldes budgétaires liée principalement à une plus grande maîtrise des dépenses publiques et à un accroissement des recettes budgétaires. Plusieurs réformes engagées par les autorités au cours de la période 2011 - 2015 ont permis d'améliorer les performances de l'économie, au nombre desquelles : (i) l'adoption d'un nouveau Code des investissements qui accorde des avantages fiscaux et douaniers aux investisseurs pendant la phase d'installation et de production, (ii) l'adoption d'un nouveau Code des marchés publics et la création de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), afin d'assurer plus de transparence dans l'attribution des marchés publics, (iii) l'adoption du nouveau Code du travail qui exempte l'embauche des travailleurs étrangers de l'espace CEDEAO de l'autorisation préalable du service public d'emploi, (iv) la mise en place d'un centre de formalité des entreprises permettant notamment de réduire le délai de création d'entreprise à 72 heures.

Ces multiples réformes ont permis à la Guinée d'atteindre l'objectif fixé par l'Initiative des pays pauvres très endettés (PPTE) en 2012 et d'effacer ainsi 2,1 milliards de dollars USD de sa dette. Les tendances sectorielles du PIB sont analysées en considérant les composantes à fort potentiel de croissance du secteur primaire, du secteur secondaire et du secteur tertiaire.

Ainsi, le secteur agricole représentait environ 20% du PIB, les services ont représenté 42% et le secteur de l'industrie a représenté 38% du PIB en 2013 (Banque Mondiale, 2013). Environ soixante-six pour cent (66%) des citoyens de plus de 15 ans ont un emploi, soixante-seize pour cent (76%) de la force ouvrière est employée dans le secteur agricole et 24% dans l'industrie et les services. Soixante-neuf pour cent (69%) de la population est active économiquement. Les 31% restants seraient inactifs économiquement, ce qui inclut les travailleurs agricoles ayant des périodes saisonnières d'inactivité. La différence d'activité économique entre les hommes et les femmes est relativement faible, avec 71% et 68% respectivement.

Le secteur agricole représente environ 20% du PIB en 2013. Elle occupe environ 80% de la population. Les principaux produits agricoles sont le riz, le fonio, le maïs, l'arachide, le manioc, le café, le palmier à huile, l'hévéa, l'anacarde, l'orange, la mangue, la banane, etc. La survenue de la MVE avait négativement affecté la production et la commercialisation de toutes ces spéculations et compromis les intentions de mise en valeur des terres. Mais grâce aux actions d'assistance technique entreprises par le Gouvernement dès 2015, la production agricole s'est relativement améliorée, et cela s'est traduit par une amélioration des productions des 5 principales spéculations (riz, maïs, fonio, manioc, arachide). En termes de réalisa-

tions dans ce sous-secteur, il est à noter : (i) l'émergence et la promotion des organisations paysannes ; (ii) l'approvisionnement en intrants aux producteurs (engrais, semences, produits phytosanitaires) et équipements à des prix subventionnés ; (iii) la création d'un centre de prestation agricole dans toutes les préfectures du pays pour faciliter l'accès aux équipements ; (iv) la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation de l'impact du soutien. Ces actions de promotion du secteur agricole ont favorisé la construction et la réhabilitation de nombreuses pistes rurales dans les quatre régions naturelles et l'aménagement de plusieurs hectares de plaine dont celle de Koundian de plus de 1000 ha. Pourtant, en terme de contraintes d'ordre structurel, technique et financier pour le développement du secteur, il faut souligner encore : (i) l'insuffisance des infrastructures de maîtrise de l'eau pour assurer l'intensification agricole ; (ii) l'absence d'établissements de crédits spécialisés dans le financement agricole ; (iii) la prédominance d'une agriculture de type familial et de subsistance utilisant des techniques traditionnelles ; (iv) l'inefficacité des systèmes de commercialisation liées, notamment à l'enclavement de certaines zones de production et au faible accès des petits producteurs au marché ; (v) les perturbations agro-climatiques dans certaines zones agricoles ; (vi) le faible niveau d'accès aux intrants agricoles ; et (vii) le taux élevé des pertes post-récoltes. (PNDES-2016-2020).

Les performances du sous-secteur de l'élevage n'ont aussi pas donné les

résultats attendus de l'exécution de certaines actions du projet de gestion durable du bétail, avec un résultat de 2,9% en moyenne contre une prévision de 5,0% de croissance du sous-secteur. Ceci découle principalement (i) du faible niveau de financement des programmes de développement du sous-secteur ; (ii) de la faible capacité technique et managériale des organisations professionnelles des éleveurs ; (iii) des difficultés d'alimentation et d'abreuvement du bétail, notamment en saison sèche ; (iv) de l'insuffisance des infrastructures et des équipements de commercialisation du bétail et des produits animaux ; (v) du faible niveau d'organisation des circuits de commercialisation du bétail et (vi) du faible niveau de développement des filières courtes ("PNDES 2016-2020)

Depuis plus d'une décennie, le secteur de la pêche a été confronté aux mesures imposées par l'UE interdisant aux navires européens de pêcher dans les eaux guinéennes ainsi qu'à l'embargo sur les importations de produits halieutiques en provenance de la Guinée. Cela a significativement ralenti les activités dans un secteur dont le taux de croissance s'est établi à 3,1% contre un objectif initial de 5,1%. Alors, de nombreux efforts ont été fournis pour le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire (révision des codes de la pêche maritime et continentale ; élaboration de la Lettre de Politique de Développement de la pêche et de l'Aquaculture (LPDPA), Plan d'investissement pour le développement des pêches et de l'aquaculture, élaboration de Plans annuels d'amé-

nagement et de gestion des pêcheries, mise en place d'un comité consultatif de gestion et de délivrance des licences de pêche industrielle, etc.). Dans le souci d'une meilleure gouvernance des ressources halieutiques et d'assurer une meilleure conservation et protection des ressources, une période de repos biologique de 2 mois a été instituée depuis 2014. Ces efforts ont été renforcés par (i) la construction et la réhabilitation d'infrastructures de conservation ; (ii) la mise en place d'un dispositif de surveillance satellitaire permanent des activités des navires 24 heures sur 24 ; (iii) la création et le renforcement des capacités de l'Office National de Contrôle Sanitaire des produits de la pêche et de l'aquaculture (ONSPA) ; (iv) les travaux d'aménagement de sites et d'assistance technique de pisciculture et d'aquaculture.

Dans le domaine minier, la Guinée a promulgué en 2011 un nouveau code minier conforme aux normes internationales en matière de protection de l'environnement qui définit une clé de répartition des revenus miniers et prévoit aussi bien le budget des collectivités locales qu'un Fonds Stratégique d'Investissement, censé promouvoir l'investissement et le développement du secteur minier. Pour accompagner l'efficacité de ce nouveau code minier, d'autres mesures structurelles ont été engagées, comme (i) la formalisation des arrangements institutionnels entre la SOGUIPAMI et l'administration publique ; (ii) le renforcement et l'assainissement du cadre juridique minier ; (iii) la modernisation du ca-

dastre minier; (iv) l'élaboration et l'adoption du code pétrolier (PNDES-2016-2020), (v) La mise en œuvre du Projet d'Appui à la Gouvernance du Secteur Minier (PAGSEM)

ou (vi) la réintégration, en 2011, de l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE) que la Guinée avait volontairement suspendu en décembre 2009. Il

faut toutefois souligner que la croissance économique de la Guinée est devenue de plus en plus dépendante de ce secteur de l'extraction de ressources non renouvelables

2.5. Ressources Naturelles de la Guinée

«Château d'eau de l'Afrique Occidentale», d'où partent de nombreux grands fleuves et leurs affluents (Niger, Sénégal, Gambie, Mano) pour arroser les pays voisins, la Guinée est drainée par 1.161 cours d'eau, réunis en 23 bassins versants dont 14 internationaux. Malheureusement, ce château d'eau est menacé par l'ampleur de la sécheresse qui est la conséquence néfaste des actions anthropiques (déboisement, agriculture sur brûlure, feux de brousse etc.) et du changement climatique. Ce réseau hydrographique à régime tropical est marqué par des dif-

férences importantes de débit entre la saison des pluies et la saison sèche. Ce qui entraîne parfois le tarissement de certains cours d'eau.

La Guinée présente 6 grands écosystèmes, notamment les forêts denses humides (fortement fragmentées mais avec une diversité bioécologique unique), les forêts denses sèches (très souvent parcourus par les feux de brousse), les savanes soudano-guinéennes, les montagnes (siège d'une diversité biologique importante), les écosystèmes aquatiques et marin - côtier (le plus impor-

tant d'Afrique de l'Ouest). Sa riche biodiversité (3077 espèces végétales et 3273 espèces animales observées dans les Aires Protégées de la Biosphère des Monts Nimba et du Massif de Ziama, etc.) se dégrade rapidement et le pays connaît un risque élevé de catastrophes naturelles et une occurrence de plus en plus élevée des phénomènes naturels imprévus (inondation, orage tropical, sécheresse, glissement de terrain, tremblement de terre, volcanisme, conflit social, réfugiés, etc.) au cours des 3 dernières décennies.

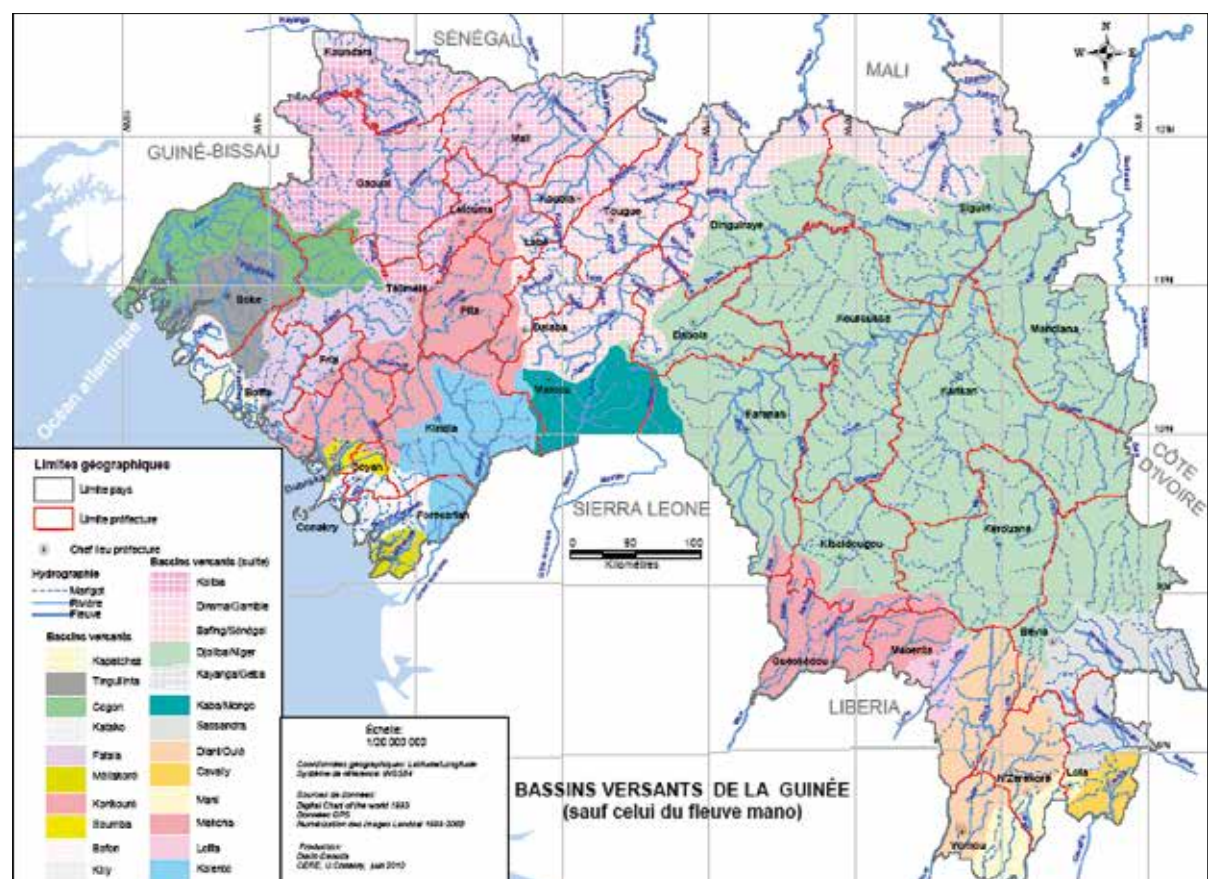


Figure 1: Réseau hydrographique et bassins versants de Guinée

Les quatre régions naturelles de la Guinée sont: (i) la Guinée Maritime (vaste plaine alluvionnaire avec une pluviométrie de plus de 3.000 mm), (ii) la Moyenne Guinée (mas-

sif du Fouta-Djalon recevant ~1800 mm, où la Gambie, les affluents du Niger, le Sénégal prennent leur source), (iii) la Haute Guinée (région de plateaux avec une pluvio-

métrie de 1.500 mm) et (iv) la Guinée Forestière (région montagneuse où culminent les Monts Nimba avec ~2300 mm).



Cette division du territoire guinéen en quatre régions naturelles bien distinctes est la suite logique de la diversité des conditions écologiques et géologiques soutenues par des reliefs et des morphologies très contrastés. Elle est toutefois grossière, car à l'intérieur des régions, l'altitude, la topographie, l'hydrologie, la végétation, la température et les sols varient largement. Aux quatre régions naturelles peuvent être associées quatre grandes unités géomorphologiques qui vont des formations deltaïques récentes à l'ouest reposant sur un substratum paléozoïque aux massifs granitiques de l'est, en passant par les formations cristallines du paléozoïque. (Atkins International, 2007). Ce sont :

- Les plaines côtières et les basses terres constituées par les formations deltaïques récentes reposant sur un substratum paléozoïque ;
- Les massifs et les hauts plateaux du Fouta-Djalon avec les formations cristallines du paléozoïque constituées par les grès micacés, les conglomérations, les gneiss, les micaschistes et quelques intrusions de dolérites ;
- Les pénéplaines de la Haute Guinée constituées par les formations cristallines et cristallophylliennes du Burimien (schiste-gneiss-quartzite) ;
- Les massifs granitiques et de gneiss avec un couvert forestier dense séparés par des vallées et bas-fonds plus ou moins larges. Ces massifs granitiques constituent le socle le plus ancien des formations géologiques.

Les estuaires et les plaines littorales basses sont dominés par les falaises escarpées de schistes et les grès de la bordure du massif du Fouta-Djalon. Le plateau central de ce dernier monte doucement vers le nord et est compartimenté par des vallées profondes alimentées par des ravins abrupts.

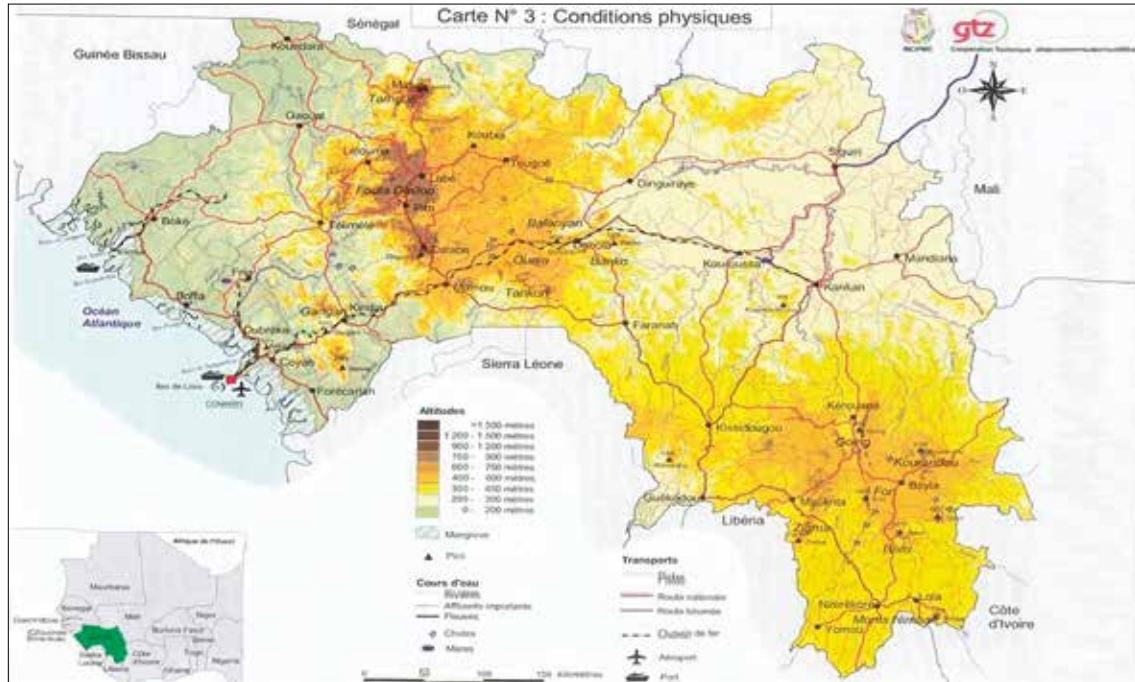


Figure 3: Carte du relief (Source: GTZ, 2004)

Les grandes pénéplaines du nord-ouest et surtout du nord-est donnent de vastes interfluviaux de collines et de quelques grandes vallées, tandis qu'au sud, une chaîne complexe de massifs orientés N.O. -S.E. se termine en région très accidentée vers les frontières du Libéria et de la Côte d'Ivoire avec le sommet culminant des Monts Nimba 1752 m.

Les sols sont généralement fertiles mais subissent une dégradation suite aux actions humaines sur le couvert végétal (feux de brousse, déforestation, raccourcissement de la durée de la jachère), sur les sols (diverses pollutions, extractions) et sous l'influence pluviométrique qui favorise l'érosion. L'influence du climat et de l'hydrologie ainsi que la nature des sols déterminent plusieurs zones

de végétation. En général, les variations de la pluviométrie imposent souvent des contraintes à l'agriculture (arrêt des pluies en pleine saison de croissance des végétaux, retard de la saison pluvieuse, pluies abondantes et passagères). Sur le plan de la végétation, le pays a quatre grands domaines géo-écologiques : mangrove, forêt sèche, savane et forêt dense humide.

VARIABILITE CLIMATIQUE EN GUINEE

3.1. Climat Actuel

Les variations des températures et précipitations moyennes annuelles des régions de la Guinée sont présentées dans les Figures 4 et 5 ci-dessous.

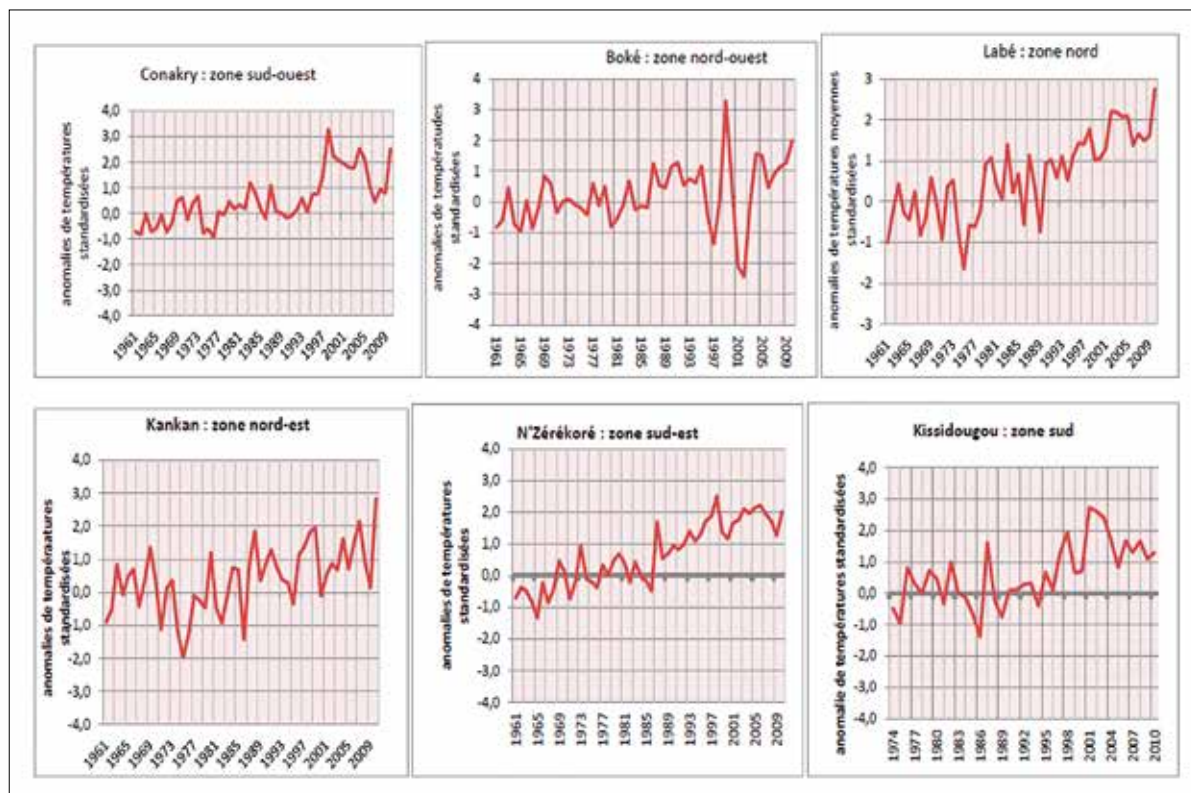


Figure 4: Évolution des températures et écart-type sur la période 1961-2010 dans certaines préfectures de la Guinée. (Source : SNC 2018).

La température mensuelle moyenne pour la Guinée (sur la période 1961-2010) dépasse la moyenne normale de 0,1 à 0,8 ° C (SCN 2018). Les températures maximales calculées sur la période 1990-2010 pour l'ensemble du pays ont enregistré une augmentation de 0,4 à 1,1 ° C par rapport à la période 1961-1990,

tandis que les températures minimales ont enregistré une baisse dans six stations météorologiques. La plus forte augmentation de température (3,0 ° C) a été enregistrée dans les stations météorologiques de Kankan et Labé (Figure 4).

Entre 1961 et 1986, la température annuelle moyenne de toutes les stations du pays a été inférieure à celle de 1961 à 1990. Une tendance à la hausse progressive a commencé à être enregistrée à partir de 1987 jusqu'à présent.

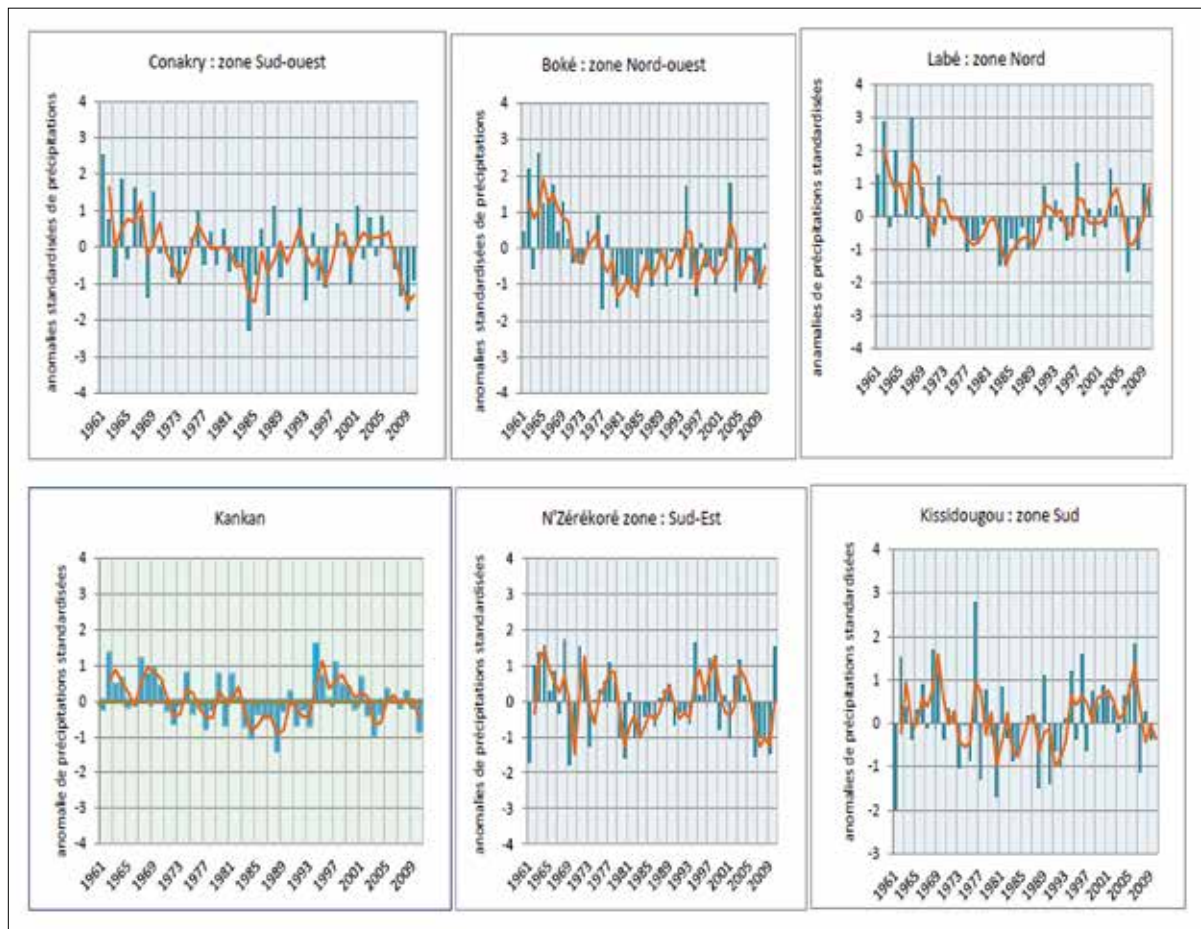


Figure 5. Évolution et écart-type sur la période des précipitations dans certaines préfectures de la Guinée (Source : SCN 2018).

Une analyse des précipitations sur 30 ans (de 1961 à 1990) pour la Guinée a révélé que les quantités de précipitations annuelles moyennes avaient diminué pour la plupart des stations du pays par rapport à la période de 1981

à 2010. Le déficit pluviométrique enregistré entre les deux périodes (1961-1990 et 1981-2010) a varié de 1,8% à 7,4% selon les stations météorologiques (SCN 2018), le déficit le plus faible et le plus élevé ayant été enre-

gistré dans le sud et le sud-est (1,8%) et le Nord-Ouest (7,4%) respectivement. La Figure 5 montre que la période de 1977 à 1993 a connu une réduction des précipitations pour toutes les stations.

3.2. Climats Futurs et Projections Climatiques en Guinée

Un certain nombre de facteurs doivent être pris en compte pour prédire comment le réchauffement de la planète contribuera au changement climatique. Parmi ceux-ci, la concentration des futures émissions de gaz à effet de serre est une variable clé. La cinquième évaluation (AR5) du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) a

adopté les « Voies de Concentration Représentatives » (RCP), qui constituent une trajectoire de concentration différente des gaz à effet de serre (GES) développée pour la modélisation. Le RCP remplace le Rapport spécial sur les scénarios d'émission (SRES) publié dans le quatrième rapport d'évaluation du GIEC en 2000.

SimCLIM 4.x pour ordinateur de bureau est un système de modélisation informatique permettant d'examiner les effets de la variabilité et du changement climatique dans le temps et l'espace. C'est un logiciel personnalisé qui comprend des outils d'analyse spatiale de la variabilité et du changement climatique et des impacts associés sur divers secteurs socio-éco-

nomiques. Sa fonctionnalité «open-framework» permet à l'utilisateur de personnaliser le modèle en fonction de sa zone géographique et de sa résolution spatiale. La projection SimCLIM 4.x utilise les voies de concentration représentatives (RCP), qui constituent quatre trajec-

toires de concentration de gaz à effet de serre établies par le Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'Évolution du Climat (GIEC) dans son cinquième rapport d'évaluation (IPCC 2014). Le RCP remplace le rapport spécial sur les scénarios d'émission (SRES) publié dans le qua-

trième rapport d'évaluation du GIEC en 2007. Quatre RCP ont été sélectionnés: RCP8.5, RCP6, RCP4.5 et RCP2.6, et nommés en fonction de leur cible de forçage radiatif pour 2100 comme présenté au Tableau 3.

Tableau 3 : Aperçu des RCP (Source: Detlef et al. 2011)

RCP	DESCRIPTION
RCP8.5	Voie de forçage radiatif croissante menant à 8,5 W / m ² (~ 1370 ppm CO ₂ éq) d'ici 2100.
RCP6	Voie de stabilisation sans dépassement de 6 W/m ² (~850 ppm CO ₂ éq) jusqu'à la stabilisation après 2100
RCP4.5	Voie de stabilisation sans dépassement de 4.5 W/m ² (~650 ppm CO ₂ éq) jusqu'à la stabilisation après 2100
RCP2.6	Pic de forçage radiatif à ~3 W/m ² (~490 ppm CO ₂ eq) avant 2100 et ensuite baisse (la voie choisie chute à 2.6 W/m ² d'ici 2100).

Pour commencer, les données spécifiques de températures et de précipitations (1961-2016) de sept (7) stations météorologiques en Guinée (Boké, Conakry, Kankan, Kindia, Labé, N'Zérékoré et Mamou) ont été converties au format approprié de données SimCLIM et chargées dans le logiciel à l'aide de son gestionnaire de données. Les données des autres stations météorologiques en Guinée n'étaient pas complètes et pour cette raison, elles n'ont pas été utilisées. Les données de températures et de précipitations (1961-1991) spécifiques aux sept (7) différents emplacements ont ensuite été utilisées pour calculer

la normale à long terme des températures et des précipitations. Cette normale a été elle-même utilisée par SimCLIM pour projeter les températures et les précipitations de ces emplacements respectifs pour l'année 2009.

Les projections ont été faites en utilisant le scénario optimiste (RCP 4.5), équivalent au scénario B1. Un ensemble de 40 modèles de Circulation Générale MCG (du CMIP5) disponibles dans le logiciel (Tableau 4) a été utilisé afin d'obtenir une projection moyenne plus prédictive. Le CMIP est un projet de comparaison de résultats de modèles climatiques utilisé pour

le premier (CMIP1), le deuxième (CMIP2), le troisième (CMIP3), le quatrième (CMIP4) et le cinquième (CMIP5) rapports du GIEC. Un ensemble de modèles a été utilisé, afin d'obtenir une projection moyenne plus prédictive. Les projections produites par l'ensemble des modèles sont en concordance avec les valeurs enregistrées aux stations météorologiques (Figures 6, 7 et 8). Par conséquent, avec le RCP 4.5, l'ensemble des modèles a été utilisé pour effectuer des projections à l'échelle nationale pour les horizons 2020, 2030, 2050, 2075 et 2100.

Tableau 4: Ensemble des modèles utilisés dans la projection des températures et des précipitations futures

1	ACCESS 1-0	21	GISS-E2-H-CC
2	ACCESS 1-3	22	GISS-E2-R
3	BCC-CSM1-1	23	GISS-E2-R-CC
4	BCC-CSM1-1-M	24	HADCM3
5	BNU-ESM	25	HADGEM2-AO
6	CANESM2	26	HADGEM2-CC
7	CCSM4	27	HADGEM2-ES
8	CESM1-BGC	28	INMCM4
9	CESM1-CAM5	29	IPSL-CM5A-LR
10	CMCC-CM	30	IPSL-CM5A-MR
11	CMCC-CMS	31	IPSL-CM5B-LR
12	CNRM-CM5	32	MIROC-ESM
13	CSIRO-MK3-6-0	33	MIROC-ESM-CHEM
14	EC-EARTH	34	MIROC4H
15	FGOALS-G2	35	MIROC5
16	FGOALS-S2	36	MPI-ESM-LR
17	GFDL-CM3	37	MPI-ESM-MR
18	GFDL-ESM2G	38	MRI-CGCM3
19	GFDL-ESM2M	39	NORESM1-M
20	GISS-E2-H	40	NORESM1-ME

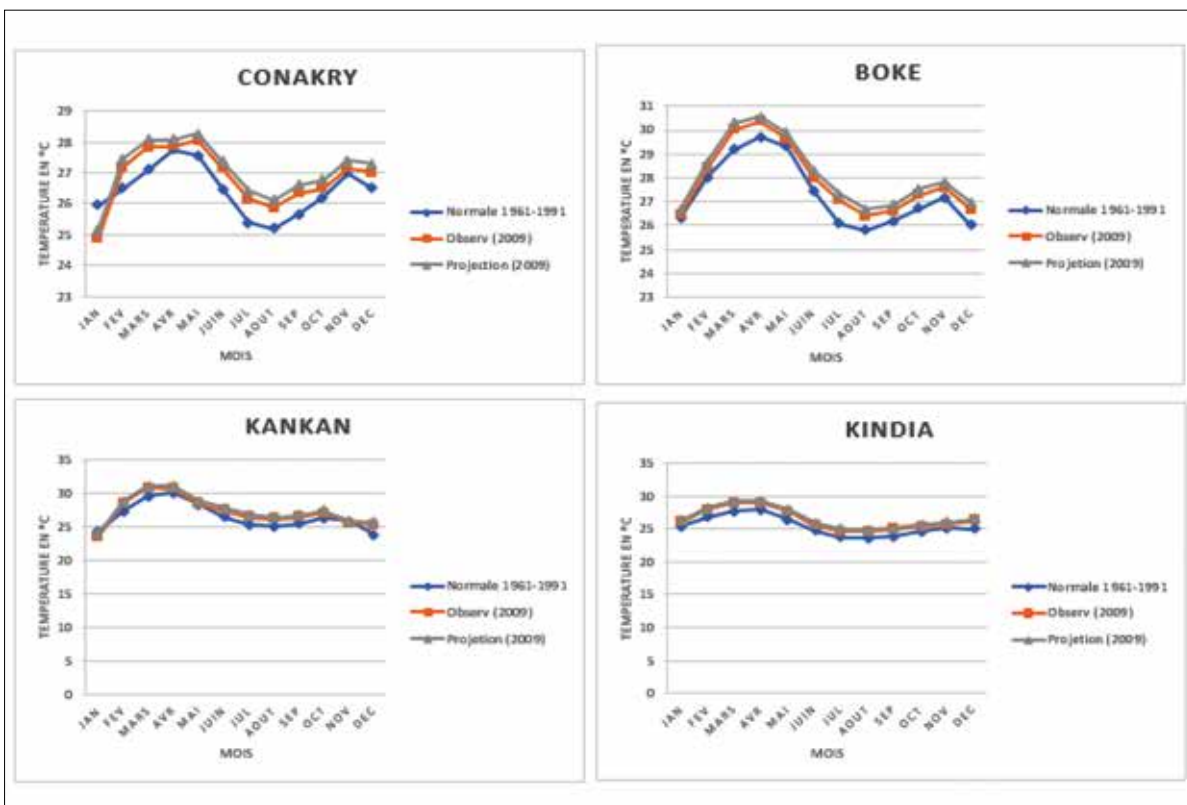


Figure 5: Comparaison de l'évolution des températures moyennes mensuelles observées à Conakry, Boké, Kankan et Kindia à celle des valeurs projetées à l'aide de l'ensemble des modèles (RCP 4.5)

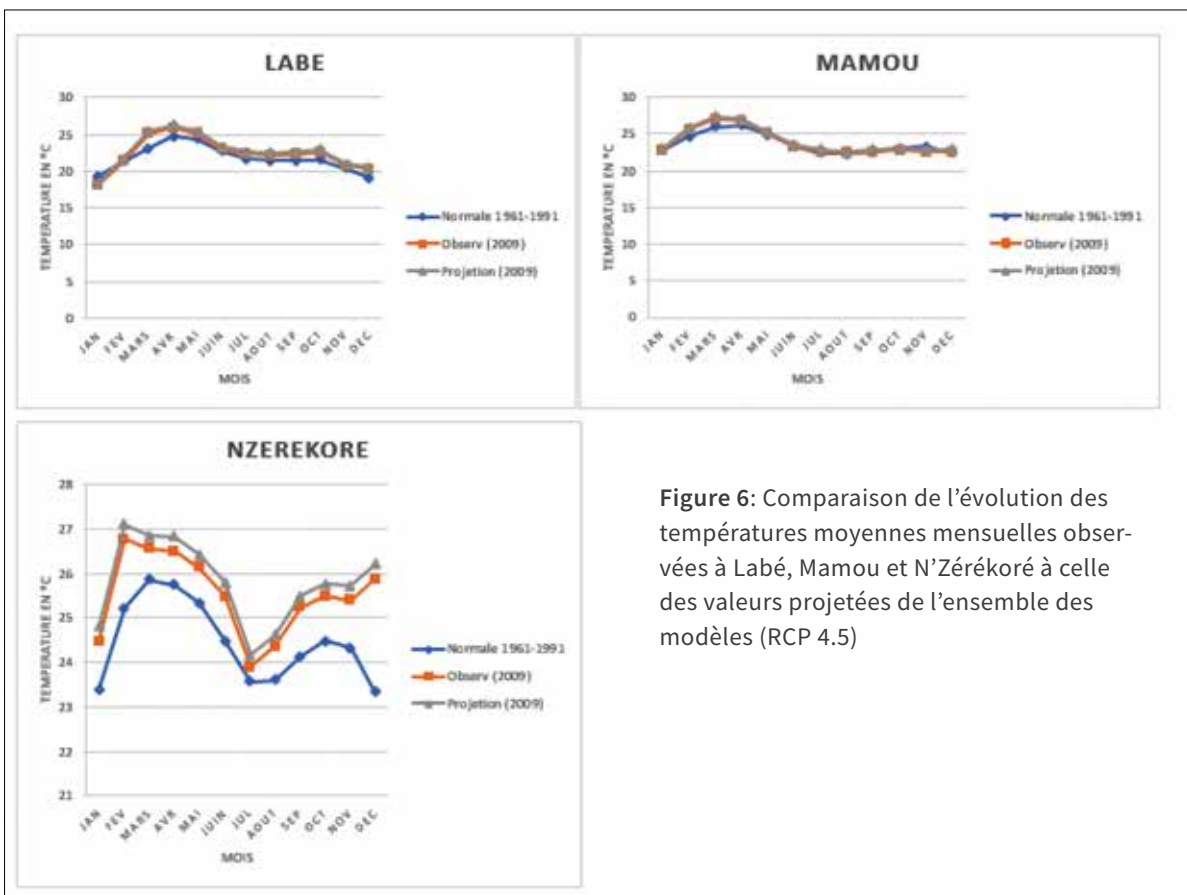


Figure 6: Comparaison de l'évolution des températures moyennes mensuelles observées à Labé, Mamou et N'Zérékoré à celle des valeurs projetées de l'ensemble des modèles (RCP 4.5)

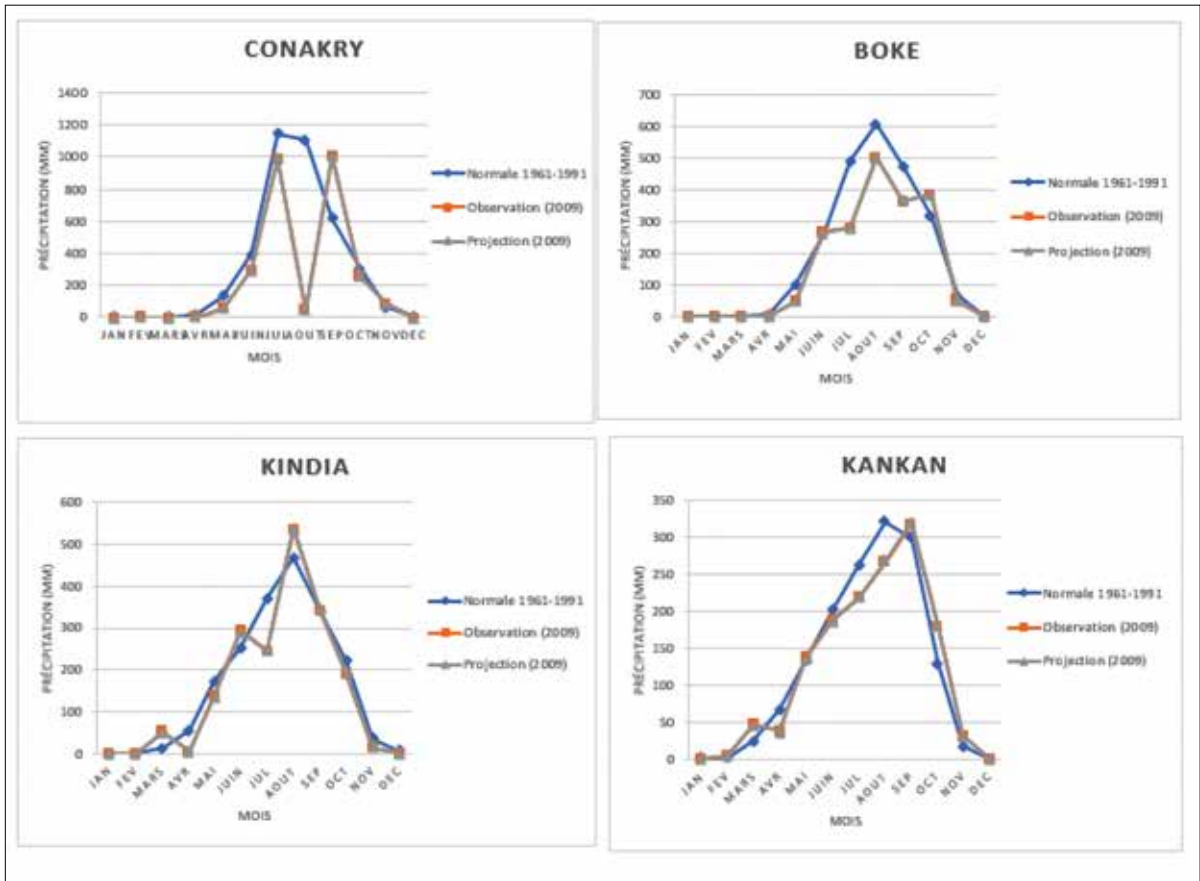


Figure 7: Comparaison de l'évolution des précipitations moyennes mensuelles observées à Conakry, Boké, Kankan et Kindia à celle des valeurs projetées de l'ensemble des modèles (RCP 4.5)

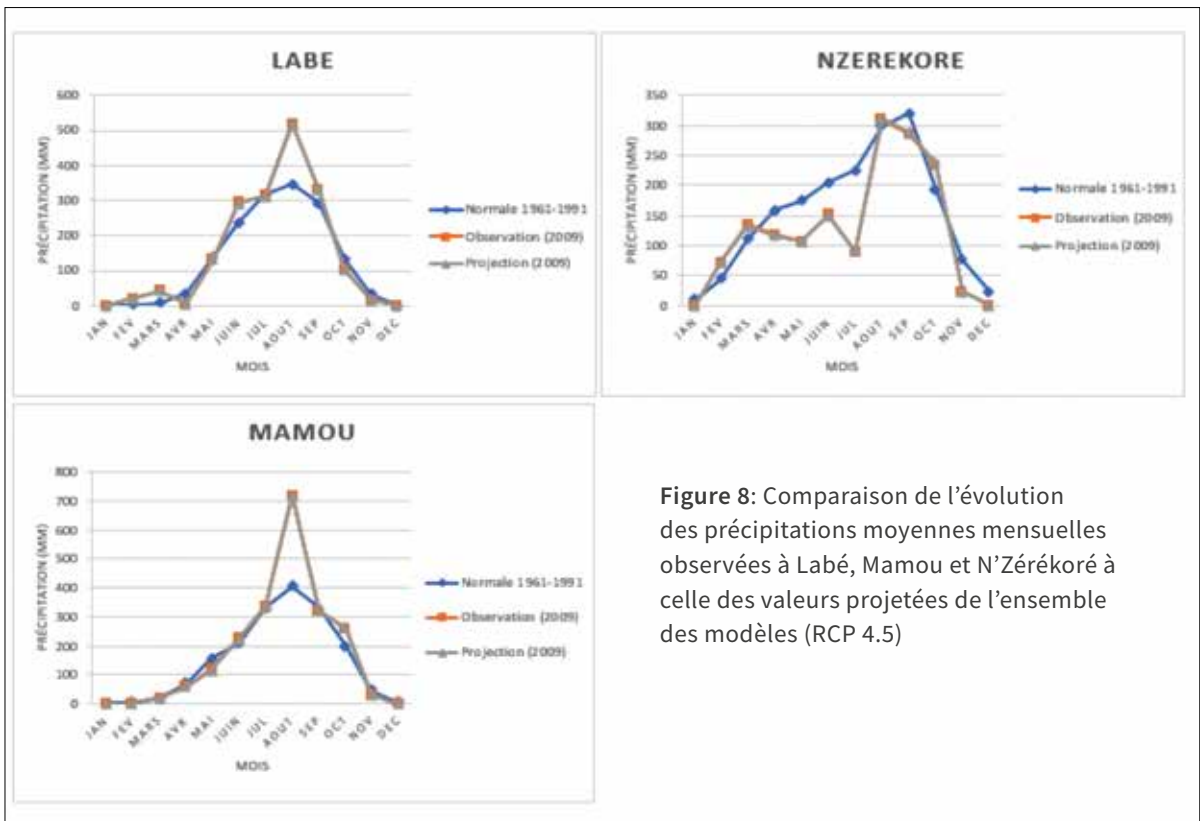


Figure 8: Comparaison de l'évolution des précipitations moyennes mensuelles observées à Labé, Mamou et N'Zérékoré à celle des valeurs projetées de l'ensemble des modèles (RCP 4.5)

La variation des projections pour les différents horizons temporels est présentée au Tableau 5.

Tableau 5: Variation de la température et des précipitations projetées pour la Guinée

HORIZON	VARIATION DE PROJECTION
TEMPÉRATURE	
2020	L'analyse des températures à l'aide du RCP 4.5, à l'horizon 2020, indique que les températures seront élevées dans l'ensemble, mais varieront de 0,514 à 0,728. Les températures très élevées se localiseront dans les régions du Nord-Est, Ouest et Nord-Ouest et les faibles températures au Sud-Est du pays.
2030	A l'horizon 2030, la tendance sera totalement différente. Les températures varient de 0,71 à 1,014. Dans l'ensemble, elles seront encore plus élevées. Les températures très élevées se localiseront dans les régions du Nord-Est et Nord-Ouest et les faibles températures au Sud-Est du pays.
2050	A l'horizon 2050, les variations des températures (très élevées) seront d'environ 1,08 à 1,529 et se localiseront au Nord-Est et Nord-Ouest du pays. Les faibles températures d'environ 1,305 au Sud-Est du pays.
2075	En 2075, les variations des températures seront d'environ de 1,388 à 1,964. Les températures très élevées (1,964), se localiseront au Nord-Est et Nord-Ouest du pays. Les très faibles températures au Sud-Ouest et Sud Est.
2100	Enfin en 2100, ces températures varieront de 1,432 à 2,026. Les températures très élevées (2,026), se localiseront au Nord-Est et Nord-Ouest du pays et les très faibles températures (1,432) au Sud-Ouest et Sud-Est.
PRÉCIPITATION	
2020	Les projections de précipitations à l'aide du RCP 4.5, à l'horizon 2020, montrent une répartition hétérogène des intensités pluviométriques sur l'ensemble du pays, variant de 0,436 à 0,558%. Les zones déficitaires en précipitations se situent principalement au Nord-Ouest et au Nord-Est. Les zones en abondance de précipitations seront les zones se situant au Sud du pays.
2030	A l'horizon 2030, le phénomène sera presque le même que celui produit en 2020. Les précipitations varieront de 0,608 à 0,778%. On notera une légère augmentation de précipitation en cette période.
2050	En 2050, Les variations de précipitations iront de 1,259 à 1,611%. Les zones déficitaires en précipitations se situeront principalement au Nord-Ouest et au Nord-Est. Les zones en abondances de précipitations, seront les zones se situant au Sud du pays.
2075	En 2075, les résultats obtenus montrent que les variations de précipitations seront importantes (1,259 à 1,611%) - les quantités en précipitations recueillies diminuent de Sud vers le Nord.
2100	Enfin, en 2100, les zones les plus intensément touchées par la baisse des précipitations se situeront principalement au Nord-Ouest. Au cours de cette période, les variations se situeront entre 1,177 à 1,506 %.

Les cartes correspondantes aux différentes projections sont présentées dans les Figures 9 et 10.

Projection des températures

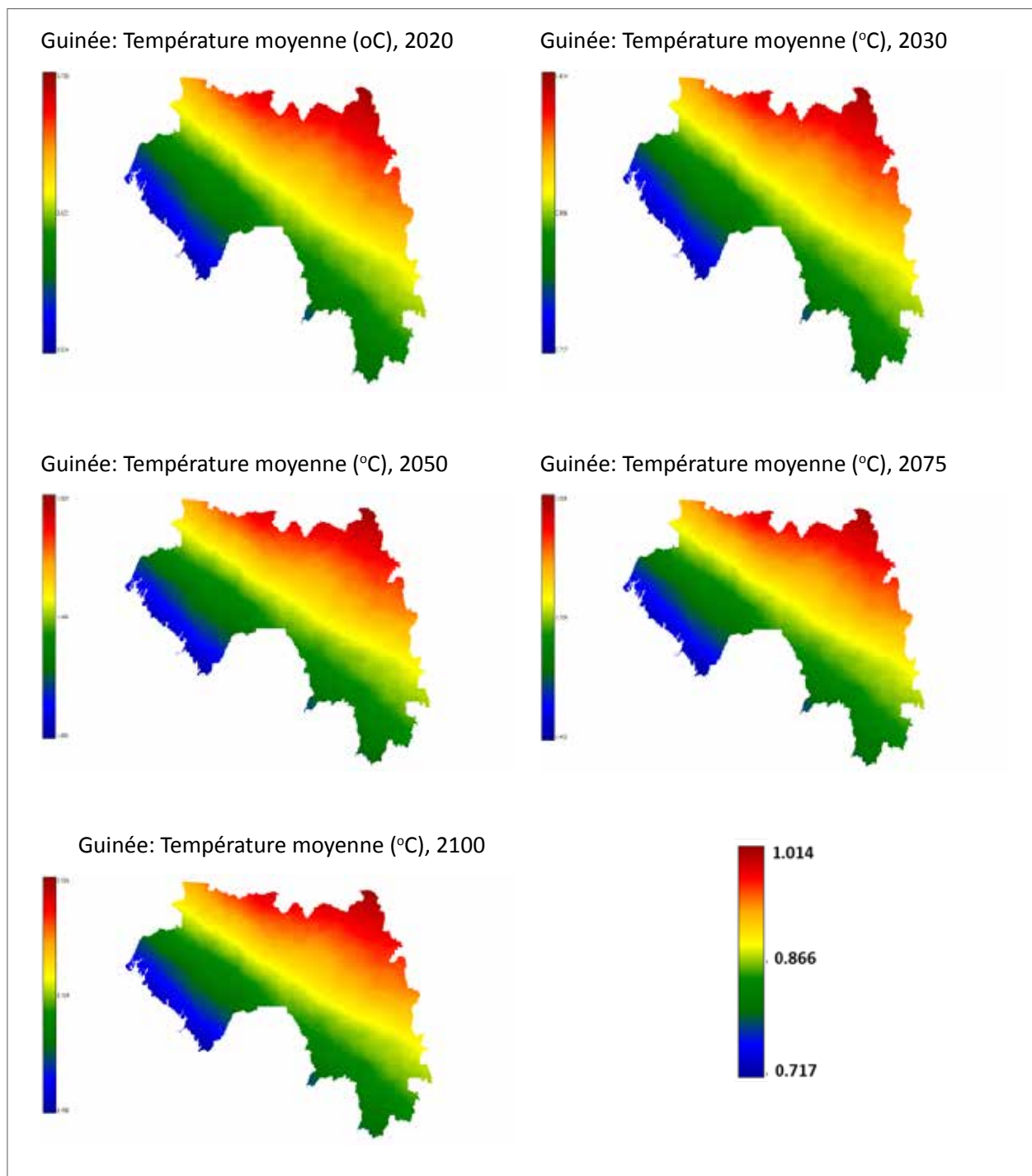


Figure 9 : Variation de la température projetée pour la Guinée pour les périodes: 2020, 2030, 2050, 2075 et 2100 (RCP 4.5)

Projection des précipitations

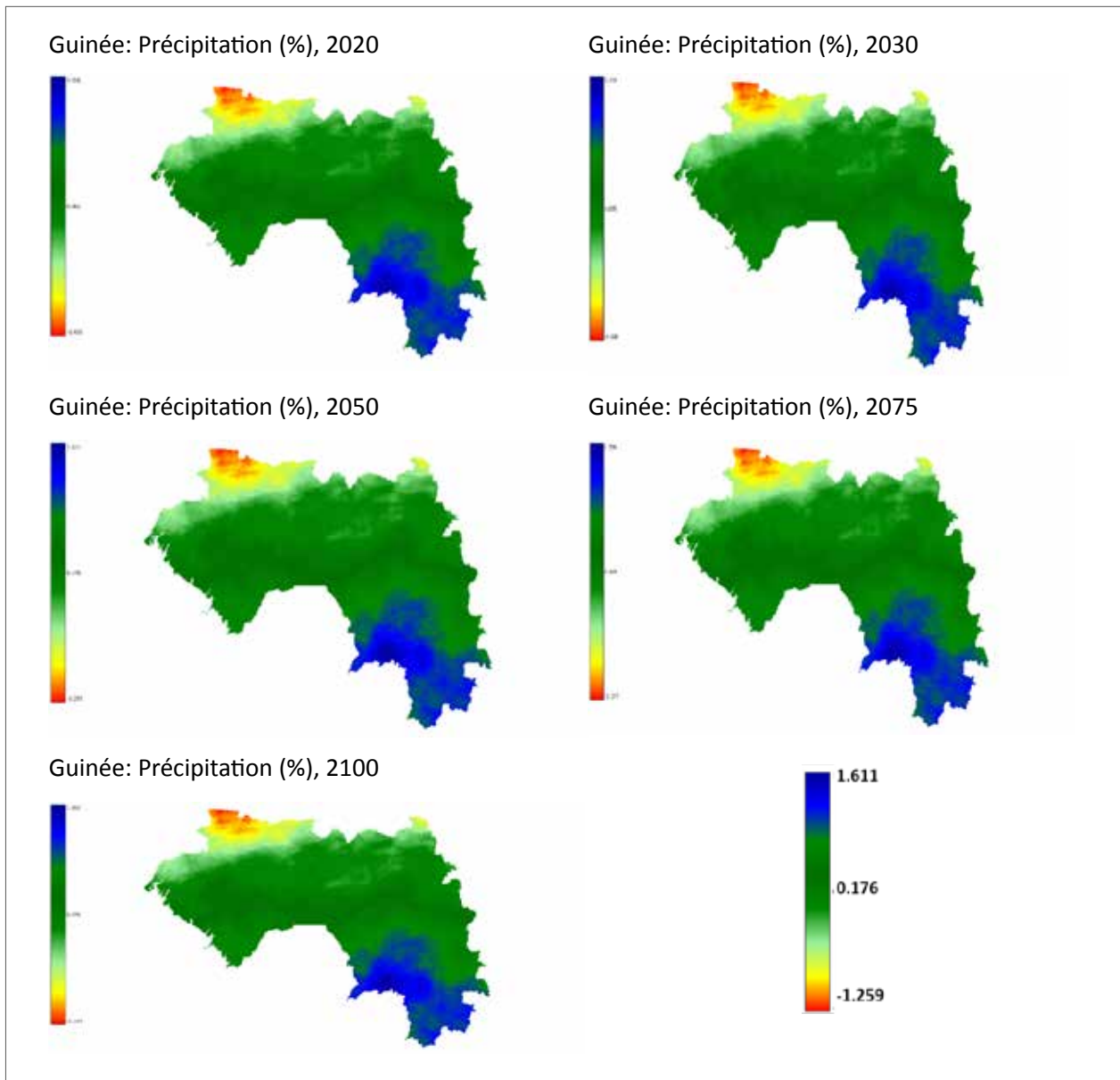


Figure 10 : Variation des précipitations projetée pour la Guinée pour les périodes: 2020, 2030, 2050, 2075 et 2100 (RCP 4.5)

Incertitude dans les projections

Incertitude dans les projections : les RCP que l'on sélectionne lors de l'utilisation de SimCLIM représentent un éventail de scénarios pour un changement global futur. Toutefois, la plage d'incertitude présentée ne peut couvrir l'ensemble des incertitudes liées aux futurs changements climatiques.

Incertitude liée à la traduction des résultats à l'échelle MCG (globale) à l'échelle locale : les projections futures de précipitations ont été générées à partir du Modèle de Circulation Générale (MCG) AR5 à l'aide de méthodes de mise à l'échelle et / ou d'interpolation spatiale. Une gamme d'approches de

réduction d'échelle est appliquée selon le domaine d'étude. Dans tous les cas, l'approche repose sur les meilleures connaissances disponibles pour cet emplacement et sur des données facilement disponibles.

3.3. Scénarios de Développement et Scénarios pour les Émissions Futures

Les projets de développement prévus pour différents secteurs économiques de la Guinée ont été obtenus grâce à la consultation des acteurs et personnes-ressources

dans les secteurs concernés. Cependant, aucune information n'a été fournie sur le calendrier de mise en œuvre de certains projets dont les impacts peuvent être impor-

tants en matière d'émissions de GES. Les projets pris en compte dans le scénario de développement conformément aux hypothèses sont présentés dans le Tableau 6.

Tableau 6 : Projets de développement envisagés et hypothèses utilisées pour la projection des émissions

SECTEUR	PROJETS ENVISAGÉS	HYPOTHÈSES
Energie	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de 4 microcentrales hydrauliques - Construction du barrage de Souapiti - Construction d'un barrage à Diaraguéla - Construction d'un barrage dans la région de Youmou/Macenta - Construction d'un barrage à Kindia - Construction du barrage de Foumi à Kankan-Kérouané - Construction du barrage de Zégbéla (Nzérékoré / Macenta) - Construction et mise en service du barrage de Koukoutamba - Construction et mise en service du barrage de Balassa - Construction et mise en service du barrage de Bouréya 	<p>On suppose que tous ces projets auront été achevés au cours des onze prochaines années (d'ici 2030). L'électricité générée par ces projets est supposée remplacer 50% de l'électricité produite à partir de combustibles fossiles d'ici 2030. Ainsi, les émissions provenant de la production d'électricité seront réduites de 45% à partir de 2030. On utilise 45% au lieu de 50% puisque 5% ont été utilisés pour compenser les émissions possibles qui proviendraient des centrales hydro-électriques.</p>
Energie et Industries	<ul style="list-style-type: none"> - Construction d'une cimenterie (industrie de production du ciment à Boké) - Construction d'une usine de boisson à Conakry - Construction d'une usine de raffinerie de bauxite - Construction d'une usine de raffinerie du pétrole à Boké - Sécurisation des zones industrielle à Conakry - Construction des industries Agro-alimentaires à Conakry et dans les régions de production 	<p>Energie : les émissions énergétiques des industries de fabrication et de construction augmenteront de 30% à partir de 2030 (année prévue pour l'achèvement du projet)</p> <p>Procédés industriels : les émissions de produits minéraux devraient augmenter de 25% d'ici 2030.</p>
Energie et Transport	<ul style="list-style-type: none"> - Construction d'un système de transport maritime urbain de personnes et de marchandises à Conakry - Augmentation du nombre de bus en circulation de 60 à 100 bus à Conakry - Mise en circulation du nouveau train Conakry Express desservant Conakry à Kagbélen - La construction des voies d'évitement sur la ligne CBK pour permettre la mise en circulation simultanées de deux trains de Conakry Express - Construction d'un tronçon de chemin de fer Conakry-Gomboyah en BOT - Construction d'une ligne Métrobus à Conakry 	<p>On suppose que tous ces projets seront achevés d'ici 2030. L'augmentation du nombre d'autobus limitera l'utilisation de voitures à usage personnel par les citoyens. On suppose que les émissions seront réduites de 10% d'ici 2030.</p>

Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de casiers rizicoles dans les périmètres inondés en mangroves - Projet développement Riz en Basse Guinée Saritem - Reboisement et appui à la régénération naturelle de la mangrove 	<p>À partir de 2020, les rizières seront agrandies chaque année de 8,333 ha (250 000 ha pour 30 ans entre 2020 et 2050). Également, les activités proposées par les études de SARITEM, permettent d'envisager l'aménagement de 45 périmètres pour une surface totale cumulée de 7.310 ha.</p>
--------------------	--	---

Tableau 7: Emissions projetées pour les projets de développement par rapport au niveau de référence

S/N	SECTEUR	SOUS-SECTEUR	2050 - SCÉNARIO DE BASE (GGCO2E)	2050 - SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT (GGCO2E)
1	Energie	Industries Énergétiques	49642.32	27303
2	Energie & Procédés Industriels	Procédés Industriels	239.46	299.32
		Industries manufactures / construction	4365	5675
3	Energie	transport	9615.32	8653.78
4	Agriculture	Rizi-culture	16045	25257.93

Les Scénario de Maintien du Statu Quo

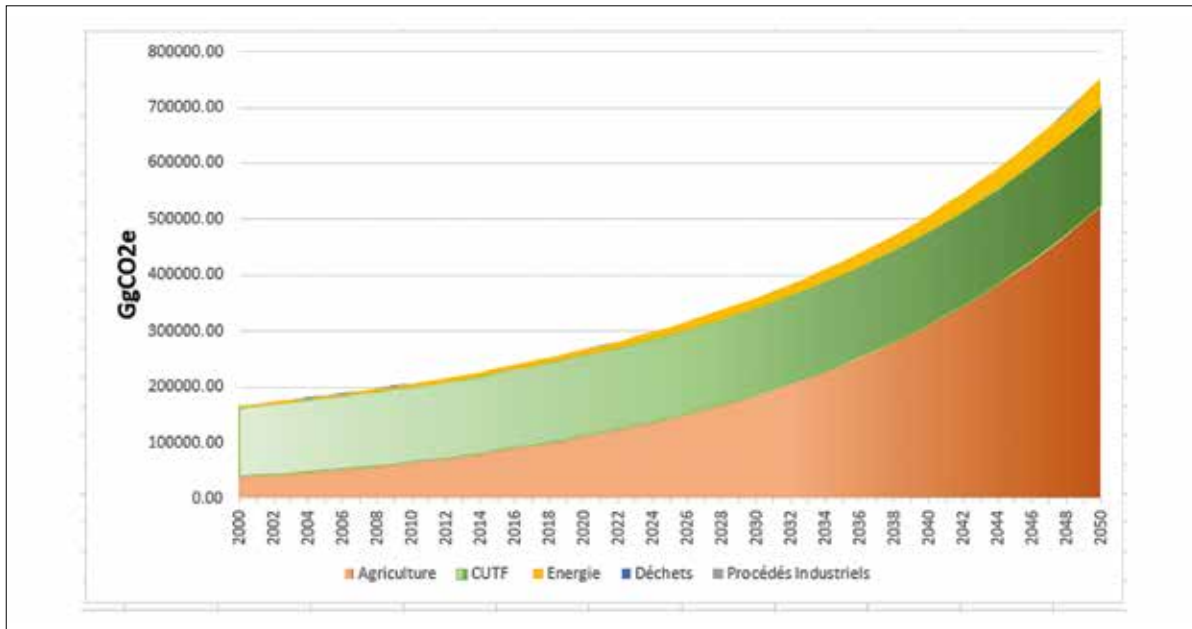


Figure 11: Scénario de maintien du statu quo (Projections d'émissions pour 2050). L'agriculture représente la principale source d'émissions, suivi par le secteur CUTF.

IMPACTS DE CHANGEMENT CLIMATIQUE EN GUINEE

Les activités socio-économiques reposent en grande partie sur la production vivrière qui dépend fortement des conditions climatiques du pays. Par conséquent, les variations dans la répartition spatio-temporelle des

précipitations auront des impacts négatifs sur les moyens d'existence de la population. Les écosystèmes et leurs ressources sont déjà affectés par un processus généralisé de dégradation imputable surtout aux facteurs anthro-

piques et aux variabilités/ changements climatiques. Le schéma suivant résume les interactions possibles entre les différents constituants abordés dans cette stratégie.

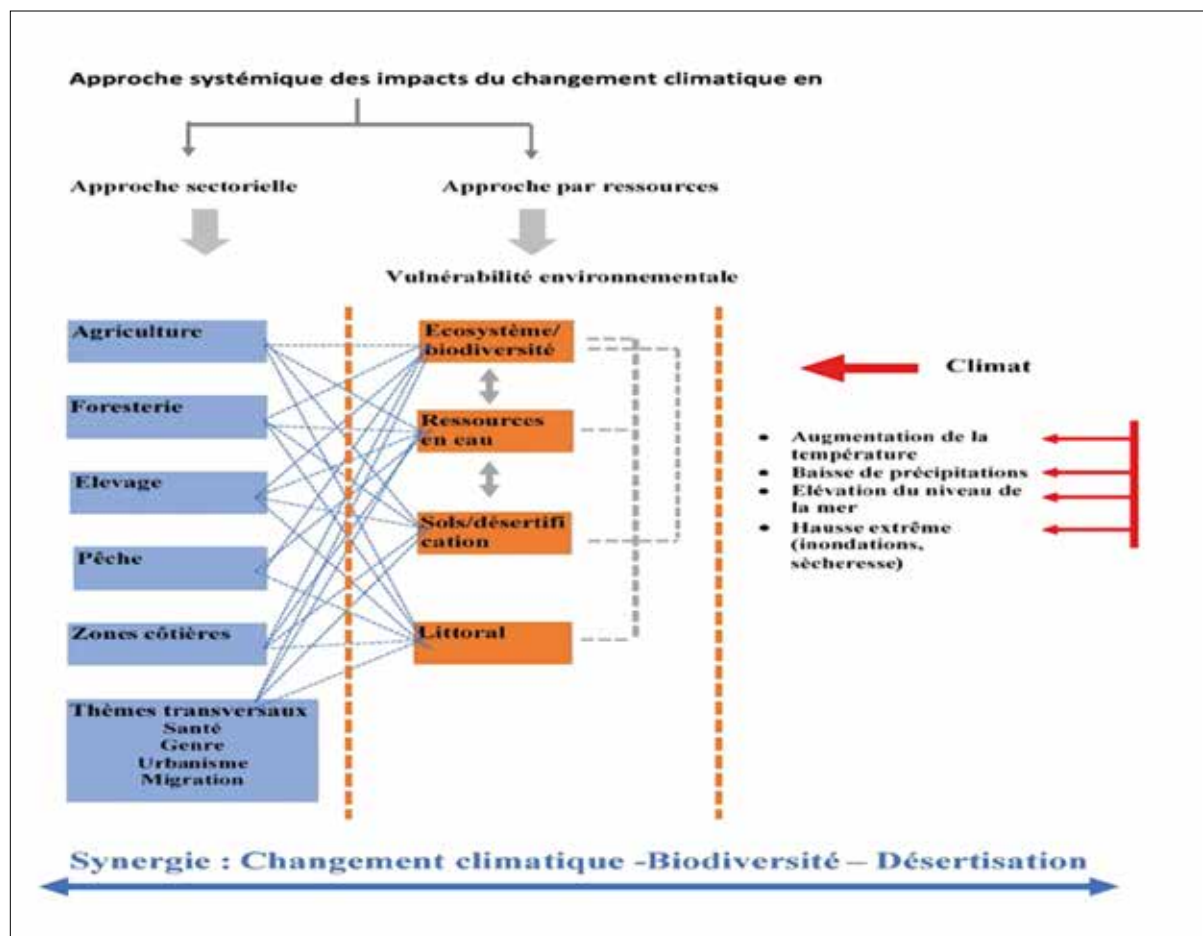


Figure 12: Impacts du Changement climatique sur les secteurs de développement et les ressources

Diverses causes indirectes ou profondes de ces dégradations sont par ailleurs connues, notamment la pauvreté grandissante, la croissance démographique, la faiblesse des processus de gestion participative impliquant les communautés résidentes et celle des proces-

sus institutionnels de gestion de l'environnement, etc. Les conséquences directes et indirectes sont entre autres : (i) la perturbation des équilibres écologiques ; (ii) la précarité des conditions de vie des populations ; (iii) l'aggravation des impacts du changement climatique (élévation de la

température et du niveau de la mer, forte insolation, Inondations, perturbation du régime pluviométrique, etc.) ; et (iv) les pressions et conflits fonciers issus de la dégradation des habitats et de la perte de biodiversité.

Les principaux risques climatiques identifiés en Guinée sont :

- Élévation de la température de surface
- Forte insolation
- Perturbation du régime pluviométrique
- Pluies orageuses et Inondations fréquentes
- Élévation du niveau de la mer
- Feux de brousse.
- Sécheresse

Les secteurs clés impactés par le changement climatique en Guinée sont les suivants :

4.1. Agriculture

La Guinée présente une grande diversité de milieux et de grandes potentialités agricoles. On estime à six millions d'hectares la superficie cultivable, qui représente 25% du territoire national, dont 16% seulement sont exploités essentiellement en culture pluviale, le reste étant occupé par la jachère. Le potentiel de terre irrigable est évalué à 364 000 ha dont 81000 ha seulement sont aménagés (IRAG, 2008). Afin de reconstituer le potentiel des sols et améliorer les rendements, les paysans utilisent plusieurs méthodes et pratiques: la jachère, la riziculture de mangrove ou de plaine inondable ou de bas-fonds, les champs de case (tapades). Ces systèmes, qui étaient à la base de la production alimentaire des populations, ne répondent plus à la nouvelle réalité de l'environnement actuel, en raison de la péjoration du régime des précipitations dû au changement climatique.

La valeur ajoutée du secteur agricole a connu une croissance de 4,7% en moyenne annuelle contre 5,8% proje-

tée par le plan quinquennal. En termes de réalisations dans ce secteur, il est à noter : (i) l'émergence et la promotion des organisations paysannes ; (ii) l'approvisionnement des agriculteurs en intrants (engrais, semences, produits phytosanitaires) et l'équipements à des prix subventionnés ; (iii) la création d'un centre de prestation agricole dans toutes les préfectures du pays pour faciliter l'accès aux intrants et des équipements ; (iv) la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation de l'impact du soutien. Ces actions de promotion du secteur ont favorisé la construction et la réhabilitation de nombreuses pistes rurales dans les quatre régions naturelles et l'aménagement de 1 000 hectares dans la plaine de Koundian. En dépit de la survenue de la MVE qui a négativement affecté la production et la commercialisation des spéculations agricoles et compromis les intentions de mise en valeur des terres, des actions d'assistance technique ont été entreprises par le Gouvernement dès 2015 pour

améliorer la production des 5 principales spéculations (riz, maïs, fonio, manioc, arachide). L'on retiendra cependant que la culture du maïs en Guinée est plus affectée par le changement climatique, car pour chaque augmentation de 1° C au-dessus de 30°C par jour pendant la saison de culture du maïs, il y a une réduction correspondante de 1% du rendement journalier (Lobell et al. 2011).

Environ 40% des cultures pluviales se situant sur les collines ou montagnes (LPDA, 2007), le Fouta-Djallon, notamment, connaît une forte érosion des sols sur les fortes pentes du fait de la culture temporaire du riz pluvial. A ceci, s'ajoute une érosion insidieuse sur les plateaux et les reliefs pénéplainés en Haute Guinée, résultat d'une surexploitation des terres non compensée par les apports fertilisants et par la durée de la jachère. Enfin, la pratique des feux de brousse, les défrichements, la culture itinérante sur brûlure entraînent une érosion des sols qui accroissent le ruisselle-

ment et l'altération des sols. La situation la plus grave est observée en Moyenne Guinée, viennent ensuite les régions côtières et forestières où on assiste à une augmentation sensible des superficies cultivées. La Haute Guinée dispose de réserves foncières

importantes mais souvent de qualité moindre à cause de la faible profondeur des sols arables et du faible pouvoir de rétention d'eau des sols (MAEF, 2006). Enfin, plusieurs zones de mangroves et de plaines salées ont fait l'objet d'aménagements qui

ont posé plus de problèmes qu'ils n'en ont résolu, avec la reprise de l'intrusion marine après la destruction des mangroves et l'envasement des exutoires en mer et des canaux.

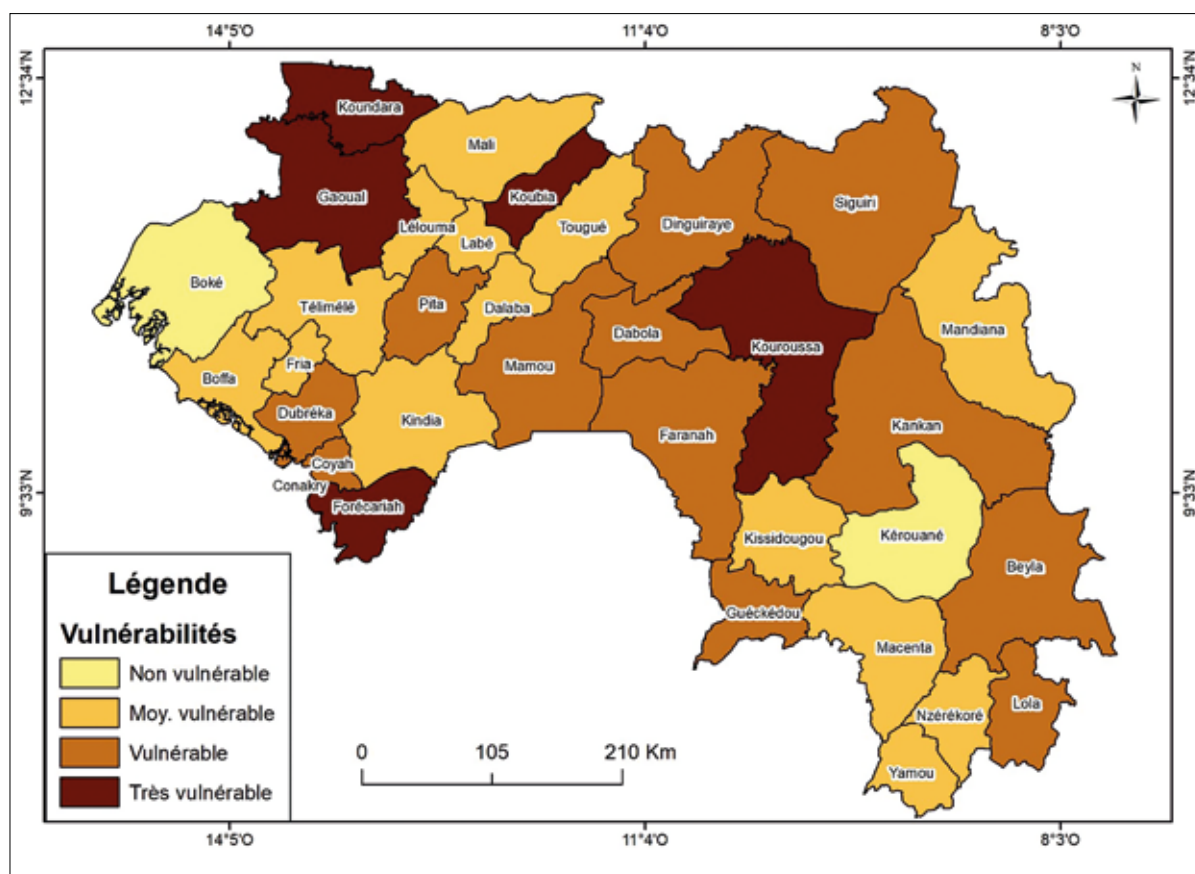


Figure 13: Vulnérabilité des écosystèmes agricoles en Guinée

4.2. Elevage

En Guinée, l'élevage constitue la deuxième activité du monde rural après l'agriculture. Le système d'élevage pratiqué est de type extensif. La diversité des conditions pédoclimatiques permet l'élevage de diverses espèces animales (bovins, ovins, caprins et volaille) dans tout le pays et porcins (en Guinée forestière et en Basse Guinée). Six grands types d'élevage ont été identifiés et décrits

par FAO (2003). Il s'agit entre autres : (i) élevage de petits ruminants et porcins, (ii) petits éleveurs de bovins, (iii) éleveurs moyens de bovins, (iv) Grands éleveurs de bovins transhumants saisonniers, (v) Exploitants semi-améliorés et (vi) Agriculteurs vivriers. Le système d'élevage pratiqué est traditionnel dans lequel les bovins représentent la principale spéculation. L'élevage de bovins est caracté-

risé par des systèmes très hétérogènes, non seulement au niveau régional, mais aussi au niveau local. Le dernier recensement du cheptel en 2005 donne les effectifs suivants : 3 787 974 bovins, 1 058 381 ovins, 1 399 666 caprins, 77 323 porcins. Et un accroissement important des effectifs (plus de 10% par an) a été constaté ces dernières années (SCN 2018).

Il faut souligner qu'en l'état actuel des connaissances, les perspectives de réduction des émissions demeurent limitées dans le domaine de l'élevage et relèvent davantage du domaine de la recherche. Néanmoins, les travaux effectués au cours des dernières années, dans plusieurs pays industrialisés, ont permis d'analyser les processus de méthanogènes et d'identifier un certain nombre de techniques en mesure d'être mises à profit en vue de réduire les émissions.

Les performances du sous-secteur ont été réduites par le retard enregistré dans l'exécution de certaines actions du projet de gestion durable du bétail ainsi que par le niveau insuffisant des investissements. Au lieu du taux de 5,0% prévu, la croissance du sous-secteur a été

de 2,9% en moyenne. Car le développement du secteur de l'élevage est encore confronté à de nombreuses contraintes, dont les principales sont : la persistance d'un système d'élevage traditionnel extensif, la réduction des zones de pâturage (bâti et exploitations minières), surpâturage, la faible capacité technique et managériale des organisations professionnelles d'éleveurs, l'insuffisance des infrastructures et des équipements de commercialisation du bétail et des produits animaux, le faible niveau d'organisation des circuits de commercialisation du bétail, etc. A ces contraintes, il faut ajouter le stress hydrique et l'accélération de la modification de la végétation fourragère suite à l'augmentation de la température et la baisse généralisée de la pluviométrie.

Toutefois, plusieurs actions initiées par le Gouvernement Guinéen ont contribué à améliorer sensiblement ce résultat ; ce sont entre autres : (i) le renforcement du cadre institutionnel ; (ii) le développement des infrastructures de commercialisation du bétail et des produits animaux ; (iii) les programmes de vaccinations des bovins (contre la péripneumonie contagieuse, la dermatose nodulaire et les maladies telluriques) et des petits ruminants (contre la peste) en vue d'améliorer la santé animale ; (iv) la sécurisation du cheptel et l'amélioration de l'alimentation du bétail ; (v) l'amélioration génétique et l'intégration agriculture-élevage ; (vi) la structuration du milieu éleveur et l'appui au secteur privé (PNDES, 2016-2020).

Les objectifs visés par la LPDE dans le cadre de la gestion des ressources pastorales et de l'intégration agriculture - élevage s'intègrent parfaitement à ceux du PANA et du PNDES et prennent en compte les préoccupations de changement Climatique dans le programme du développement durable de l'élevage en Guinée. Ces 2 principaux objectifs sont de :

- Permettre une meilleure alimentation du bétail par le choix et l'exploitation des pâturages les plus favorables et de la façon la plus rationnelle (exploitation tenant compte de la protection de l'environnement) ;
- Promouvoir l'intégration agriculture-élevage pour améliorer la productivité des exploitations agropastorales.

L'intégration du changement climatique dans le secteur de l'élevage a ainsi permis au gouvernement de mettre en place un système de conservation et de protection des races locales d'animaux domestiques telles que la race N'Dama, le Mouton Djallonké, la Chèvre naine d'Afrique et un réseau d'épidémie-surveillance des maladies du cheptel, l'émergence et la professionnalisation des opérateurs privés du secteur. Certains ONG, associations paysannes ou groupements ont alors développé l'élevage des petits ruminants (ovins, caprins) moins vulnérables, résistants et s'adaptant mieux aux effets néfastes des changements climatiques.

4.3. Ressources Forestières Ligneuses et Non Ligneuses

La contribution du secteur sylvicole au PIB était de 2,5% en 2006 (MP, 2007) contre 3,2% en 2004 (MAEF, 2006). Faute d'inventaire forestier, le patrimoine forestier n'est pas connu à ce jour, en termes de superficie et de richesse spécifique végétale. Les données historiques disponibles l'évaluaient à environ 13 millions d'ha (53% du territoire) qui se répartissent entre 250.000 ha de mangroves (350.000 ha en 1965), 700.000 ha de forêt dense humide au sud-est de la Guinée, 1.600.000 ha de forêt dense sèche et de forêt claire au nord de la Guinée et 10.636.000 ha de savane boisée (MAEF, 2006). Les forêts classées sont au nombre de 162 et totalisent une superficie de 1.182.133 ha (5% du pays).

Aujourd'hui, la superficie totale des forêts a fortement diminué sous l'effet de multiples pressions, notamment : (i) les pressions agricoles avec la culture itinérante par défrichage, la quasi-systématisation de la culture sur brûlis, les cultures sur pentes à cycles rapprochés, les constructions de haies mortes, (ii) énergétiques avec exploitation du bois d'œuvre, la carbonisation autour des villes, (iii) les pressions pastorales, (iv) les feux de brousse dus au changement climatique, (v) les pressions minières dues à l'extension des mines et carrières sur toute l'étendue du territoire guinéen, (vi) les pressions urbaines avec la disparition des forêts classées (672 ha à Conakry, 90 ha à Kokou/Kindia,

410 ha à Tangama/Dalaba, 120 ha de Teckeraie à Bérékéna/Kankan), (vii) la prolifération des fours à briques sur les berges des cours d'eau, (viii) le fumage du poisson, (ix) la construction des barrages hydro-électriques et hydro agricoles, etc. Le taux de recul annuel moyen des forêts en Guinée Forestière s'élèverait à 2% et à 0,5% dans le reste du pays, y compris la mangrove. Les estimations de déforestation due à l'agriculture itinérante seraient de 30 000 ha/an entre 1976 et 1980 (Diawara, 2001). Enfin, l'étude AGRYHMET (2005) indique, pour la période 1972-2000 soit 28 ans, une diminution de 10.3% pour la mangrove et 33% pour l'ensemble des forêts.

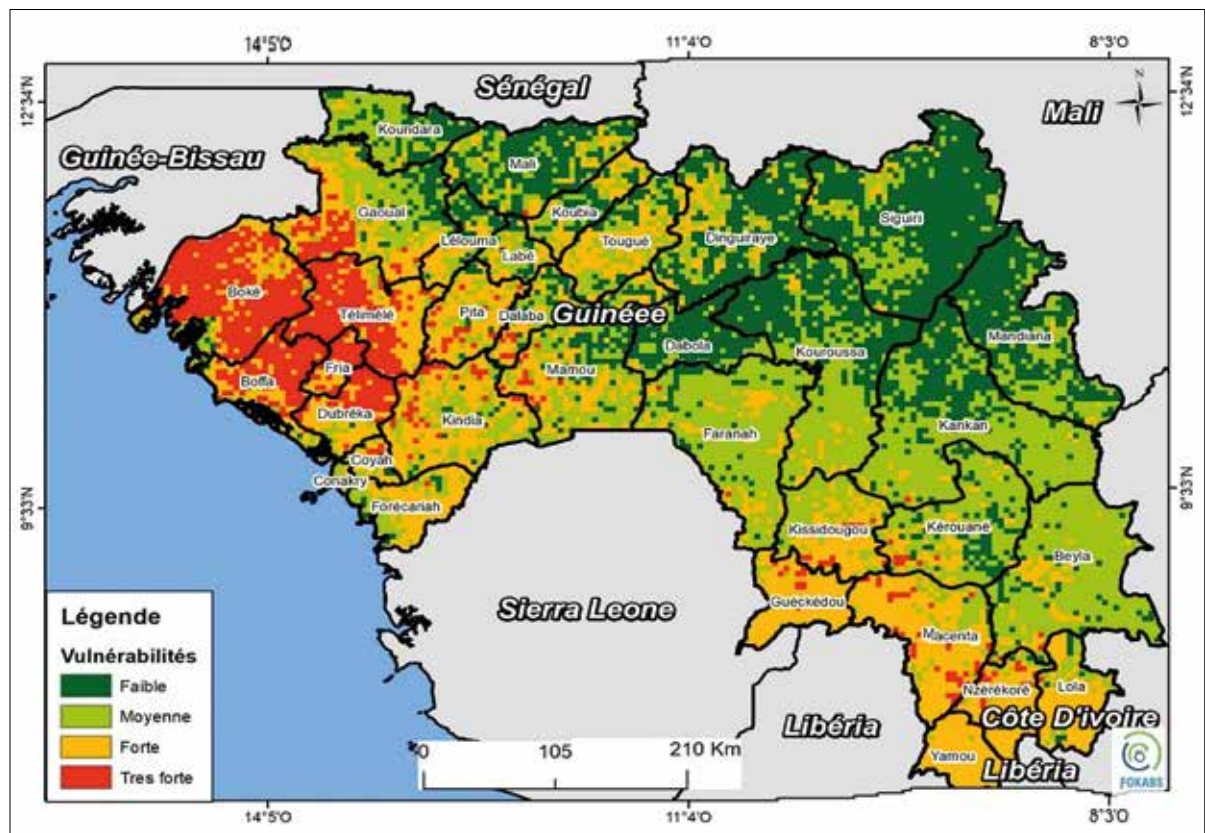


Figure 14 : Carte de vulnérabilité des forêts liée au changement climatique

4.4. Pêche

Le secteur de la pêche représente 3,6% du PIB, génère près de 100.000 emplois directs (dont 80.000 pour la pêche artisanale maritime, 17.000 pour la pêche industrielle, environ 2.500 pour la pêche continentale et l'aquaculture). Les produits de la pêche fournissent 40% des protéines animales consommées dans le pays (FAO, 2005) et la consommation per capita a progressé à 21,5 kg de poisson en 2017. En référence au recensement du parc piroguier de 2016, la pêche artisanale maritime évolue avec 7538 embarcations motorisées à 43 % dans 234 débarcadères repartis le long du littoral guinéen. Les systèmes d'exploitation industrielle sont caractérisés par l'hétérogénéité de la flottille et la coexistence de plusieurs nationalités adoptant des stratégies d'exploitation différentes (Dème, 2018). Au total, 28 118 pêcheurs et 6 414 propriétaires ont été dénombrés en 2016 dans les pêcheries maritimes guinéennes dont plus de 68% des pêcheurs opèrent en dehors de Conakry. Le secteur industriel emploie 158 pêcheurs guinéens sur un effectif global de 461 marins embarqués en 2017 dans 91 navires de pêche industrielle autorisés dans les eaux guinéennes. Les captures moyennes tirées ont été d'environ 306 054 tonnes en 2017 dont 230 303 tonnes par les pêcheries arti-

sanales contre 75 751 tonnes pour les pêcheries industrielles (CNSHB 2017). Pourtant le potentiel halieutique s'est réduit d'1/5 au cours des 10 dernières années (Banque Mondiale, 2006) poursuivant une réduction de 16 à 33% des décennies précédentes (PNAE, 1994). Les Bobos ou bossus, très prisés sur les marchés asiatiques, les bars et petits capitaines connaissent une surexploitation marquée avec une chute de biomasse comprise entre 50 et 70% par rapport à 1985. Les exportations totales et les importations ont été évaluées respectivement à 9 801 tonnes et 19 509 tonnes pour l'année de référence. La pêche continentale, principalement pratiquée en Haute Guinée, présente un potentiel exploitable de 12.000 t/an et la pisciculture, notamment familiale, se développe en Guinée Forestière.

En outre, confronté aux mesures prises par l'UE interdisant aux navires européens de pêcher dans les eaux guinéennes ainsi qu'à l'embargo sur les importations de produits halieutiques en provenance de la Guinée, les activités du sous-secteur de la pêche se sont significativement ralenties et le taux de croissance s'est établi à 3,1% contre un objectif initial de 5,1%.

Pourtant, des avancées ont été réalisées pour le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire : révision des codes de la pêche maritime et continentale ; élaboration de la Lettre de Politique de Développement de la pêche et de l'Aquaculture / LPDPA, élaboration du Plan d'aménagement et de gestion des pêcheries, mise en place d'un comité consultatif de gestion et de délivrance des licences de pêche industrielle etc.. Dans le souci d'assurer une meilleure conservation et protection des ressources halieutiques, une période de repos biologique de 2 mois a été instituée depuis 2014.

En dépit de ces performances, le secteur de la pêche enregistre des difficultés qui retardent son décollage. Il s'agit principalement : (i) de la faiblesse du volume des infrastructures d'accueils, de traitement et de conservation des captures (absence de port de pêche industrielle, faiblesse de la chaîne de froid et infrastructures de débarquement de pêche artisanale), (ii) de l'insuffisance des compétences humaines, leur mauvaise répartition géographique, et le vieillissement de l'expertise nationale ; (iii) de la faiblesse des moyens navigants de surveillance; (iv) du laxisme dans la lutte contre la pêche illicite non déclarée et non réglementée (Pêche INN) etc.

4.5. Ressources en Eau

Les importantes quantités d'eau pluviale que reçoit annuellement le territoire guinéen sont collectées par un réseau hydrographique de près de 1 165 cours d'eau (DNH, 2012) qui, pour la plupart, prennent leur source dans deux massifs montagneux : le Fouta-Djalou et la dorsale guinéenne. Ces cours d'eau sont répartis en 23 bassins fluviaux dont 14 bassins partagés (bassins internationaux). Pour assurer la gestion correcte de ce réseau hydrographique, la Direction Natio-

nale de l'Hydraulique (DNH, 2012) a implanté des stations hydrométriques d'observation optimum sur l'ensemble du territoire. Les informations collectées alimentent la banque de données pour les projets à réaliser par la SEG, le SNAPE ou pour les barrages et digues d'irrigation.

Les potentialités hydriques de la Guinée sont donc d'origine pluviale avec une pluviométrie moyenne de 1988 mm/an inégalement répartie et dont les pics peuvent at-

teindre 4 000-4 500 mm de pluie par endroit (Conakry et alentours). Mais en plus, la Guinée dispose de quantités appréciables d'eaux de surface et d'eaux souterraines. Les ressources en eau de surface renouvelables, y compris la partie partagée, sont estimées à 226 km³/an, et celles en eaux souterraines à 13 milliards de m³ environ. Pour une gestion rationnelle s'appuyant sur la reconnaissance du cycle hydrologique, ces eaux sont considérées comme un système intégré.

Le réseau hydrographique guinéen présente deux (2) types de cours d'eau :

- Cours d'eau des hauteurs dans les zones de montagnes (Moyenne Guinée et Guinée Forestière) ;
- Cours d'eau des plaines dans les zones plates, constitués de méandres, de lacs, d'étangs, de mares (Haute Guinée) et de deltas (Basse Guinée).

Une projection vers l'avenir fait observer que la baisse de pluviométrie due au changement climatique aura un impact sur les débits des cours d'eau avec, éventuellement, la disparition de certains d'entre eux. Selon le régime hydraulique, on répartit les eaux de surface en deux types :

- **RESSOURCES EN EAUX DE SURFACE PÉRENNES :** Formées par des cours d'eau permanents (Bassins du Niger, de la Gambie, du Bafing/Sénégal et de la basse côte), elles occupent une place importante dans la fourniture des besoins en eau en Guinée et en Afrique de l'ouest. Les prélèvements d'eau liés aux aménagements hydro-agricoles de 364 000 ha de terre irrigables peuvent être estimés à 6 milliards de m³/an, pour un volume d'eau mobilisable de l'ordre de 350 milliards de m³/an. Ce qui signifie en fait un impact négligeable sur les ressources en eau et le régime des cours d'eau (DNH, 2012).
- **RESSOURCES EN EAU DE SURFACE NON PÉRENNES :** elles correspondent aux eaux de ruissellement saisonnier d'hivernage dans de petits bassins versants. Les pluies annuelles représentent des quantités considérables d'eau estimées annuellement à près de 400 milliards de m³. Environ 350 milliards de m³ par an se partagent entre le ruissellement, l'évaporation et l'infiltration (DNH, 2012).

Les statistiques sur la qualité de l'eau publiées dans les rapports annuels de la Société des Eaux de Guinée (SEG) montrent que le déficit des besoins en eau est dû essentiellement aux faibles investissements réalisés dans le secteur des eaux depuis plus de 10 ans.

De nos jours, les ressources en eaux souterraines sont dangereusement menacées par la baisse des capacités d'infiltration, du fait des activités anthropiques (destruction du couvert végétal et envahissement progressif des cours et plans d'eau) et du changement climatique. Les conséquences sont l'ensablement de plusieurs cours et plans d'eau auparavant permanents causé par la destruction inquiétante du couvert végétal des berges (pratiques culturelles destructrices de l'environnement, carbonisation, fours à briques etc.).

4.6. Energies

Le secteur de l'énergie en Guinée dépend de deux ressources essentielles : l'eau pour l'énergie hydro-électrique et les combustibles ligneux tirés des ressources forestières. D'autres sources potentielles sont aussi le solaire et l'éolien. Actuellement, la capacité hydro-électrique installée en Guinée est faible au regard du potentiel disponible et du dense réseau hydrographique guinéen.

La vulnérabilité du secteur de l'énergie en Guinée varie d'une zone agro-climatique à une autre, en fonction de la nature des événements météorologiques extrêmes. Selon le PANA (2007), la promotion des aménagements hydroélectriques, s'ils étaient réalisés, pourraient à eux seuls contribuer à diminuer

sensiblement les émissions de GES en Guinée. Malheureusement, de nos jours, le niveau des eaux dans certaines régions du pays est affecté par des fluctuations pluviométriques importantes et des variations de températures dues au changement climatique.

La deuxième source d'énergie est l'utilisation du bois comme source d'énergie domestique. Plus de 90 % des ménages guinéens en dépendent. Pourtant, la hausse des températures combinée à la diminution des précipitations risque de provoquer une diminution de la biomasse forestière permanente, et donc du volume de bois de chauffage en Guinée. D'autres sources d'énergie comme l'utilisation du biogaz

dans les zones rurales et du gaz butane en zones urbaines et péri-urbaines restent à prospecter et à encourager.

Au regard de son extension de plus en plus significative dans les zones rurales, pour l'éclairage des bâtiments et quelques principales artères des grandes agglomérations rurales et aussi à Conakry, l'utilisation de l'énergie solaire ira crescendo dans les prochaines décennies. L'expérimentation de l'éolienne serait encore à ces débuts, mais c'est une source qui sera sans doute loin derrière le solaire. Toutefois, l'encouragement par les autorités nationales de la combinaison de ces deux sources d'énergie contribuerait sensiblement à la réduction des émissions de GES en Guinée.

4.7. Santé

L'Afrique subsaharienne, y compris la Guinée, est de loin la région du continent la plus affectée par le changement climatique. Selon l'Observatoire de la vulnérabilité climatique de la CCNUCC, plus de 99% de mortalité climatique mondiale, estimée aujourd'hui à plusieurs milliers de décès par an, a lieu dans les pays en développement. D'après cet Observatoire de la vulnérabilité climatique, les pays les moins avancés présentent un tiers de mortalité climatique alors qu'ils participent à seulement 1% des émissions globales de gaz à effet de serre.

La Guinée jouit d'un climat tropical à deux saisons, la saison sèche et la saison pluvieuse. Depuis les années 1970, ce climat a présenté

une tendance aggravée à la baisse de la pluviométrie et à l'élévation des températures, conformément à l'évolution globale du climat mondial. Ce phénomène est aggravé entre autres par des mauvaises pratiques agricoles, une exploitation abusive des ressources naturelles, rendant la Guinée vulnérable au changement climatique. (MSHP et MEEF, 2013).

Malheureusement, les décideurs, les secteurs privé et public ne sont pas suffisamment informés de cette réalité, or les catastrophes naturelles liées au changement climatique deviennent de plus en plus des menaces pour la santé des populations africaines en général et guinéennes en particulier. (MSHP et MEEF, 2013)

Le changement climatique amplifie la situation sanitaire des populations guinéennes en général et plus particulièrement des couches sociales vulnérables telles que les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et les personnes âgées. De nombreux cas d'épidémies ont été enregistrés ces dernières décennies en Guinée que l'on peut imputer à la perturbation des paramètres climatiques et aux événements météorologiques extrêmes. L'augmentation de la température et la fréquence des pluies diluviennes à l'origine des inondations sont par exemple les causes indexées d'innombrables cas de maladies hydriques.

Ces problèmes sanitaires liés au climat sont encore faible-

ment perçus par les populations. Or, l'augmentation de la température et la dégradation de la qualité des eaux soumettent ces communautés permanemment aux effets néfastes des changements du

climat sur toute l'étendue du territoire national. Les variations climatiques, avec des périodes de saisons sèches longues et récurrentes, sont à l'origine de la prédominance des maladies climato-sen-

sibles telles que la méningite, les maladies diarrhéiques, la rougeole, les infections respiratoires aiguës, la typhoïde, l'hypertension artérielle, etc.

4.8. Mines

Au regard des défis associés au changement climatique, les activités minières en Guinée peuvent être regroupées en deux groupes principaux: (i) l'exploitation minière industrielle: qui se chevauche considérablement avec les zones protégées et les réserves forestières et qui entraîne l'ensablement des cours d'eau, la déforestation, la pollution des eaux souterraines et de surface, la pollution atmosphérique, la dépression de la nappe phréatique, la fragmentation des habitats, et la dégradation des sols et (ii) l'exploitation minière artisanale qui consiste généralement à creuser des fosses dans des chenaux alluviaux et à extraire des sables noirs associés à des graviers aurifères et diamantifères et qui provoque sur l'environnement quasi les mêmes impacts que la production industrielle.

En fait, les activités minières en Guinée se pratiquent dans toutes les 4 zones naturelles de la Guinée. En raison de cette nature généralisée, les

effets du changement climatique subis en termes de variabilités des précipitations, des températures, d'événements extrêmes et d'inondations fréquentes, affectent l'efficacité et la stabilité du secteur des mines en Guinée. Cela perturbe les infrastructures, les voies de transport, la protection de l'environnement et peut provoquer la fermeture d'un site par manque d'approvisionnement en eau et en énergie.

En résumé, de nombreux obstacles sont identifiés qui freinent le développement du secteur et la valorisation du potentiel minier, notamment, (i) : la faible qualité de la gouvernance, (ii) l'absence d'infrastructures de base indispensables pour la réalisation des grands projets de développement minier (chemins de fer et ports miniers d'évacuation de la production), (iii) la faiblesse du suivi et du contrôle des projets et sociétés minières, (iv) la faiblesse des capacités techniques et opérationnelles des ressources humaines et

des structures décentralisées et déconcentrées, (v) l'asymétrie d'informations entre partenaires au cours des processus de négociation, (vi) l'inventaire partiel du potentiel minier du pays et (v) le manque d'un laboratoire moderne de référence internationale.

C'est ainsi que le Gouvernement Guinéen a engagé de gros efforts pour palier à ces faiblesses et encourager la relance du secteur minier par l'amélioration progressive de la gouvernance minière. Il s'agit entre autres de : (i) la modernisation et la mise à jour du cadastre minier, (ii) l'appui à l'initiative de transparence des industries extractives en vue de maintenir la Guinée comme un pays conforme de Transparency International, (iii) l'initiative de parcellisation des zones d'exploitation artisanales, ainsi que sur le diagnostic de l'exploitation artisanale de l'or et du diamant grâce à l'appui du Projet d'Appui à la Gouvernance du Secteur Minier (PAGSEM).

4.9. Urbanisme et Habitat

Avec un taux de croissance et un niveau d'urbanisation élevés, les populations guinéennes exercent une forte pression sur les ressources naturelles disponibles (services de base, infrastructures et emplois). Les conditions environnementales et sociales résultant de la crois-

sance du pays, conjuguées à une concurrence accrue sur les ressources, pourraient aggraver la vulnérabilité du pays aux risques climatiques. L'élévation du niveau de la mer a déjà entraîné une augmentation des taux d'inondation, des ondes de tempête, de l'érosion et d'autres dan-

gers côtiers qui menacent la colonisation côtière, entraînant une perte d'infrastructures et une migration des communautés côtières. Ce mouvement involontaire a également aggravé les déplacements brusques des bidonvilles urbains le long des zones côtières. Cette situa-

tion a à son tour aggravé des problèmes urbains tels que le problème de gestion des déchets, la dégradation de la desserte en services sociaux de base (eau, assainissement, éducation, santé, etc.).

Ces déplacements des populations dues aux effets

combinés des pratiques anthropiques néfastes et aux variabilités climatiques, sont également remarquables dans les zones rurales, où la faiblesse des rendements (sols appauvris, érosion, phénomènes climatiques extrêmes, etc.) pour une famille de plus en plus nombreuse

pousse généralement les jeunes à aller vers des zones plus « propices ». Des flux migratoires de ces déplacés climatiques se dessinent vers des zones urbaines et surtout côtières ou vers les pays voisins ou ailleurs.

4.10. Zones Côtières

La Guinée a un littoral long d'environ 300 km (PANA 2007). Ce milieu à usages multiples, exploité par des acteurs divers (agriculture, pêche, agro-foresterie, industries extractives, urbanisme, transport, etc.), subit des pressions et des dégradations environnementales de plus en plus fortes (déforestation, pollution urbaine et industrielle, surpêche, appropriation des DPM, privatisation du littoral, etc.) qui conduisent à

un accroissement des risques liés à l'érosion côtière et aux inondations, à des pertes de services environnementaux et de productivité biologique, à des coûts accrus pour les communautés et l'Etat, à des conflits récurrents, etc.

La vulnérabilité de cette zone côtière a plusieurs causes, notamment l'agriculture (défrichage des périmètres agricoles, coupe de mangrove et aménagement agri-

coles), la pêche (surpêche, coupe de mangrove pour le fumage du poisson, utilisation d'engins prohibés), les industries extractives des mines et carrières, l'urbanisation non planifiée, les grands aménagements (hydro-électriques, zones portuaires et lignes ferroviaires), les pollutions urbaine et industrielle, la privatisation du littoral, et les conflits culturels, sociaux et domaniaux récurrents.

Les risques climatiques qui en résultent seront :

- Élévation du niveau de la mer avec des menaces sur les mangroves et la biodiversité côtière (disparition d'espèces, dégradation des habitats, salinisation des sols, etc.);
- Submersion marine et destruction d'infrastructures côtières et d'habitations pouvant concerner près de 30% de la population côtière et provoquer un déplacement massif
- Augmentation de la fréquence et de la force des phénomènes extrêmes (houle, surcotes);
- Prolifération des agents vecteurs de maladies comme le paludisme et la diarrhée et la recrudescence des épidémies ;
- Perturbation du régime pluviométrique et des activités socioéconomiques (riziculture, saliculture, pêche) impliquant plus de 2.000.000 de personnes ;
- Diminution du volume des ressources en eau potable.

En définitive, deux principales activités d'adaptation ont été retenues pour cette zone côtière, à savoir la formulation et la mise en œuvre d'une planification côtière urgente et conséquente soutenue par l'élaboration et la

promulgation à court terme d'une loi du littoral. Ces 2 instruments qui devraient se fonder sur une démarche intersectorielle serviront à définir des options de développement équilibrées et respectueuses des valeurs éco-

logiques et culturelles de la zone côtière et permettront d'engager une dynamique concertée d'élaboration des outils d'une Gouvernance Littorale.

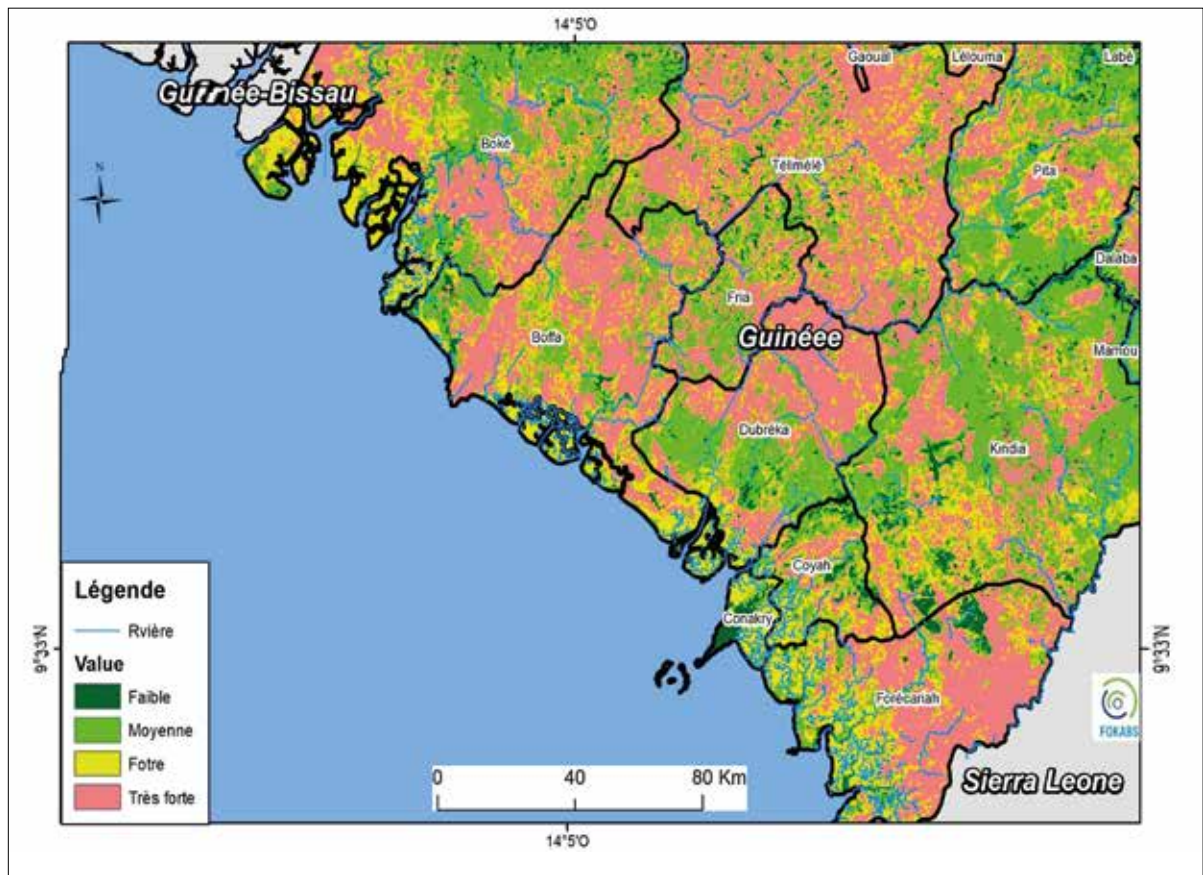


Figure 15: Carte de la vulnérabilité de la côte guinéenne

REponses de la Guinée au Changement Climatique

Pour faire face aux défis du changement climatique, le Gouvernement Guinéen a adopté et mis en œuvre une série de mesures de politique et d'initiatives. Une analyse succincte de ces mesures et initiatives est brièvement présentée dans ce chapitre du document.

5.1. Instruments de Politique dans la Lutte Contre le Changement Climatique en Guinée

Plan National d'Actions pour l'Environnement (PNAE)

Le PNAE, traduction nationale de l'Agenda 21 adopté à Rio de Janeiro en 1992, a été conçu dans le souci d'une mise en cohérence et d'une harmonisation de ses objectifs avec ceux des politiques sectorielles et les priorités de développement national. Le PNAE identifie cinq programmes cadres : (i) Programme rural, (ii) Programme urbain, (iii) Programme du littoral et de la mer, (iv) Programme culturel et de service et (v) Programme d'Appui à l'administration de l'environnement.

Politique Nationale de l'Environnement (PNE)

Les principales ressources naturelles de la Guinée identifiées dans la politique nationale de l'Environnement sont entre autres les ressources en terres et en eau, les ressources floristiques, fauniques, halieutiques, pastorales et minières. Elles constituent la base fondamentale du développement économique et social du pays. Ces ressources, qui sont encore relativement abondantes, sont menacées d'une

dégradation accélérée sous les effets conjugués des facteurs climatiques et anthropiques.

La connaissance des potentialités ainsi que des contraintes qui entravent la gestion rationnelle desdites ressources, constitue une condition indispensable à leur pérennité. C'est l'adaptation aux effets néfastes et l'atténuation de changement climatique qui demeure un défi majeur à relever pour une gestion durable de ces ressources.

C'est pourquoi, la promotion de la recherche dans les domaines liés au changement climatique, à la diversité biologique et à la lutte contre la désertification, notamment dans les secteurs liés aux agro-carburants, aux produits forestiers non ligneux et à la sylviculture figure également parmi les orientations de la politique nationale de l'environnement.

Plan National d'Investissement Environnemental (PNIE)

Face au constat de dégradation de l'Environnement, et suite à la vision globale qui doit guider à présent la gestion de l'Environnement en

Guinée, le Gouvernement, avec l'appui de ses partenaires, s'est doté d'un cadre global issu des analyses, programmes et plans et pour l'environnement, appelé le Plan National d'Investissement Environnemental 2013-2017.

Stratégie nationale et Plan d'actions pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique

Cette stratégie est bâtie autour de la vision suivante : « A l'horizon 2015, la gestion de la diversité biologique en Guinée est assurée de manière intégrée et durable ». Les objectifs de la stratégie nationale et le plan d'actions pour la conservation et l'utilisation durable sont les mesures générales de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique et le renforcement de la coopération internationale.

Programme d'action nationale de lutte contre la désertification (PAN/LCD)

Le PAN/LCD a été formulé en 2006. C'est le cadre stratégique de référence en matière de lutte contre la dégradation des terres et la défores-

tation en Guinée. Le PAN/LCD pose la problématique de lutte contre la dégradation des terres et la déforestation en Guinée et analyse les différentes actions qui ont été menées pour y atténuer.

Schéma directeur d'aménagement de la Mangrove (SDAM)

Le schéma directeur d'amé-

nagement de la mangrove (SDAM) a été élaboré en 1989 et consiste à lutter contre le processus de dégradation des écosystèmes de mangrove. Il a proposé les grandes orientations pour l'aménagement de la mangrove guinéenne qui couvre près de 250 000ha. Cet écosystème fragile connaît une régression de l'ordre de 4,2% par an. Il concerne une très grande partie de la po-

pulation guinéenne qui vit des ressources de la mangrove, de la pêche et d'activités connexes. La finalité du SDAM est la recherche d'un compromis acceptable entre le développement nécessaire du littoral et la conservation des zones sensibles du littoral guinéen.

Politique Forestière de la Guinée

Elle a quatre objectifs principaux : (i) sauver ce qui reste du patrimoine forestier, (ii) doter le pays de moyens indispensables (organisation et gouvernance forestière, équipements et amélioration des connaissances et des capacités), (iii) démontrer par le travail effectif sur le terrain ce qui peut être fait, (iv) assurer le développement de la richesse et de l'utilité de l'ensemble des forêts du pays. A partir de ces objectifs, le cadre général de la politique forestière guinéenne et sa stratégie de mise en œuvre ont été consignés dans le plan d'action forestier de la Guinée (PAFG) qui a été adopté par décret le 5 février 1990.

La stratégie de mise en œuvre de la politique forestière pour les vingt-cinq années à venir se décompose ainsi en six grands champs d'actions :

- Renforcer les institutions et les mécanismes ;
- Agir sur les facteurs fondamentaux de l'évolution des ressources naturelles ;
- Mobiliser plus ;
- Produire mieux ;
- Augmenter les ressources ;
- Faire participer l'ensemble de la population ;
- Préparer l'avenir.

Politique sanitaire

La politique de santé en République de Guinée est mise en œuvre par le Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique (MSHP). En la matière, ce Ministère met un accent particulier sur la sensibilisation des communautés sur les bienfaits de l'hygiène du milieu, l'élimination des excréta et autres déchets, y compris les déchets biomédicaux, la vulgarisation d'ouvrages d'assainissement à moindre coût, la vulgari-

sation et l'application des règles d'hygiène, etc. C'est dans ce cadre que le gouvernement de la République de Guinée avec l'appui des partenaires techniques et financiers, a entrepris le développement du plan national de développement sanitaire 2015-2024 dont l'objectif global est de contribuer à l'amélioration de l'état de santé de la population guinéenne.

Politique Nationale de l'Hygiène Publique

Elle a été formulée en 2010 et met un accent sur le développement des stratégies, afin de réduire de façon significative, la prévalence des maladies au manque d'hygiène dans les communautés guinéennes.

Il faut souligner que le MSHP est le seul ministère à avoir entrepris en 2013 la formulation et la budgétisation d'un Plan d'actions national d'adaptation de la santé publique au changement climatique en Guinée (MSHP

et MEEF 2013). Il envisageait par cela à parvenir à un éveil de conscience des autorités au plus niveau et des populations, conformément à l'Engagement de Luanda de 2010 qui a regroupé les Ministres en charge de la Santé et de l'Environnement. Cet engagement visait d'ailleurs à traduire la Déclaration de Libreville de 2008 en actions concrètes sur des questions prioritaires communes sur le lien entre la santé et l'environnement, notamment l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement, le changement climatique et la santé en milieu du travail. Les composantes de ce plan d'actions guinéen sont : 1- évaluation des risques et des capacités, 2- Renforcement des capacités, 3- surveillance intégrée santé et environnement, 4- riposte et réduction des impacts du changement climatique sur la santé publique, 5- recherches sur les connaissances locales sur les facteurs de risques et les stratégies indigènes d'adaptation, 6- suivi-évaluation de la mise en œuvre, des résultats et des indicateurs et 7- gestion et coordination du processus étalé sur cinq (5) ans

Politique et Stratégie nationales de gestion

des ressources en eau

La politique et la stratégie sont exprimées dans la lettre de politique sectorielle de l'eau et de l'assainissement. Elle stipule entre autres que l'eau en tant que source de vie, a toujours constitué pour le Gouvernement Guinéen une préoccupation prioritaire dans sa politique de développement social et économique, tant dans les villes et agglomérations périurbaines qu'en milieu rural. Le développement du secteur est articulé autour de : (i) la gestion et l'administration des ressources en eau, (ii) l'hydraulique urbaine, (iii) l'hydraulique rurale et (iv) l'assainissement en milieu urbain et rural.

Politique nationale de la décentralisation et développement local

L'Ordonnance 079/PRG/SGG/86 du 25 mars 1986 portant réorganisation territoriale de la République de Guinée et institution des Collectivités décentralisées vise à favoriser une forte implication des populations dans la gestion de leur développement et également de leur environnement, avec la prise

en compte de la protection des ressources naturelles dans les activités d'exploitation (culture, élevage, carrières, etc.).

Schéma National d'Aménagement du Territoire

Ce schéma fixe les grandes orientations du développement socio-économique, d'aménagement physique et spatial pour le long terme du pays. Il constitue un éclairage pour les actions à mener dans le court et moyen termes. Le SNAT devra parvenir à : (i) l'élaboration des plans d'aménagement régionaux et schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisation des principales villes de l'intérieur, ainsi qu'à la coordination inter-préfecturale, (ii) la protection de l'environnement (protection de la nature, sylviculture y compris, protection des sites et monuments, élimination des déchets, assainissement des eaux et de l'atmosphère) et (iii) l'établissement dans la mesure du possible, d'une liste de priorités en ce qui concerne les réalisations projetées, le calendrier d'exécution et les investissements nécessaires.

Plan d'action de la promotion des femmes

Il a été élaboré en 1997, et tient compte des axes stratégiques de la conférence mondiale sur les femmes tenues à Beijing en septembre 1995. Ses objectifs sont :

- La réduction de l'analphabétisme chez les femmes ;
- L'amélioration de l'accès des femmes à la formation, à la science et à la technologie ;
- L'amélioration de la participation de la femme à la protection de l'environnement et à la gestion des ressources naturelles, en particulier aux échelons communautaire et local.

Plan National de Développement Économique et Social (PNDES)

Le PNDES 2016-2017 traite de la question de préservation de l'Environnement dans son Pilier 4 intitulé Gestion Durable du Capital Naturel. Le PNDES accorde une attention majeure à la question de la protection de l'environnement, du développement d'une économie verte et de la réduction de la déforestation. Le PNDES 2016-2020 tient en particulier compte des principaux Agendas régionaux et internationaux notamment, la Vision 2020 de la CEDEAO, la Vision 2063 de l'Union Africaine pour une transformation structurelle du Continent, et les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030 (PNDES, 2017).

Le PNDES vise à faire de la Guinée un pays émergent à l'horizon 2030 avec un développement économique plus résilient aux effets néfastes de changement climatique et une réduction des émissions des gaz à effet de serre. Cette stratégie permettra d'orienter et de faire converger les initiatives politiques, institutionnelles techniques, scientifiques, et financières pour faire face aux effets du changement climatique. Elle vise à donner à la Guinée les moyens de s'adapter au changement climatique et de participer à l'effort global d'atténuation du réchauffement climatique.

Politique Nationale de Gestion des Risques et Catastrophes (PNGRC)

La PNGRC a pour objectif de doter l'Etat guinéen d'une

structure centrale ayant pour vocation d'unifier et coordonner les actions du Gouvernement dans la gestion des risques et catastrophes. Ces risques sont classés en cinq domaines principaux - climatique - géologique - biologique - technologique - sociaux/humains. Sept (7) axes stratégiques ont été définies, au nombre desquelles se trouve le renforcement de capacités de résilience des populations face aux risques. Cet axe s'adresse en priorité aux communautés locales et en particulier aux couches vulnérables. Il vise à rendre les populations plus à même de résister aux catastrophes et d'en réduire les conséquences économiques et sociales en s'y préparant à l'avance et en adoptant des comportements bien avertis grâce aux formations et à la sensibilisation à cet effet.

Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes

Cette stratégie présente les risques et catastrophes en lien avec divers types d'aléas naturels et anthropiques que sont les risques météorologiques et hydrologiques (inondations, sécheresse, vents violents, orages, forte insolation, perturbation du régime pluviométrique, etc.), les risques géologiques (tremblements de terre, glissement de terrain), la sécheresse, les invasions acridiennes (criquets, sauterelles, les infestations de chenilles), les risques d'origine marine (raz de marée, érosion côtière), les changements climatiques, les éboulements miniers, les incendies et les feux de brousse. Aussi, l'urbanisation croissante et non contrôlée ainsi que

les impacts du changement climatique, de la déforestation et l'insalubrité publique laissent augurer un risque croissant de catastrophes en Guinée. La stratégie fait une analyse des conséquences des changements sur les activités socio-économiques, en l'occurrence l'agriculture, l'élevage, la pêche, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et propose des mesures d'adaptation comme le système d'alerte précoce.

Déclaration de Politique Minière de la République de Guinée en 2017

Les ressources minérales sont par essence des ressources naturelles non renouvelables. Leur gestion durable comprend nécessairement deux dimensions : d'une part, la gestion prudente et responsable de la ressource elle-même en tenant compte des intérêts des générations futures et, d'autre part, la limitation de l'impact de l'exploitation de la ressource sur l'environnement et sur le changement climatique. La Politique minière guinéenne s'inscrit dans cette double exigence, en visant la pleine opérationnalisation du code minier et son application rigoureuse. Les prescriptions du Code minier en ce qui concerne les études d'impact environnemental et social (EIES) et les plans de gestion des impacts environnementaux et sociaux (PGES) permettent notamment, en conjonction avec l'utilisation d'énergies propres, la réduction de la pollution, la protection d'espèces menacées connues contre l'extinction, la réduction de la pression directe sur la diversité biologique, la restauration et la sauvegarde des écosystèmes.

Vision de la politique Sectorielle des Transports de la Guinée à l'horizon 2035

La vision de la République de Guinée en matière de politique sectorielle des transports est fondée sur la libéralisation des secteurs

marchands concurrentiels et la promotion du secteur privé, acteur de croissance. L'objectif stratégique de cette politique est le développement des infrastructures et des services de transport nécessaires au développement économique et à la réduction de la pauvreté, en dotant le

pays d'un système de transport performant, permettant de satisfaire à moindre coût et dans les meilleures conditions de sécurité et de préservation de l'environnement, les besoins en transport urbains, interurbains et internationaux de personnes et de biens.

Guinée Vision 2040

La Guinée ambitionne à l'horizon 2040 de construire un pays émergent et prospère, maître de son destin, assurant un niveau élevé de bien-être à ses populations et garantissant l'avenir des générations futures. Pour cela, elle se fixe comme finalités :

- Une nation forte, paisible, unie et prospère, s'appuyant sur des valeurs de justice et de solidarité ;
- Un capital humain valorisé qui donne toutes les chances au pays pour aller vers l'émergence ;
- Une économie diversifiée, compétitive, créatrice d'emplois décents et de pôles économiques, avec un secteur minier parfaitement intégré et un secteur privé moteur de croissance et de progrès ;
- Des réponses appropriées aux besoins des populations en matière d'habitat et de logement et un environnement protégé qui sécurise l'avenir des générations futures;
- Une nation dotée d'une gouvernance économique responsable et d'une administration publique au service du développement ;
- Une Guinée ouverte, respectée, contribuant pleinement aux dynamiques et mutations à l'échelle sous régionale, régionale et mondiale.

La concrétisation de cette Vision va s'appuyer sur une série de plans nationaux de développement qui, eux, partiront des finalités de la Vision pour définir d'une manière opérationnelle les objectifs quantifiés, les priorités sectorielles, les moyens matériels et financiers à mobiliser, les plans d'action et leurs échéanciers de mise en œuvre. Un mécanisme de pilotage et de coordination de la mise en œuvre de la Vision est proposé. Celui-ci est articulé autour de la Direction Nationale du Plan et de la Prospective (DNPP) du Ministère du Plan et de la Coopération Internationale (MPCI) tout en assurant l'implication des autres structures gouvernementales, de la Société civile, du secteur privé et des Partenaires techniques et financiers.

5.2. Initiatives de Lutte Contre le Changement Climatique en Guinée

Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC)

La Guinée a ratifié la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en mai 1993 et sa date d'entrée en vigueur fut mars 1994, tandis que le Protocole de Kyoto a été ratifié en septembre en 2000 et est entré en vigueur en février 2005. La Guinée a, depuis, élaboré des stratégies en matière de lutte contre le changement climatique, parmi lesquelles sa Communication Nationale initiale, sur la base d'un inventaire des gaz à effet de serre (GES) en 2001 (référence: émissions de 1994). Un second inventaire a été mené en 2011 (référence: émissions de 2000), qui a donné lieu à la soumission d'une nouvelle

communication nationale en juillet 2018.

Accord de Paris

L'accord de Paris est le premier texte élaboré par l'ensemble des pays de la planète. Plus qu'un devoir, une obligation à laquelle chaque pays aura à se plier en soumettant régulièrement ses objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre (GES) à des grilles de renseignements et d'analyses communément partagées et compréhensibles par tous.

La 21^{ème} Conférence des Parties (COP21) de Paris qui s'est tenue du 30 novembre au 11 décembre 2015 a débouché sur l'Accord de Paris dont la cérémonie de signature officielle est survenue au siège des Nations Unies à

New York, le 22 avril 2016. Au total, 175 pays, dont la Guinée ont signé l'Accord de Paris sur le climat. Il est entré en vigueur le 21 septembre 2016. L'objectif principal de l'Accord de Paris est de maintenir la hausse de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C au cours de ce siècle et de mener des efforts visant à limiter encore plus l'augmentation de la température, soit à 1,5°C au-dessus des niveaux pré-industriels. L'Accord de Paris fixe à 100 milliards de dollars par an le «plancher» de l'aide climatique aux pays en développement. Les objectifs de cet accord exigent que la réduction rapide des émissions de gaz à effet de serre doit aller de pair avec un renforcement significatif de la résilience sociale et économique au changement climatique.

Plan d'action d'adaptation au changement climatique (PANA)

La Guinée a également finalisé son Plan d'Action National d'Adaptation (PANA) en 2007. Les objectifs prioritaires du PANA visent à identifier les besoins essentiels, les activités et les projets urgents et immédiats pouvant aider les communautés à faire face aux effets adverses du changement climatique. L'élaboration du PANA a permis d'identifier les secteurs vulnérables suivants : agriculture-élevage, eau, zone côtière et foresterie. Le PANA a également permis d'identifier les groupes les plus vulnérables au changement climatique dans les différentes régions du pays, à savoir les populations pauvres dans les zones rurales, telles que les agriculteurs, les petits producteurs ou encore ceux dont l'activité dépend principalement des ressources naturelles (chasseurs, pêcheurs, saliculteurs, etc.). Il a permis d'élaborer vingt-cinq (25) profils de projets pour un montant de 8.025 000 USD. Ces projets, en fonction des secteurs socio-économiques indexés vulnérables aux effets néfastes de changement climatique, ont été repartis de la façon suivante :

- 4 projets sur la zone côtière, relatifs principalement à la protection des zones de productions halieutiques et de restauration des bandes de protection du littoral,
- 5 projets portant sur l'amélioration de la desserte en eau potable des populations rurales,
- 6 projets spécifiques à l'agriculture et l'élevage tendant à améliorer la sécurité alimentaire tout en favorisant une meilleure préservation de l'environnement,
- 6 projets de foresterie pouvant concourir à l'amélioration de l'agroforesterie dans ses multiples impacts d'accroissement des revenus, de séquestration de carbone et de conservation des sols,
- 3 projets portant sur l'information, l'éducation et la communication dont le but évident est de former les communautés dans la gestion durable de leurs ressources.

Plan National d'Adaptation (PNA)

Le processus PNA, instauré par la Convention-cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) en 2010 à l'occasion du Cadre de Cancun pour l'Adaptation, vise à faciliter une planification efficace de l'adaptation dans les pays en développement. Les objectifs convenus du PNA sont ainsi :

- De réduire la vulnérabilité des pays aux incidences du changement climatique en renforçant leur capacité d'adaptation et leur résilience et
- De faciliter l'intégration, de manière cohérente, de l'adaptation au changement climatique dans les politiques, programmes et travaux pertinents, nouveaux ou en cours, en particulier les processus et stratégies de planification du développement, dans tous les secteurs concernés et à différents niveaux.

Le processus PNA a été créé pour compléter l'orientation à court terme des PANA et pour assister les pays en développement à satisfaire leurs besoins en matière d'adaptation à moyen et long terme. En plus, il vise à faciliter davantage l'accès au financement climatique pour l'adaptation. Le processus n'est pas spécifique aux pays en développement, car des pays développés ont élaboré un document PNA.

La Première et la Seconde Communications Nationales de la Guinée à la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC). La première a été élaborée et publiée en août 2002 et la seconde en juillet 2018.

NAMA

En 2007, lors de la 13ème Conférence des Parties (COP13), les négociations ont mené à l'idée de « mesures d'atténuation appropriées au niveau national – NAMA » qui sont des propositions d'engagement volontaires des pays en développement parties à la CCNUCC. La feuille de route de Bali, prescrit que les NAMAS « doivent être entrepris par les pays en développement parties à la CCNUCC dans le contexte du développement durable, supportés et rendus possibles par la technologie, le financement et le renforcement des capacités sur une base mesurable, vérifiable et reportable (transparente) ». La NAMA de la Guinée a été élaborée en 2011 comme politique nationale spécifique à l'atténuation des émissions de GES. Le NAMA a ainsi identifié les sources d'émissions et montré par l'inventaire des GES que le taux de séquestration est très important, faisant de la Guinée un puits de carbone, à l'instar de l'Amazonie au Brésil et du Bassin du Congo.

Contribution Déterminée au niveau National (CDN)

Elaborée en 2015, la CDN a une visée prospective à moyen terme (2030) sur l'ensemble ou une partie du développement de l'économie guinéenne et constitue un engagement vis-à-vis de la communauté internationale, engagement qu'elle devra mesurer, vérifier et rapporter de façon périodique. Afin d'être cohérent avec les stratégies de développement et les politiques publiques existantes, cet engagement et les modalités de sa mise en œuvre doivent coïncider avec d'autres documents de planification stratégique déjà validés au niveau national. L'objectif des CDN est d'encadrer et de clarifier la progression des États dans la lutte contre le changement climatique pour la période 2020-2030.

La CDN ne met pas nécessairement l'accent sur l'ensemble des secteurs de l'économie guinéenne, mais plutôt sur ceux présentant soit un fort potentiel d'atténuation (ex. énergie) ou d'adaptation (ex. préservation des mangroves), soit un enjeu stratégique majeur pour le développement (ex. secteur minier) ou pour la préservation de l'environnement/de la stabilité du pays (ex. gestion concertée des têtes de sources du réseau hydrographique). Les besoins de financements en matière d'adaptation sont estimés à 1,7 milliards USD et au moins 6,5 milliards USD sur le seul secteur énergétique pour les mesures d'atténuation. Au total, le déficit de financement du développement intégrant les enjeux d'atténuation et adaptation représenterait entre 10 800 et 11 800 mil-

lions de dollars à l'horizon 2030.

Programme pays pour le Fonds Vert pour le Climat (FVC)

Le programme-pays présente un aperçu des réponses au changement climatique à travers des initiatives au niveau national et local (Communication Nationale sur le Changement Climatique, Plan d'Actions National d'Adaptation aux changements climatiques, Document NAMA, Contribution Déterminée au niveau National, etc.) et d'autres initiatives au niveau régional et international. Il dégage les opportunités et lacunes en matière d'adaptation et d'atténuation des effets néfastes du changement climatique. Il fournit l'agenda et un résumé des plans nationaux en fonction des modalités opérationnelles et des critères d'investissement du FVC.

En termes d'arrangements institutionnels, la Direction Nationale de l'Environnement (DNE) abrite les points focaux de la convention cadre des Nations unies sur le changement climatique et du Fonds d'adaptation. Pour la coordination et la mise en œuvre de la convention sur le climat, elle s'appuie sur les structures déconcentrées (au niveau régional, préfectoral et communal) et les structures techniques des autres ministères clés ainsi que les organisations de la société civile et le secteur privé.

La Guinée a désigné un Point Focal du FVC en 2014 et bénéficié d'un Programme Préparatoire pour, entre autres, la mise en place et le renforcement de l'Autorité Nationale

Désignée du FVC. Sa structuration inclut l'ensemble des ministères ainsi que les organisations de la société civile et du secteur privé concernés par le changement climatique et s'appuie également sur les structures déconcentrées des institutions concernées. Elle est ancrée au sein du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts et est composée de trois organes : un Comité de Pilotage, un Comité Technique National et le Point Focal.

Par ailleurs, un mécanisme financier d'alimentation du Fonds forestier national et du Fonds de Sauvegarde de l'Environnement devrait être mis en place pour permettre à la Guinée de respecter ses engagements climatiques. En outre, ces Fonds pourraient être fusionnés et constituer un Fonds national climat et environnement. Pour ce faire, il faudrait mettre à jour le cadre juridique et/ou réglementaire et renforcer les capacités de leurs personnels. De telles actions peuvent être soutenues par le programme readiness du Fonds vert.

Le programme-pays s'appuiera sur le partenariat avec des entités accréditées qui peuvent utiliser les divers instruments financiers du Fonds vert. Un portefeuille de projets a été développé en s'assurant de couvrir les secteurs prioritaires les plus vulnérables et les besoins de renforcement de capacités des parties prenantes. Les projets proposés ont été retenus également de façon à ce qu'ils couvrent les domaines d'atténuation et d'adaptation. Enfin, le critère de maturité des projets a été appliqué. Ce critère est important dans la mesure où il vise à ré-

duire le risque de retard de la Guinée dans la soumission de projets. C'est une façon pour l'AND de créer et de maintenir une dynamique soutenue de soumission de projets. Par ailleurs, le pipeline est planifié en trois phases : une première allant de 2019 à 2020 regroupant 10 projets sur le court terme, une seconde à moyen terme de 2021 à 2023 et enfin une troisième sur le long terme de 2024 à 2025.

Mécanisme de Développement Propre (MDP)

Le Mécanisme pour le développement propre (MDP) issu du protocole de Kyoto a pour objet d'une part d'aider les pays en développement à parvenir à un développement

durable tout en contribuant à la stabilisation des gaz à effet de serre et d'autre part d'aider les pays développés de remplir leurs engagements chiffrés de limitation et de réduction de leurs émissions. Le mécanisme de développement propre (MDP) est un mécanisme de réduction des émissions de carbone au titre du Protocole de Kyoto de la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC), qui autorise des projets de réduction des émissions (ou d'absorption d'émissions) dans les pays en développement afin de générer des unités de réduction certifiée des émissions (CER) équivalent chacune à une tonne de CO₂.

Le Mécanisme pour le développement propre (MDP) prévu par l'article 12 du Protocole de Kyoto, vise en effet à aider les pays en développement à réaliser des projets de développement durable tout en permettant aux pays industrialisés de financer des projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les pays en développement en obtenant des crédits pour le faire. Ainsi, si un pays développé aide un pays en développement à mettre en place un mécanisme qui permet à ce pays de se développer de la façon la plus "propre" possible, le pays développé pourra déduire de ces émissions cette aide.

D'autres instruments juridiques existant contribuent d'une manière à une autre à la lutte contre le changement climatique en Guinée. Parmi eux, on peut citer entre autres :

- La Constitution guinéenne ;
- Le Code foncier et domanial ;
- Le Code de l'Environnement ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- Le Code Forestier ;
- Le Code de la Santé publique ;
- Le Code Minier ;
- Le Code de la Pêche maritime ;
- Le Code de l'Eau ;
- Le Code de la pêche continentale, etc.

5.3. Scénarios de Développement Résilient au Climat et Sobre en Carbone

Tableau 8 : Mesures de développement résilient au climat et sobre en émissions pour les secteurs principaux (Source : CPDN Guinée 2015)

SECTEURS	MESURES	HYPOTHÈSE DE CALCUL DU POTENTIEL DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS
Agriculture	La valorisation de la fraction fermentescible des déchets végétaux et animaux avec la production du compost et du biogaz.	Ceci est supposé réduire les émissions de méthane résultant de la gestion du fumier de 25% par an
CUTF	Assurer des programmes de reboisement et de restauration dans l'ensemble du territoire à hauteur de 10 000 ha par an et gérer durablement les surfaces reboisées	De 2020 à 2030, 10 000 ha de terres sont reboisés chaque année et gérés de manière durable
Industries	<ul style="list-style-type: none"> - L'usage de combustibles à faible contenu de carbone pour les chaudières industrielles. - L'utilisation de technologies propres plus efficaces 	On suppose que les mesures d'atténuation réduiront les émissions dans le secteur industriel de 30% d'ici 2030, à compter de 2020.
Energie	D'ici 2030: Le développement de l'hydroélectricité (plus de six gigawatts de potentiel avec près de cent sites favorables aux mini-barrages).	Cela répondra à la demande future en énergie (électricité) prévue dans le scénario de base. Par conséquent, il est supposé qu'aucune expansion des centrales thermiques ne se produira (d'ici 2030) car la demande future en électricité sera satisfaite par l'énergie hydroélectrique.
	D'ici à 2030 une réduction de la demande finale de bois de feu et de charbon de bois par habitant (niveaux urbain et rural) de 50% par rapport à 2011, notamment par : <ul style="list-style-type: none"> - L'introduction d'au moins 1 000 000 foyers améliorés. - La substitution par le butane (40 ktep) 	On suppose que cette action divisera de moitié la quantité de bois de chauffage extraite de la forêt (d'ici 2030).
Déchets	La Guinée n'a pas mentionné les déchets comme centre d'intérêt pour les efforts d'atténuation des émissions de carbone dans le CDN ainsi que dans la SNC. Pour cette raison, les mesures d'atténuation dans le secteur des déchets n'ont pas été explorées.	Pas considéré

Les mesures de développement résilient au climat et sobre en émissions de GES liées à la valorisation de la fraction fermentescible des déchets végétaux et animaux par la production de compost et de biogaz permettent de réduire les émissions de 6750 GgCO₂e par rapport au niveau de référence (Figure 16).

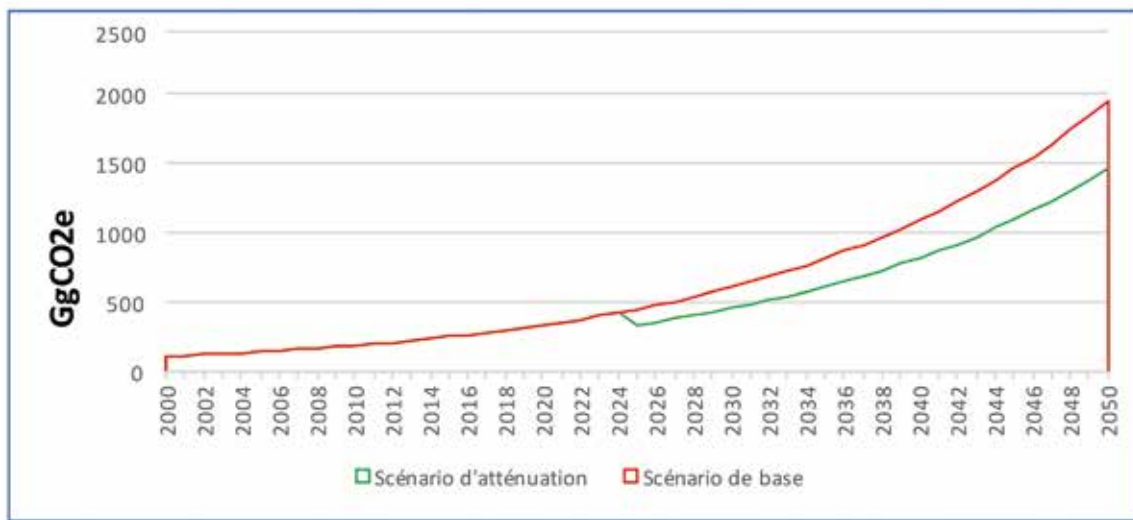


Figure 16: Réduction des émissions résultant de la gestion du fumier (secteur agriculture)

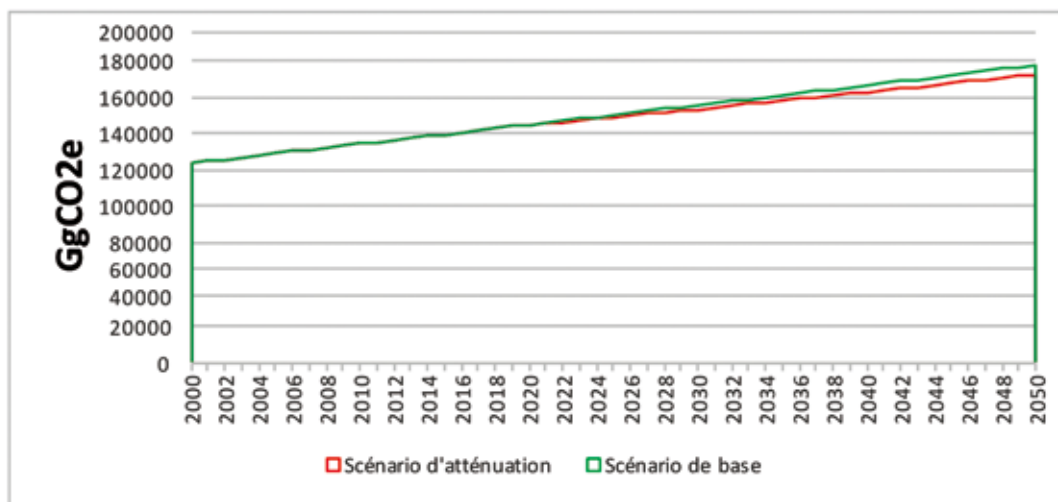


Figure 17: Réductions d'émissions projetées par la plantation de 10 000 ha de forêt par an (2020-2030)-secteur CUTF

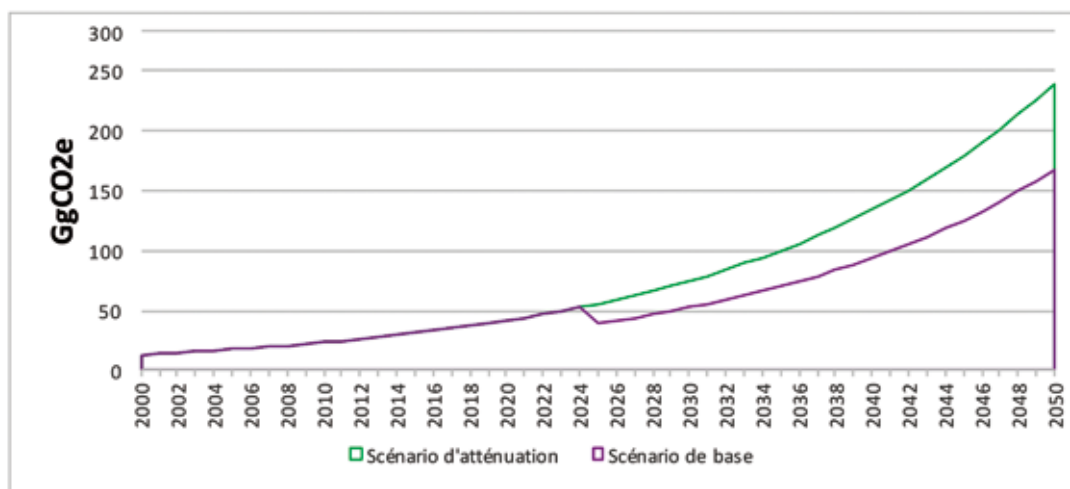


Figure 18: Réductions d'émission projetées avec l'utilisation de combustibles à faible contenu de carbone-secteur industrie

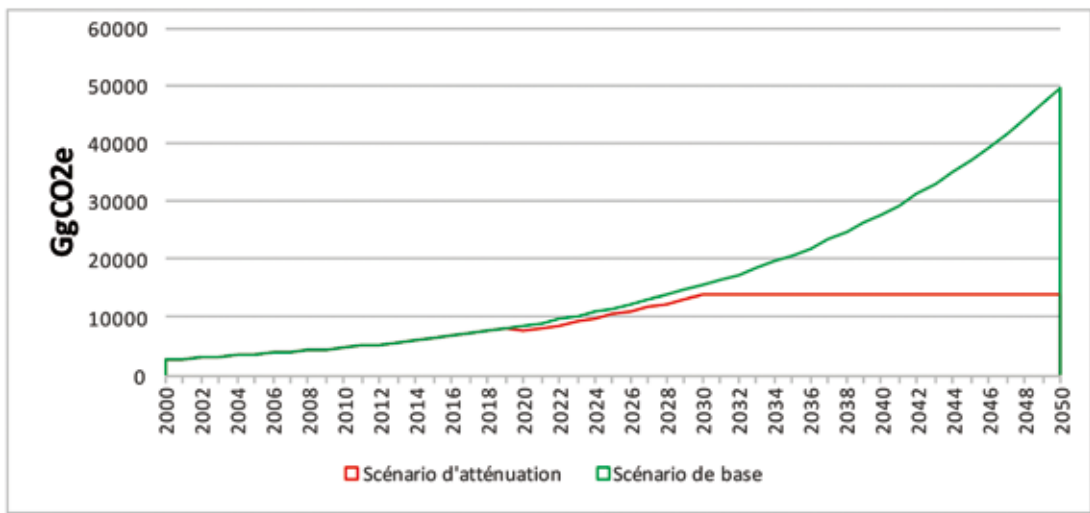


Figure 19: Réductions d'émissions prévues par la mise en œuvre de l'hydroélectricité de 6 GW d'ici 2030 -secteur énergie

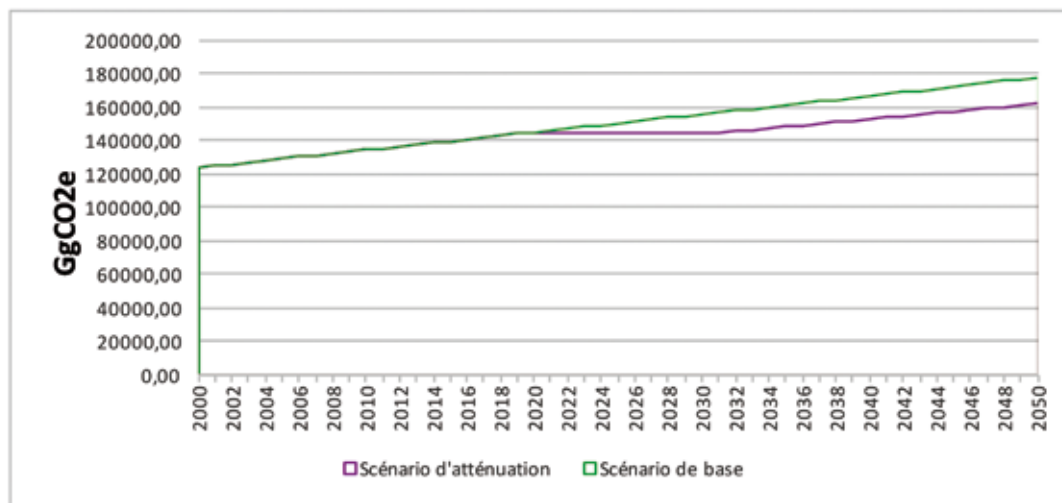


Figure 20: Emissions projetées par l'introduction d'au moins 1 000 000 foyers améliorés (émissions réduites du secteur CUTF)

VISION ET AXES STRATEGIQUES DE LA STRATEGIE NATIONALE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EN GUINEE

6.1. Vision

Une Guinée sobre en carbone et résiliente au changement climatique qui développe et poursuit ses priorités de développement national de manière durable et équitable.

6.2. Mission

Renforcement des capacités des institutions nationales, des communautés et des initiatives sur les processus d'adaptation, d'accroissement de la résilience et de

réduction des risques de catastrophe et d'atténuation de leurs effets pendant la réalisation de programmes de développement national et des objectifs de développement durable de la Guinée.

6.3. Objectifs

Objectif Général

L'objectif général de la stratégie est de renforcer la capacité d'adaptation de la Guinée, afin d'accroître la résilience au changement climatique et d'optimiser les possibilités d'atténuation en direction d'un développement durable sobre en carbone.

Objectifs Spécifiques

- Fournir aux décideurs et aux autres parties prenantes des informations et moyens nécessaires pour renforcer la résilience des populations et des écosystèmes aux effets néfastes actuels et futurs du changement climatique ;
- Intégrer les questions de changement climatique (adaptation et atténuation) dans les politiques sectorielles de développement national et de planification à tous les niveaux ;
- Développer et renforcer les capacités à tous les niveaux pour une mise en œuvre réussie des activités de réponse au changement climatique;
- Faciliter la mise à disposition des ressources, en vue d'investissements efficaces dans l'atténuation et l'adaptation nécessaires pour la mise en œuvre de la SNCC ;
- Proposer un mécanisme institutionnel de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la SNCC.

A cet égard, neuf axes stratégiques ont été définis qui sont :

- **AXE STRATÉGIQUE 1** : Promotion des mesures de renforcement de la résilience et de la capacité d'adaptation de différents secteurs aux risques climatiques ;
- **AXE STRATÉGIQUE 2** : Promotion des mesures d'atténuation sectorielles de séquestration du carbone et de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- **AXE STRATÉGIQUE 3** : Renforcement des capacités des acteurs, des institutions et de la recherche en matière de lutte contre le changement climatique ;
- **AXE STRATÉGIQUE 4** : Promotion du développement, du transfert et de l'adoption de technologies en matière de lutte contre le changement climatique ;
- **AXE STRATÉGIQUE 5** : Incitation à la prise en considération des changements climatiques aux niveaux des politiques et stratégies sectorielles et la planification du développement national ;
- **AXE STRATÉGIQUE 6** : Renforcement de l'information, l'éducation, la communication et de la sensibilisation sur les changements climatiques ;
- **AXE STRATÉGIQUE 7** : Renforcement des services météorologiques et du suivi du climat de la Guinée ;
- **AXE STRATÉGIQUE 8** : Prévention, gestion et réduction des risques et des catastrophes climatiques, y compris l'immigration ;
- **AXE STRATÉGIQUE 9** : Promotion de l'accès aux financements liés au climat.

6.4. Axes Stratégiques

6.4.1. Axe Stratégique 1 : Adaptation

Promotion des mesures de renforcement de la résilience et de la capacité d'adaptation de différents secteurs aux risques climatiques

Problématique :

Aujourd'hui, la Guinée est à la fois exposée et sensible au changement climatique, et ne dispose que de peu de capacité d'adaptation. La variabilité du climat a constamment constitué un enjeu majeur pour le développement économique et social du pays. Durant le quart de siècle passé, la variabilité et le changement climatique actuels se sont caractérisés en Guinée par (i) une baisse des précipitations moyennes annuelles, en particulier dans le Nord-Ouest et le Nord-Est du pays et une modification de la fré-

quence et de la répartition intra-annuelle et spatio-temporelle des précipitations, (ii) une augmentation générale des températures moyennes (iii) des sécheresses récurrentes, (iv) des inondations et (v) l'élévation du niveau de la mer. Les projections climatiques aux horizons temporels 2025, 2050, 2075 et 2100 montrent également une diminution des précipitations moyennes annuelles et une augmentation des températures moyennes annuelles.

Ces conditions climatiques passées et actuelles génèrent déjà des conséquences né-

gatives sur de nombreux secteurs. L'on peut citer entre autres la submersion des terres basses, la disparition de certaines espèces végétales, la migration des espèces animales, la destruction d'une partie de la mangrove, l'érosion côtière, la prolifération de certaines maladies et ennemis des cultures, l'accès difficile à certaines zones de production, la perturbation du régime des cours d'eau, la baisse de rendement des cultures et des ressources pastorales, l'assèchement des sols, la baisse de la fertilité et du potentiel de régénération des sols, etc.

Pour réduire la vulnérabilité actuelle et future des différents secteurs, la Guinée doit s'adapter à ces impacts par le biais d'actions d'adaptations proactives et planifiées.

Objectif général visé par l'axe stratégique :

Réduire la vulnérabilité climatique des différents secteurs et de la population

guinéenne face aux effets néfastes du changement climatique, en mettant en œuvre des programmes, des projets, des mesures et des actions d'adaptation.

Objectifs spécifiques visés par l'axe stratégique :

Les objectifs spécifiques de cet axe stratégique sont les suivants :

- **Agriculture** : réduire la vulnérabilité des systèmes agricoles aux risques liés au changement climatique grâce à un soutien direct et indirect aux agriculteurs, y compris par la mise en place d'un système de surveillance robuste permettant d'anticiper sur les changements qui affecteront la production agricole ;
- **Ressources en eau** : assurer la disponibilité continue des importantes ressources en eau pour les besoins domestiques, agricoles, énergétiques et récréatifs ;
- **Elevage** : promouvoir un élevage durable à travers le développement du secteur ;
- **Forêt** : mettre en œuvre la gestion durable des forêts en tant que stratégie d'adaptation au changement climatique ;
- **Pêche** : reconnaître l'importance de la pêche en tant que contributeur majeur à l'approvisionnement alimentaire, à la sécurité alimentaire et aux moyens de subsistance, adopter des politiques et des programmes qui préservent et protègent l'intégrité du secteur de la pêche en Guinée face aux impacts de changement climatique ;
- **Zone côtière** : promouvoir la gestion intégrée et mettre en œuvre une planification côtière cohérente et dynamique ;
- **Santé** : renforcer les capacités des infrastructures et des systèmes de santé pour maintenir la bonne santé des populations guinéennes face au changement climatique et à ses risques ;
- **Énergie** : s'assurer que les Guinéens ont accès à un service énergétique moderne abordable, durable et respectueux de l'environnement ;
- **Urbanisme et Habitat** : élaborer un plan global d'utilisation des terres pour assurer la durabilité de l'urbanisation adaptée au climat ;
- **Mines** : s'assurer que les principes d'adaptation au changement climatique sont intégrés dans le secteur minier.

Actions proposées :

AGRICULTURE

- Accompagner les efforts d'adaptation des communautés rurales pour développer des techniques agro-sylvo-pastorales durables ;
- Promouvoir l'agriculture climato-intelligente ;
- Promouvoir l'agroforesterie ;
- Promouvoir des techniques novatrices de conservation des eaux et sols ;
- Promouvoir des technologies vertes et appropriées dans les programmes et plans d'adaptation ;
- Introduire des variétés améliorées, promouvoir des cultures résistantes et diversifier les cultures agricoles ;
- Promouvoir les activités génératrices de revenus ;
- Valoriser les connaissances et pratiques endogènes positives ;
- Encourager la conservation et la transformation des produits agricoles ;
- Renforcer les capacités des acteurs et des institutions publics, para-publics et privés ;
- Promouvoir les cultures fourragères ;
- Promouvoir la rizi-pisciculture ;
- Promouvoir les variétés à faible apport d'intrants et les techniques culturales adaptées ;
- Promouvoir l'irrigation contrôlée ;
- Promouvoir des programmes de neutralité et de dégradation des terres.

RESSOURCES EN EAU

- Préserver la qualité et la quantité des ressources en eau au niveau national et régional ;
- Promouvoir la protection des bassins versants par des techniques innovantes et écosystémiques ;
- Préserver les berges et les lits des cours d'eau ;
- Rechercher des alternatives aux utilisations et aux prélèvements préjudiciables à la qualité de l'eau (fabrication de briques, dragage des lits des rivières pour l'exploitation minières et les carrières, etc.) ;
- Réhabiliter et renforcer le réseau des stations de mesure météorologique, hydrologique et piézométrique ;
- Renforcer les capacités de gestion des réseaux de suivi (institutions, ressources humaines, équipements) ;
- Développer les systèmes de contrôle et de prévision des aléas climatiques ;
- Harmoniser et vulgariser les textes législatifs et réglementaires relatifs aux ressources en eau pour une meilleure prise en compte de la situation de changement climatique ;
- Protéger les eaux contre les pollutions de toute origine (rejets urbains, industriels, agricoles) ;
- Renforcer la coopération sous-régionale en matière de gestion des ressources en eau transfrontalières ;
- Promouvoir les installations et aménagements de rétention de l'eau.

ELEVAGE

- Promouvoir l'élevage intensif ;
- Promouvoir une meilleure gestion du pastoralisme ;
- Introduire les espèces agroforestières et fourragères à croissance rapide, à forte biomasse avec la capacité de résistance au feu ou de régénération après le feu ;
- Introduire des espèces animales climato-résistantes.

FORÊT

- Mettre en place les mesures nécessaires à la protection, la conservation et la gestion des écosystèmes forestiers ;
- Protéger et restaurer les écosystèmes fragiles ;
- Promouvoir la création de jardins botaniques ;
- Promouvoir la transformation des produits forestiers non ligneux PFNL ;
- Promouvoir les activités génératrices des revenus ;
- Promouvoir la gestion des gènes (banques de semences adaptés et résistants) ;
- Promouvoir le reboisement et régénération naturelle ;
- Promouvoir l'étude des valeurs économiques des aires protégées et les services écosystémiques ;
- Vulgariser la réglementation forestière pour faciliter l'adaptation des forêts ;
- Conserver la biodiversité et maintenir la connectivité des habitats.

PÊCHE

- Développer les techniques de conservation et de transformation des produits halieutiques.
- Promouvoir l'aquaculture et la rizipisciculture.

ZONE CÔTIÈRE

- Mettre en place les mesures nécessaires à la redynamisation des activités économiques et le renforcement de la résilience des populations de sa zone côtière ;
- Protéger les zones basses et stabiliser les traits de côte ;
- Aménager les infrastructures côtières ;
- Protéger les ressources en eau ;
- Promouvoir les études océanographiques ;
- Exploiter rationnellement les ressources écologiques et halieutiques ;
- Améliorer les systèmes de surveillance côtière ;
- Opter pour l'approche d'adaptation basée sur les écosystèmes côtiers.

SANTÉ

- Évaluer la vulnérabilité des populations au changement climatique en Guinée ;
- Gérer les impacts climatiques sur les services AEPHA (d'Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et Assainissement) en Guinée.
- Développer et mettre en œuvre une stratégie de lutte contre les maladies dues ou aggravées par le changement climatique ;

ÉNERGIE

- Promouvoir le développement de technologies énergétiques renouvelables.
- Soutenir la prépondérance de l'hydro-électricité.

MINE

- Promouvoir un développement minier responsable intégrant le développement communautaire.

URBANISME ET HABITAT

- Promouvoir les constructions climato-intelligentes (drainage, etc.) ;
- Promouvoir l'urbanisation résiliente aux impacts du changement climatique.

6.4.2. Axe Stratégique 2 : Atténuation

Promotion des mesures d'atténuation sectorielles de séquestration du carbone et de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;

Problématique :

Les émissions mondiales de carbone sont en hausse et ont atteint des niveaux record en 2018, après être restées inchangées en 2016 et avoir enregistré une légère augmentation en 2017 (Le Quéré et al 2018). La Chine, les États-Unis, la Russie, le Japon, l'Allemagne, l'Iran, l'Arabie saoudite, la Corée du Sud et le Canada sont les pays qui ont les plus fortes émissions de gaz à effet de serre.

D'autre part, les émissions gaz à effet de serre (GES) en Guinée sont très faibles, com-

parées à un niveau moyen mondial. La part de la Guinée dans les émissions de GES au niveau global s'élevait à bien moins de 0,1% en 2010. Malgré cela, la Guinée, à travers sa contribution déterminée au niveau national dans le cadre de l'accord de Paris, propose de mettre en œuvre des actions d'atténuation dans l'optique de participer et de contribuer à l'effort mondial de décarbonisation des économies et se propose en même temps d'atteindre un développement sobre en carbone d'ici 2030.

Objectifs visés par l'axe stratégique :

Avoir des programmes, des projets, des initiatives et des technologies et pratiques sectoriels qui peuvent réduire les émissions de GES et augmenter les puits de carbone pour soutenir le développement durable et appuyer la mise en œuvre de la CDN de la Guinée.

Objectifs spécifiques visés par l`axe stratégique :

Cet objectif général se décline dans les objectifs spécifiques suivants :

- **ÉNERGIE** : améliorer l'économie et les secteurs sociaux de la Guinée pour un accès global à des services énergétiques abordables, durables et respectueux de l'environnement à faibles émissions de carbone.
- **AGRICULTURE** : progresser vers un système agricole durable en encourageant l'agriculture de basse altitude, en investissant dans les petites exploitations et en permettant aux concessions à grande échelle sur des terres dégradées d'éviter et de réduire les niveaux nationaux d'émissions de gaz à effet de serre.
- **ÉLEVAGE** : s'assurer que le secteur de l'élevage est protégé des effets néfastes du changement climatique.
- **FORÊT** : accroître de manière significative le potentiel de réduction des émissions (due à la déforestation et à la dégradation des forêts) et de séquestration du carbone de la forêt guinéenne en promouvant la conservation, le reboisement et la gestion durable des forêts.
- **TRANSPORT** : construire l'avenir du système de transport de la Guinée et des infrastructures associées sur des bases faiblement émettrices de gaz à effet de serre.
- **PÊCHE** : promouvoir des pratiques de pêche durables en tant que stratégie d'atténuation du changement climatique.
- **MINES** : veiller à ce que l'exploitation des ressources minières de la Guinée soit climato-compatible et se développe d'une manière respectueuse de l'environnement en combinant progressivement l'utilisation de sources d'énergie et de technologies à faibles émissions.
- **URBANISME ET HABITAT** : s'assurer que les impacts négatifs du changement climatique sur le secteur sont atténués et les émissions de gaz à effet de serre sont réduites.
- **INDUSTRIE** : veiller à ce que l'avenir de la base industrielle guinéenne ne soit pas lié à des technologies émettrices de carbone, mais plutôt sur un développement respectueux de l'environnement, économiquement viable et socialement acceptable ;
- **ZONE CÔTIÈRE** : assurer une gestion durable des zones côtières à faibles émissions.

Actions proposées :

AGRICULTURE

- Promouvoir l'agriculture intensive ;
- Promouvoir l'agroforesterie ;
- Promouvoir et valoriser les technologies endogènes sobre en carbone ;
- Promouvoir le compostage des résidus agricoles ;
- Intégrer le changement climatique dans la mise en œuvre de la politique agricole ;
- Gérer durablement les feux de brousse (agriculture et élevage) ;
- Elaborer et mettre en œuvre le plan national de lutte contre la dégradation des sols.

ÉLEVAGE

- Améliorer la gestion du fumier de ferme ;
- Vulgariser la production et la conservation des fourrages ;
- Modifier les régimes alimentaires des animaux pour réduire la quantité de méthane émise ;
- Améliorer la productivité des animaux, notamment pour la production laitière, par le biais de sélections plus rigoureuses.

FORÊT

- Développer les programmes d'aménagement et de gestion des aires protégées ;
- Restaurer et gérer durablement les bassins versants et les écosystèmes marins et fluviaux ;
- Promouvoir les forêts communautaires pour la production de bois de chauffe ;
- Faire/actualiser l'inventaire forestier en Guinée ;
- Promouvoir la gestion durable des forêts ;
- Valoriser les plantations villageoises, communautaires et privées ;
- Promouvoir la mise en œuvre du REDD+.

PÊCHE

- Promouvoir les fumoirs améliorés de réduction de la consommation de bois ;
- Encourager l'utilisation d'engins de pêche durable.
- Appuyer l'instauration du repos biologique annuel pour la régénération des ressources halieutiques ;

ÉNERGIE

- Promouvoir le gaz domestique (butane) en milieu urbain ;
- Promouvoir le biogaz en milieu rural ;
- Promouvoir les foyers et fours améliorés ;
- Promouvoir les programmes d'utilisation des énergies renouvelables

solaire et éolienne, y compris pour des usages spécifiques ;

- Construire les micro-barrages ;
- Promouvoir le secteur privé et l'entreprenariat en matière d'énergies renouvelables ;
- Promouvoir la construction des barrages hydroélectriques ;

TRANSPORT

- Améliorer le système de transport public ;
- Promouvoir une meilleure régulation routière et une bonne gestion du trafic ;
- Promouvoir l'utilisation des bateaux-bus
- Intégrer la planification du transport à

l'aménagement du territoire ;

- Réduire les pertes techniques et non techniques sur l'ensemble du réseau électrique ;
- Promouvoir l'efficacité énergétique des bâtiments publics et des unités industrielles ;
- Promouvoir le processus de production de biocarburants et autres énergies modernes.
- Développer dans les zones favorables du transport par traction animale ;
- Réglementer les importations des véhicules d'occasion ;
- Améliorer les infrastructures routières et ferroviaires.

MINE

- Réhabiliter les sites miniers et des carrières dégradées ;
- Compenser les impacts sur l'environnement ;

- Renforcer le contrôle et le suivi de la mise en œuvre de plan de gestion environnemental et social (PGES) ;
- Promouvoir l'exploitation minière climato-compatible.

URBANISME ET HABITAT

- Maîtriser les pollutions dues aux émissions résultant d'une mauvaise gestion des déchets et des effluents des secteurs résidentiels et industriels ;
- Promouvoir les briques de terre stabilisée et autres technologies sobres en émissions de GES;

- Promouvoir les villes vertes ;
- Construire les centres de traitement des déchets et des eaux usées.

INDUSTRIE

- Utiliser les combustibles à faible contenu de carbone pour les chaudières industrielles ;
- Utiliser les technologies propres plus efficaces ;

- Faire les audits énergétiques réguliers et mettre en œuvre le plan de gestion de l'énergie dans les entreprises ;
- Edicter les normes d'émissions par type d'industrie.

ZONE CÔTIÈRE

- Promouvoir la planification côtière, la gouvernance et la gestion intégrée de la ZC ;
- Restaurer les forêts de mangrove affectées par les mines.
- Mutualiser les infrastructures portuaires et les installations ferroviaires ;

6.4.3. Axe Stratégique 3: Renforcement des Capacités

Renforcement des capacités des acteurs, des institutions et de la recherche en matière de lutte contre les changements climatiques

Problématique :

Pour lutter efficacement contre les effets néfastes du changement climatique en Guinée, il faudrait que les acteurs à tous les niveaux aient conscience de l'importance du problème et des enjeux actuels et futurs du changement climatique pour pouvoir être en mesure de jouer efficacement leur rôle. Ceci passe nécessairement par le renforcement des capacités des acteurs et institutions au niveau national sur les questions et thématiques du Changement Climatique. Or, de nos jours malgré les efforts du Gouvernement Guinéen et des partenaires au développement, les besoins de renforcement de capacité demeurent un défi à relever pour mieux lutter contre le changement climatique.

Ce renforcement de capacité des acteurs et institutions (Etat, société civile, institutions de recherches et d'enseignement, secteur privé, etc.) devient un préalable pour doter le pays de ressources humaines capables de réagir aux effets néfastes du changement climatique et de participer aux efforts mondiaux pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il faudrait pour cela initier des formations techniques et promouvoir la recherche scientifique ainsi que la mobilisation ou l'acquisition d'équipements nécessaires.

Eu égard au caractère scientifique et technique de cet axe stratégique, il y a naturellement la nécessité d'intégrer les problématiques liées au changement clima-

tique dans les programmes d'enseignement des Centres et Instituts de recherche ainsi que des Universités du pays. Également, il s'agira de promouvoir la création des centres de recherche spécialisés dans les thématiques relatives au Changement Climatique comme le climat, la vulnérabilité, l'adaptation, l'atténuation, le marché du carbone, la finance climat, etc. Ces centres devront aussi intégrer les connaissances endogènes, normes et pratiques traditionnelles positives dans leurs cursus.

Objectifs visés par l`axe stratégique :

- Intensifier les efforts de renforcement des capacités nationales permettant à la Guinée de réussir la mise en œuvre de la stratégie nationale du changement climatique ;
- Créer une dynamique de renforcement des capacités nationales pour le développement de recherches appliquées nécessaires tant pour l`adaptation que pour l`atténuation des émissions de GES en Guinée.
- mise en œuvre des actions d'adaptation et d'atténuation ;

Actions proposées :

- Procéder à une évaluation complète des besoins de renforcement des capacités des différents acteurs et institutions sur le Changement Climatique;
- Préparer un programme de renforcement des capacités avec des formations à court, moyen et long terme ;
- Créer des centres d`excellence sur le Changement Climatique au sein des Universités et institutions nationales d`enseignement supérieur et de recherches scientifiques (Université Gamal Abdel Nasser de Conakry et autres universités publiques, CERE, CERESCOR, CNSHB, Universités Privées, etc.) avec une formation spécialisée de Master /Doctorat sur le Changement Climatique;
- Mettre en place des conventions entre différents départements ministériels concernés par le Changement Climatique et les centres d`excellence Changement Climatique pour y promouvoir des actions de recherche correspondant aux besoins sectoriels de ces départements ;
- Organiser les formations des formateurs sur le changement climatique ;
- Renforcer les capacités sectorielles et transversales pour traiter efficacement les problèmes de changement climatique ;
- Renforcer la coordination intersectorielle, entre les différents acteurs et institutions nationales et internationales, et nouer des partenariats avec des entités au niveau infranational y compris avec les villes pour mettre en œuvre les actions d`adaptation et d`atténuation ;
- Prendre en compte la problématique hommes-femmes dans le renforcement des capacités en faveur de l`action climatique ;
- Organiser des formations sur les différentes thématiques du Changement Climatique (vulnérabilité, adaptation, REDD+, FVC, finance climat, préparation des projets, CDN, etc.) ;
- Créer et encourager les partenariats public-privé et Nord-Sud sur les diverses thématiques de recherches sur le climat ;
- Développer un système de suivi des changements dans les écosystèmes et la biodiversité et leurs impacts liés au climat ;
- Encourager la production de données robustes et accessibles sur le climat ;
- Encourager la réalisation d`études et de production des connaissances sur le changement climatique ;
- Entreprendre et documenter les connaissances traditionnelles / autochtones et les mécanismes d`adaptation ;
- Déterminer le coût probable de l`adaptation et de l`atténuation dans les secteurs clés ;
- Étudier les impacts macroéconomiques et sectoriels du changement climatique.

6.4.4. Axe Stratégique 4 : Transfert de Technologies

Promouvoir le développement, le transfert et l'adoption de technologies en matière de lutte contre les changements climatiques

Problématique :

Le transfert de technologies est une large catégorie de processus qui incorporent le transfert de connaissances, des expériences et équipement destinés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique (GIEC 2007). Le développement, le transfert et l'adoption de technologies écologiquement rationnelles joue un rôle déterminant pour la Guinée dans sa réponse à la problématique du changement climatique. Il concerne les questions méthodologiques, techniques et technologiques en tant qu'ensemble de processus couvrant les flux de savoir-faire, d'expériences et d'équipements permettant d'atténuer et de s'adapter au climat.

Le rôle de la technologie dans la croissance socio-économique de la Guinée est enraciné dans la Vision à long terme Guinée Vison 2040. Néanmoins, des problèmes et contraintes communs se

rencontrent dans la plupart des secteurs en Guinée. Il s'agit des points suivants: insuffisance dans l'éducation, l'information, la communication, la sensibilisation et la vulgarisation de connaissances et expériences adaptées, manque de moyens financiers, faible pouvoir d'achat de la population, insuffisance de ressources humaines qualifiées ; inexistence de programmes de recherche-développement en matière de technologies et savoir-faire écologiquement rationnels, etc.

Par ailleurs, il faut souligner que la capitalisation des expériences et pratiques locales écologiquement durables devrait précéder la vulgarisation et la dissémination pérenne des connaissances générées et bonnes pratiques développées en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Il en est de même de la mise en réseau des diverses actions et expériences réussies dans

l'une ou l'autre des 4 régions naturelles de la Guinée sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Ainsi, le transfert de technologies en matière de lutte contre le changement est un axe stratégique qui doit aider la Guinée au développement et à l'utilisation d'énergies à faible émissions de gaz à effet de serre. En ce sens, le développement, le transfert et l'adoption de technologie verte, écologiquement rationnelle aidera la Guinée à réduire considérablement les émissions de GES et réduire les impacts néfastes du changement climatique.

A cet effet, les efforts du gouvernement et des partenaires techniques et financiers doivent être continus pour l'adoption de technologies à faible émission de carbone, en temps qu'enjeu majeur du développement socioéconomique du pays.

Objectifs visés par l`axe stratégique :

- Adopter un environnement habilitant et créer des conditions propices au développement, au transfert et à l'adoption des technologies vertes et écologiquement rationnelles ;
- Promouvoir le développement, le transfert et l'adoption des technologies à faible émission de GES et résilients aux impacts et risques climatiques

Actions proposées :

- Mettre en place des centres d'excellence pour le développement, le transfert et l'adoption de technologies vertes et pour l'émergence et le développement des technologies écologiquement durables ;
- Promouvoir les investissements et les ressources humaines dans le développement et le transfert de technologies vertes ;
- Promouvoir les bonnes pratiques, les savoirs et pratiques endogènes nécessaires tant pour l'adaptation que pour l'atténuation des émissions de GES en Guinée et dans la sous-région ;
- Renforcer les partenariats et les réseaux technologiques ;
- Identifier les besoins en matière de développement, de transfert et d'adoption de technologies vertes pour faire face au changement climatique ;
- Prendre en compte ou intégrer les aspects culturels, sociaux et économiques des technologies dans le cadre d'une politique macroéconomique ;
- Identifier, analyser les barrières liées au transfert de technologies et savoir-faire écologiquement rationnel et les propositions de mesures pouvant aider à surmonter les barrières et améliorer les technologies endogènes ;
- Promouvoir la création et le fonctionnement d'institutions nationales chargées de l'élaboration des codes et normes, de la réduction de risques et de la protection des droits de propriété intellectuelle.

6.4.5. Axe Stratégique 5 : Prise en compte du Changement Climatique dans les Politiques

Incitation à la prise en compte du changement climatique aux niveaux des politiques et stratégies sectorielles et de la planification nationale

Problématique :

Les effets néfastes du changement climatique menacent l'économie guinéenne, principalement les secteurs clefs de développement que sont l'agriculture, l'élevage, la pêche, la foresterie, les ressources en eau, les zones côtières, la santé, les infrastructures. Pour réduire la pauvreté et promouvoir un développement socio-économique durable de la Guinée, il devient impérieux de consi-

dérer et d'intégrer les enjeux du changement climatique dans les programmes, stratégies et politiques sectoriels.

Le constat actuel est qu'il y a une faible prise en compte des risques du changement climatique dans la définition et la mise en œuvre des programmes, stratégies et politiques sectoriels. Par exemple, des efforts ont été faits aboutissant à la prise en compte du changement

climatique dans le PNDES 2016 – 2020 et dans la Guinée Vision 2040. Or, le gouvernement de manière compréhensive devrait anticiper sur les opportunités, les risques et les impacts climatiques dans tous les secteurs de l'économie guinéenne et se doter de moyens humains et financiers pour la mise en œuvre des actions d'adaptation et d'atténuation.

Objectifs visés par l`axe stratégique :

- Promouvoir la prise en compte systématique des défis et opportunités du changement climatique dans les politiques, stratégies et programmes nationaux, sectoriels et infranationaux / locaux pour des réponses mieux intégrées, plus efficaces, plus efficientes et plus durables ;
- Appuyer les secteurs économiques vulnérables à s`adapter aux effets du changement climatique ;
- Inciter les secteurs les plus porteurs de possibilités d`atténuation à profiter des opportunités technologiques et financières potentielles pour appuyer la mise en œuvre de projets propres et durables.

Actions proposées :

- Renforcer la coordination et l`interaction entre les divers niveaux : national, sectorielle et infranational / local ;
- Renforcer la participation active des principaux acteurs : Ministères des finances, du Plan, de la Coopération, Membres du parlement, Ministères sectoriels, Agences de gestion sectorielles, Gouvernements infranationaux / locaux, Citoyens et organisations locales, PTF, bailleurs de fonds, Organisations de la société civile, Secteur privé, Instituts de recherche, Universités, etc. ;
- Renforcer la participation des femmes et des groupes vulnérables à la prise de décision sur la planification et la mise en œuvre d`initiatives d`adaptation et d`atténuation du changement climatique ;
- Développer un programme national d`appui aux associations et groupements féminins, pour la réduction de l`impact du changement climatique en Guinée ;
- Identifier les principaux points d`entrée pour intégrer le CC dans les processus stratégiques d`élaboration des politiques et de planification et former les formateurs pour l`implémentation ;
- Identifier et intégrer les risques liés au climat pendant la formulation des politiques ;
- Allouer des fonds pour des actions relatives au climat pendant l`allocation des ressources ;
- Réallouer des fonds aux secteurs et régions vulnérables ou prioritaires ;
- Inclure des programmes et projets sectoriels et intersectoriels liés au climat pendant la planification ;
- Inclure des considérations liées au climat dans les critères de sélection des projets et programmes sectoriels ;
- Identifier les outils d`intégration du changement climatique dans les processus stratégiques d`élaboration des politiques et de planification et former les formateurs pour l`implémentation ;
- Identifier les risques climatiques potentiels encourus par un programme ou projet en l`évaluant dans son contexte spécifique ;
- Renforcer le plaidoyer auprès des décideurs politiques, des ministères techniques, des autorités locales pour la prise en compte du changement climatique dans les politiques sectorielles et locales de développement ;

- Créer au niveau des ministères sectoriels des points focaux du changement climatique (PF CC) et renforcer leurs capacités pour qu'elles puissent jouer un rôle d'animation et d'incitation à la lutte contre les effets du changement climatique et de promotion de projets propres à faible émissions en GES ;
- Renforcer les capacités techniques et institutionnelles sectorielles en matière de planification et de mise en œuvre de l'adaptation et de l'atténuation du changement climatique ;
- Renforcer le cadre juridique en intégrant l'anticipation des risques/opportunités du changement climatique au niveau de l'évaluation environnementale (Études d'Impact Environnementales Sociales (EIES) et surtout au niveau de l'Évaluation Environnementale Stratégique (EES)) ;
- Renforcer les capacités techniques et institutionnelles pour le suivi-évaluation de la performance des actions d'adaptation et d'atténuation du changement climatique au niveau national, sectoriel et infranational / local

6.4.6. Axe Stratégique 6 : Sensibilisation sur le Changement Climatique

Renforcement de l'information, l'éducation, la communication et de la sensibilisation sur le changement climatique

Problématique :

L'accès à l'information et la compréhension des enjeux du changement climatique constitue un important outil d'aide à la décision en ce qui concerne les actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. L'on sait que toute prise de décision doit se fonder sur une connaissance et un argumentaire simple, compréhensible et pertinent. L'éducation et la sensibilisation du public sont importantes, car elles permettent aux parties prenantes de participer activement aux programmes d'atténuation et d'adaptation.

Dans plusieurs pays y compris la Guinée, les obstacles pour atteindre les communautés

où l'on veut éduquer, sensibiliser ou communiquer en matière de changement climatique sont souvent liés à : la prise de conscience limitée des impacts climatiques, aux valeurs et comportements généralement peu favorables à l'environnement, aux défis liés au changement de comportements, au manque d'information et de compréhension, au faible niveau d'alphabétisation, à la présence de conceptions erronées sur le sujet, au manque de ressources matérielles et technologiques, à la pauvreté etc. (Pruneau et al. 2008).

De nos jours, la prise de conscience globale et la compréhension du changement climatique est relativement

faible en Guinée et doit être améliorée. Les décideurs politiques des différents secteurs et la grande partie de la population semblent être peu informée et sensibilisée sur les enjeux du changement climatique et sur la nécessité urgente d'adaptation de leurs secteurs et des changements dans les comportements individuels et collectifs. Par ailleurs, peu de moyens sont alloués aujourd'hui pour le renforcement de l'éducation et sensibilisation sur le changement climatique et ses risques. Pour cela, la SNCC propose une démarche dynamique et intégrante.

Objectifs visés par l`axe stratégique :

- Améliorer la prise de conscience et la compréhension du changement climatique et créer des solutions pour faciliter la communication, l'éducation, la sensibilisation et l'accès à l'information sur le Changement Climatique,
- Renforcer la participation et gagner le soutien de toutes les parties prenantes aux politiques, stratégies et actions pour un changement de comportement face au Changement climatique.

Actions proposées :

- Elaborer et mettre en œuvre des programmes de sensibilisation et de formation du public sur le phénomène de changement climatique ;
- Promouvoir des plaidoyers auprès des décideurs politiques, économiques et sociaux ;
- Promouvoir l'éducation environnementale sur le changement climatique et les services d'Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et Assainissement (AEPHA) ;
- Traduire et diffuser la stratégie (SNCC) dans au moins quatre langues nationales les plus parlées ;
- Développer un guide de communication sur le changement climatique en mobilisant l'ensemble de la population, notamment les décideurs politiques, économiques et sociaux et les communautés rurales à la base
- Intégrer l'IEC sur le Changement Climatique dans les curricula scolaire, professionnel et universitaires pour mieux armer les générations futures.

6.4.7. Axe Stratégique 7 : Services Météorologiques

Renforcement des services météorologiques et du suivi du climat de la Guinée

Problématique :

La Guinée subit depuis des décennies des manifestations de plus en plus sévères du changement climatique. Plusieurs aléas climatiques comme la progression de la sécheresse au Nord – Ouest du pays, les inondations récurrentes et fréquentes, les tornades dévastatrices et même des invasions acridiennes sont de plus en plus fréquents.

Chargée de contribuer à fournir des informations périodiques à la prise de décision et à générer des informations et des données météorologiques adaptées au contexte socio-économique du pays dans le cadre du système d'alertes précoces, la Direction de la Météorologie Nationale ne dispose pas suffisamment d'équipements techniques et modernes pour réaliser la modélisation cli-

matique. En plus, l'expertise qualifiée n'est pas non plus assurée à ce jour. Enfin, il est temps d'engager le processus de mise en place de dispositifs et outils d'observation et de veille en matière de suivi du climat .

Objectifs visés par l`axe stratégique :

- Renforcer le système d'observations climatologiques et hydrologiques qui comprend un réseau de stations synoptiques, agro-météorologiques, climatologiques, ainsi que des stations aérologiques et maritimes ;
- Développer et mettre en place des mécanismes de prévisions climatiques en Guinée.

Actions proposées :

- Renforcer le réseau d'observation, de collecte et de gestion de base de données climatologiques sur l'ensemble du territoire guinéen (suivi et prévision du temps et du climat) ;
- Appuyer la mise en place/à échelle d'un système national d'informations climatiques et d'alerte précoce ;
- Développer le programme de modernisation et d'extension des infrastructures hydro-météorologiques et fournir des services adaptés aux besoins des usagers ;
- Renforcer les capacités du personnel dans les domaines de la météorologie, de la climatologie et de l'hydrologie et sur l'analyse et le traitement des données à travers les institutions universitaires de Conakry, Faranah, de N'Zérékoré etc.;
- Créer un partenariat renforcé avec l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) et les institutions sous-régionales (ACMAD-AGRHYMET-ABN).

6.4.8. Axe Stratégique 8 : Catastrophes Climatiques et Immigration

Prise en compte de la prévention, de la gestion et de la réduction des catastrophes climatiques et l'immigration

Problématique :

Partout ailleurs comme en Guinée, le changement climatique engendre des pertes et dommages importants sur les systèmes humains et naturels. Les migrations massives de populations liées aux conséquences du changement climatique est un élément de tension politique et géopolitique extrêmement préoccupant. Dans de nombreuses régions de la Guinée, plusieurs phénomènes liés au changement climatique et

aux catastrophes naturelles sont déjà observés : réduction des terres arables, baisse des réserves alimentaires, augmentation des inondations, allongement des périodes de sécheresse, montée du niveau des mers etc.

La nécessité de parer à ces aléas exige la mise en place de mécanismes de prévention, de gestion et de réduction des risques climatiques et catastrophes naturelles. Cette gestion des risques liés

aux phénomènes climatiques extrêmes est essentielle pour renforcer la résilience face aux effets néfastes du changement climatique. Il s'avère donc important de renforcer les capacités opérationnelles d'un système d'information et d'alerte précoce, afin d'anticiper sur les événements et les risques climatiques qui exigent la création d'un observatoire de prévention et de gestion des risques et catastrophes naturelles.

Objectifs visés par l`axe stratégique :

- Créer un observatoire de prévention et de gestion des risques et catastrophes climatiques y compris l`immigration ;
- Renforcer les capacités opérationnelles du personnel et du dispositif de prévention et gestion des crises climatiques ;
- Renforcer le dispositif de surveillance épidémiologique et de lutte contre les maladies humaines et animales climato-sensibles.

Actions proposées :

- Animer une plate-forme d`informations sur les catastrophes naturelles liées au climat pour la prise de décision ;
- Renforcer la collecte de données et d`informations, l`analyse des liens entre le climat, la santé humaine et animales et l`immigration ;
- Créer et opérationnaliser un système d`information, de communication et sensibilisation sur les maladies climato-sensibles ;
- Renforcer la stratégie de prévention et de gestion des catastrophes induites par les risques climatiques, des systèmes de prévision et d`alerte précoce (SAP) ;
- Améliorer la préparation aux catastrophes et le mécanisme d`intervention rapide coordonné et approprié en cas de catastrophe ;
- Renforcer les capacités nationales en matière d`immigration, de réduction et de gestion des risques de catastrophe ;
- Renforcer la coordination et la collaboration entre les différents intervenants de l`immigration et de la gestion des catastrophes ;
- Analyser les problèmes d`immigration et prendre les moyens appropriés et la solution nécessaire.

6.4.9. Axe Stratégique 9 : Finance Climat

Promotion de l`accès aux financements liés au climat

Problématique :

La mise en œuvre de la stratégie nationale pour lutter contre le changement climatique nécessite la mobilisation de ressources financières nouvelles et adéquates. Aujourd`hui, des financements limités sont obtenus par la Guinée pour la mise en œuvre des projets d`atténuation et d`adaptation. Néanmoins,

il existe des sources et mécanismes variés de financement climatique aux niveaux nationaux, bilatéraux, multilatéraux, privés et à travers la Convention-Cadre des Nations Unies sur le Changement climatique (CCNUCC). Ces sources et mécanismes ont des exigences spécifiques et utilisent différents types d`instruments financiers tels

que les subventions, les garanties, les prises de participations, les capitaux propres et les prêts concessionnels.

Dans les pays en voie de développement, comme la Guinée, avoir accès à ces financements représente un défi d`une grande importance. Dans ce contexte mondial où de nouveaux fonds de fi-

nancement du changement climatique et de nouveaux mécanismes et instruments financiers existent, il est né-

cessaire et urgent que la Guinée s'organise pour accéder à ces financements, afin de pouvoir mettre en œuvre au

mieux sa stratégie de lutte contre les effets néfastes du changement climatique.

Objectifs visés par l'axe stratégique :

- Avoir un processus et une coordination inclusive pour la mobilisation des financements climatiques à travers différentes instruments financiers tels que les subventions, les garanties, les prises de participations, les capitaux propres et les prêts concessionnels.
- Créer un cadre organisationnel structuré et efficient pour faciliter l'accès aux financements du changement climatique au niveau national et international, en mesure d'aider la Guinée à mettre en œuvre ses projets/programmes et sa SNCC.

Actions proposées :

- Intégrer les enjeux du changement climatique dans la planification et la budgétisation au niveau local, sectoriel et national ;
- Faciliter les liens entre les secteurs privés nationaux et internationaux pour la mobilisation de fonds pour la lutte contre le changement climatique ;
- Créer une fenêtre pour le mécanisme de financement relatif au changement climatique dans le fonds commun gouvernemental existant ;
- Mettre en place de mécanismes garantissant que tous les fonds mobilisés pour les activités liées au changement climatique sont conservés dans la fenêtre du changement climatique ;
- Créer au niveau du cadre institutionnel de mise en œuvre de la SNCC une Unité « Financements Climat » chargée exclusivement de l'accompagnement et du montage de projets changement climatique et de leurs soumissions aux partenaires financiers ;
- Définir une procédure claire et précise de présentation de projets et programmes pour financements du changement climatique à travers cette Unité « Financements Climat » ;
- Associer le secteur privé et les banques commerciales à cette dynamique de recherche de financements Climat et promouvoir en particulier des investissements en partenariat public-privé tant au niveau adaptation qu'au niveau atténuation ;
- Faire recours à une entité accréditée comme le PNUD pour avoir la possibilité de recevoir les financements des fonds du type Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), Fonds Adaptation, Fonds Vert pour le Climat (FVC) etc. ;
- Appuyer l'Autorité Nationale Désignée (AND) du FVC dans le choix et la préparation des entités nationales candidates à l'accréditation ;
- Appuyer l'AND à la mise à jour périodique du programme pays.

PLAN D' ACTIONS NATIONAL CLIMAT

Ce Plan d'Actions National Climat de la Guinée (PANCG) rassemble l'ensemble des actions proposées selon les neuf axes stratégiques identifiés. La mise en œuvre du PANCG est prévue sur une période de 12 ans (2019-2030). Le montant total de ce Plan d'Actions de la Stratégie Nationale sur le Changement Climatique en Guinée est estimé à 600 millions de dollars américains.

Au total, 182 actions sont proposées dans ce PANCG. Elles sont réparties comme suit :

- 58 sont des actions correspondant à l' Axe Stratégique 1 sur l'adaptation ;
- 54 à l' Axe Stratégique 2 sur l'atténuation ;
- 16 à l' Axe Stratégique 3 sur le renforcement des capacités ;
- 8 à l' Axe Stratégique 4 sur le transfert de technologie ;
- 17 à l' Axe Stratégique 5 sur la prise en compte des CC dans les politiques ;
- 6 à l' Axe Stratégique 6 sur la sensibilisation sur le CC ;
- 5 à l' Axe Stratégique 7 sur les services météorologiques ;
- 8 à l' Axe Stratégique 8 sur les catastrophes climatiques et l'immigration ;
- 10 à l' Axe Stratégique 9 sur la finance climat.

Chacun de ces axes prend en compte la question du genre qui est une question transversale dans toutes les axes stratégiques.

Pour chacune des actions, le tableau 9 présente : l'axe stratégique de l'action, les résultats escomptés par la mise en œuvre de l'action, les indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action, et les principales agences d'exécution gouvernementales. Ces agences mettront en œuvre les interventions sur la base de leurs mandats institutionnels, en collaboration avec les parties prenantes

et les acteurs concernés, notamment les ONG locales et internationales, les Sociétés civiles, les partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux, les groupements communautaires, le secteur privé et les communautés à la base.

La mise en œuvre de ce plan pourrait nécessiter une étape intermédiaire qui serait de choisir l'organe en charge de

la concrétisation de chacune de ces actions (Responsable de la mise en œuvre). Dans cette étape intermédiaire, il s'agira de définir avec plus de précision le contenu et les résultats attendus de chacune des actions, d'évaluer les moyens humains et le budget nécessaire, d'établir une priorisation et un chronogramme de mise en œuvre des actions sectorielles.

Tableau 9: Plan d'Actions National Climat de la Guinée

AXES STRATÉGIQUES CC	ACTIONS À ENTREPRENDRE	RÉSULTATS ATTENDUS	PÉRIODE D'INTERVENTION (2019-2030)			INDICATEURS DE SUIVI	RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE	CÔÛT ESTIMÉ : MILLIONS \$
			Court Terme 1-4	Moyen Terme 5-8	Long Terme 9-12			
AXE 1 : PROMOTION DES MESURES DE RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE ET DE LA CAPACITÉ D'ADAPTATION DE DIFFÉRENTS SECTEURS AUX RISQUES CLIMATIQUES								
SECTEUR DE L' AGRICULTURE								
1.1	Accompagner les efforts d'adaptation des communautés rurales à développer des techniques agro-sylvo-pastorales durables	Les techniques agro-sylvo-pastorales durables sont adoptées par les communautés rurales				Nombre de techniques durables adoptées	MA, MEPA, MEEF	9
1.2	Promouvoir l'agriculture climatique-intelligente	Les méthodes culturales tiennent compte de l'évolution du climat Les semences adaptées sont utilisées				Types d'informations climatiques utilisées pour les cultures Nombre de variétés de semences améliorées utilisées	MA	7
1.3	Promouvoir l'agroforesterie	Plusieurs combinaisons d'espèces de plantes sont testées en agroforesterie				Superficies de plantations aménagées en agroforesterie	MA	2
1.4	Promouvoir les techniques de conservation des eaux et sols	La gestion durable des terres et les techniques de conservation des eaux sont assurées.				Nombre d'actions/sessions d'information/sensibilisation réalisées et consacrées à ces aspects ; Nombre de bonnes pratiques vulgarisées.	MA	3

AXES STRATÉGIQUES CC	ACTIONS À ENTREPRENDRE	RÉSULTATS ATTENDUS	PÉRIODE D'INTERVENTION (2019-2030)			INDICATEURS DE SUIVI	RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE	COÛT ESTIMÉ : MILLIONS \$
			Court Terme 1-4	Moyen Terme 5-8	Long Terme 9-12			
1.5	Promouvoir les technologies vertes appropriées en matière d'adaptation	Amélioration de la productivité du secteur agricole en introduisant de nouvelles méthodes et technologies d'adaptation				Nombre d'initiatives lancées dans ce sens dans les zones agro écologiques	MA,	5.5
1.6	Introduire les variétés améliorées et promouvoir les espèces résistantes	Plusieurs variétés d'espèces résistantes sont introduites				Rendement par hectare des principaux produits agricoles en Guinée	MA, MEEF, MESRS	2.5
1.7	Promouvoir les activités génératrices de revenus	Plusieurs activités génératrices de revenus sont mises en œuvre				Nombre de variétés d'espèces résistantes introduites	MASPFE, MA, MEEF, MIPSP, MMG,	7.5
1.8	Valoriser les connaissances et pratiques endogènes positives	Les connaissances endogènes positives sont valorisées				Nombre d'AGR mises en œuvre	MA, MPAEM, MEEF	2
1.9	Conservier et transformer les produits agricoles	Les produits agricoles sont transformés pour la conservation				Nombre et types de connaissances endogènes positives valorisées	MA, MPAEM, MEEF	2
1.10	Promouvoir la diversification des cultures	Plusieurs variétés de culture sont utilisées				Nombre et types de produits agricoles transformés	MA, MPAEM, MEEF, MESRS	2.5
1.11	Renforcer la capacité des acteurs et institutions	Les capacités des acteurs et institutions sont renforcées				Nombre et types de produits cultivés	MEEF	2.5
1.12	Promouvoir les cultures fourragères	Les superficies des cultures fourragères sont agrandies				Superficies de cultures fourragères	MEPA	4

AXES STRATÉGIQUES CC	ACTIONS À ENTREPRENDRE	RÉSULTATS ATTENDUS	PÉRIODE D'INTERVENTION (2019-2030)			INDICATEURS DE SUIVI	RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE	COÛT ESTIMÉ : MILLIONS \$
			Court Terme 1-4	Moyen Terme 5-8	Long Terme 9-12			
1.13	Promouvoir la rizipisciculture	La rizipisciculture est vulgarisée dans les zones propices				Superficies des bas-fonds et casiers de riz en semencées, en rizipisciculture	MA, MPAEM	2.5
1.14	Promouvoir les variétés à faible apport d'intrants et techniques culturales adaptées	Plusieurs variétés à faible apport d'intrants et techniques culturales sont adaptées				Superficies des variétés à faible apport d'intrants et techniques culturales promues	MA, MEEF, MESRS	2.5
1.15	Promouvoir l'irrigation contrôlée	Les techniques d'irrigation sont améliorées				Nombre de sites pratiquant l'irrigation contrôlée	MA	3
1.16	Promouvoir le programme de la neutralité de la dégradation des terres	Un programme de la neutralité de la dégradation des terres est élaboré et mis en œuvre				Nombre de sites contrôlés pour la neutralité de la dégradation des terres	MA, MEEF, MESRS	2.5
SECTEUR DE L'EAU								
1.17	Préserver la qualité et la quantité des ressources en eau	La qualité et la quantité des ressources en eau sont suivies et préservées				Volume et qualité de l'eau suivi et contrôlé	MHA, MEEF	4.5
1.18	Promouvoir la protection des bassins versants par des techniques innovantes et écosystémiques	des techniques innovantes et écosystémiques sont utilisées pour la protection des bassins versants				Nombre de techniques introduites et superficies protégées	MHA, MA	2
1.19	Préserver la qualité et la quantité des ressources en eau au niveau national et régional	La qualité et la quantité des ressources en eau sont connues et préservées au niveau national et régional				Volume et qualité des eaux contrôlés	MHA, MA	2.5

AXES STRATÉGIQUES CC	ACTIONS À ENTREPRENDRE	RÉSULTATS ATTENDUS	PÉRIODE D'INTERVENTION (2019-2030)			INDICATEURS DE SUIVI	RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE	COÛT ESTIMÉ : MILLIONS \$
			Court Terme 1-4	Moyen Terme 5-8	Long Terme 9-12			
1.20	Préserver les berges et des lits des cours d'eau	les berges et les lits des cours d'eau sont protégés				Nombre et superficies des berges et des lits des cours d'eau protégés	MHA, MA	3
1.21	Rechercher des alternatives aux utilisations et aux prélèvements préjudiciables à la qualité de l'eau (fabrication de briques, dragage des lits des rivières pour obtenir des minéraux, etc.)	des alternatives aux utilisations et aux prélèvements préjudiciables à la qualité de l'eau sont introduites				Nombre d'alternatives aux utilisations et aux prélèvements préjudiciables à la qualité de l'eau introduit	MHA, MA, MMG	3
1.22	Réhabiliter et renforcer les réseaux de mesure météorologique, hydrologique et piézométrique	les réseaux de mesures météorologique, hydrologique et piézométrique sont réhabilités et renforcés				Nombre de réseaux de mesure météorologique, hydrologique et piézométrique réhabilités et renforcés	MHA, MT/DMN	2
1.23	Renforcer les capacités de suivi de la gestion des réseaux (Institutions, ressources humaines, équipements)	les capacités de suivi de la gestion des réseaux sont renforcées				Nombre de personnes à capacités renforcées	MEEF, MT	1
1.24	Développer les systèmes de contrôle et de prévision des aléas climatiques	Des systèmes de contrôle et de prévision des aléas climatiques sont développés				Nombre de systèmes développés	MT/DMN	3
1.25	Harmoniser et vulgariser les textes législatifs et réglementaires relatifs aux ressources en eau pour une meilleure prise en compte de la situation de changement climatique	les textes législatifs et réglementaires relatifs aux ressources en eau				Nombre et types de textes législatifs harmonisés et vulgarisés	MHA, M Justice	1

AXES STRATÉGIQUES CC	ACTIONS À ENTREPRENDRE	RÉSULTATS ATTENDUS	PÉRIODE D'INTERVENTION (2019-2030)			INDICATEURS DE SUIVI	RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE	COÛT ESTIMÉ : MILLIONS \$
			Court Terme 1-4	Moyen Terme 5-8	Long Terme 9-12			
1.26	Protéger les eaux contre les pollutions de toute origine (rejets urbains, industriels, agricoles)	les eaux sont protégées contre les pollutions de toute origine				Volume des eaux filtrées et assainies	MEEF, MHA	2
1.27	Renforcer la coopération sous-régionale en matière de gestion des ressources en eau transfrontalières	la coopération sous-régionale en matière de gestion des ressources en eau transfrontalières est renforcée				Nombre et types d'accords de coopération	MHA, MEEF	3
1.28	Promouvoir les systèmes de rétention de l'eau	Les systèmes de rétention d'eau sont promus				Nombre de systèmes de rétention d'eau installés	MHA	2
SECTEUR DE L'ÉLEVAGE								
1.29	Promouvoir l'élevage intensif	L'élevage intensif est promu				Nombre d'installations d'élevage intensif réalisées Nombre d'animaux d'élevage intensif	MEPA	1.5
1.30	Promouvoir une meilleure gestion du pastoralisme	La gestion du pastoralisme est améliorée				Critères de promotion et d'évaluation choisis	MEPA	2
1.31	Introduire les espèces agroforestières et fourragères à croissance rapide, à forte biomasse avec la capacité de résistance au feu ou de régénération après le feu	Des espèces agroforestières et fourragères à croissance rapide, à forte biomasse sont introduites				Nombre et types d'espèces agroforestières et fourragères à croissance rapide, à forte biomasse avec la capacité de résistance au feu introduits	MA, MEPA	3

AXES STRATÉGIQUES CC	ACTIONS À ENTREPRENDRE	RÉSULTATS ATTENDUS	PÉRIODE D'INTERVENTION (2019-2030)			INDICATEURS DE SUIVI	RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE	COÛT ESTIMÉ : MILLIONS \$
			Court Terme 1-4	Moyen Terme 5-8	Long Terme 9-12			
SECTEUR DE LA FORESTERIE								
1.32	Mettre en place les mesures nécessaires à la protection, la conservation et la gestion des écosystèmes forestiers, y compris la mangrove	Des mesures nécessaires à la protection, la conservation et la gestion des écosystèmes sont adoptées				Nombre de mesures adoptées	MEEF, MA	3
1.33	Protéger et restaurer des écosystèmes fragiles	les écosystèmes fragiles sont restaurés et protégés				Superficies restaurées	MEEF	3
1.34	Promouvoir la création de jardins botaniques	des jardins botaniques sont créés et promus				Nombre et superficies de jardins botaniques créés	MEEF	3
1.35	Transformer les produits forestiers non ligneux PFNL	les produits forestiers non ligneux (PFNL) sont transformés				Types et quantités de PFNL transformés	MEEF, MA	4
1.36	Promouvoir les activités génératrices des revenus	les activités génératrices des revenus sont mises en œuvre				Nombre et types d'AGR mis en œuvre	MASPF, MEEF, MA, MPAEM	9
1.37	Promouvoir la gestion des gènes (banques de semences adaptés et résistantes)	Des banques de semences adaptés et résistantes sont créées				Nombre de banques de gènes créées Types de gènes stockés	MEEF, MA	3
1.38	Promouvoir le reboisement et régénération naturelle	Le reboisement est promu et la régénération naturelle est accompagnée				Superficies reboisées et régénérées naturellement	MEEF	7
1.39	Gérer la densité, la structure et la composition des forêts	la densité, la structure et la composition des forêts sont connues				Superficies de forêts gérées	MEEF	3.5

AXES STRATÉGIQUES CC	ACTIONS À ENTREPRENDRE	RÉSULTATS ATTENDUS	PÉRIODE D'INTERVENTION (2019-2030)			INDICATEURS DE SUIVI	RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE	CÔÛT ESTIMÉ : MILLIONS \$
			Court Terme 1-4	Moyen Terme 5-8	Long Terme 9-12			
1.40	Promouvoir les études sur les valeurs économiques des aires protégées et les services écosystémiques	Des études sur les valeurs économi-ques des aires protégées et les services écosystémiques sont réalisées				Nombre d'études réalisées	MEEF, MEPA, MPC	0.5
1.41	Vulgariser la réglementation forestière pour faciliter l'adaptation des forêts	la réglementation forestière est vulgarisée				Nombre et types de règlements vulgarisés	MEEF, MJ	1
1.42	Conserver la biodiversité et maintenir la connectivité des habitats	La biodiversité est conservée et la connectivité des habitats renforcée				Nombre de corridors de connectivité aménagés	MEEF	3
SECTEUR DE LA PÊCHE								
1.43	Développer les techniques de conservation et de transformation des produits piscicoles	des techniques de conservation et de transformation des produits piscicoles sont introduites et promues				Nombre et types de techniques de conservation adoptées	MASPFE, MIPPSP, MPAEM	6
1.44	Exploiter rationnellement les ressources écologiques et halieutiques	les ressources halieutiques sont exploitées de manière durable				Taux de prélèvement annuel	MPAEM, MEEF	2
SECTEUR DE LA ZONE CÔTIÈRE								
1.45	Mettre en place les mesures nécessaires au renforcement de la résilience des populations de la zone côtière	Les mesures nécessaires de renforcement de la résilience des populations de la zone côtière sont appliquées				Nombre de mesures appliquées Nombre d'habitants bénéficiant de ces mesures	MEEF, MEF	4

AXES STRATÉGIQUES CC	ACTIONS À ENTREPRENDRE	RÉSULTATS ATTENDUS	PÉRIODE D'INTERVENTION (2019-2030)			INDICATEURS DE SUIVI	RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE	COÛT ESTIMÉ : MILLIONS \$
			Court Terme 1-4	Moyen Terme 5-8	Long Terme 9-12			
1.46	Réaliser des études océanographiques	les études océanographiques sont réalisées				Nombre d'études réalisées	MESRS, MEEF	0.5
1.47	Améliorer les systèmes de surveillance côtière et maritime	Les systèmes de surveillance sont mis en place et améliorés				Nombre de systèmes de surveillance installés et améliorés	MEEF	3
1.48	Protéger les zones basses et stabiliser les traits de côte	les zones basses sont protégées et les traits de côte stabilisés				Superficies des zones protégées et Longueur des traits de côte stabilisés	MA, MEEF	3
1.49	Aménager les infrastructures de protection côtière	les infrastructures de protection côtière sont aménagées				Nombre d'infrastructures	MA, MEPA	4
1.50	Protéger les ressources en eaux côtières et marines	les ressources en eau sont protégées				Outils et techniques de protection des eaux	MH, MEEF	3
1.51	Adopter l'approche (d'adaptation) basée sur les écosystèmes côtiers	l'approche d'adaptation basée sur les écosystèmes côtiers (ABE) est adoptée				Nombre de projets adoptant ABE	MPAEM, MEEF	3
SECTEUR DE LA SANTÉ								
1.52	Évaluer la vulnérabilité de la santé des populations au changement climatique en Guinée	La vulnérabilité de la santé au changement climatique en Guinée est évaluée				Nombre d'études sur le suivi et l'évaluation du système de santé	MSHP, MASPFE	1
1.53	Développer et mettre en œuvre une stratégie de lutte contre les maladies dues ou aggravées par le changement climatique	une stratégie de lutte contre les maladies dues ou aggravées par le changement climatique est développée et mise en œuvre				Nombre d'actions de la stratégie mises en œuvre	MSHP, MEEF	2

AXES STRATÉGIQUES CC	ACTIONS À ENTREPRENDRE	RÉSULTATS ATTENDUS	PÉRIODE D'INTERVENTION (2019-2030)			INDICATEURS DE SUIVI	RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE	COÛT ESTIMÉ : MILLIONS \$
			Court Terme 1-4	Moyen Terme 5-8	Long Terme 9-12			
1.54	Gérer les impacts climatiques sur les services AEPHA (d'Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et Assainissement) en Guinée.	les impacts climatiques sur les services AEPHA sont étudiés et gérés				Nombre d'impacts identifiés et résolus	MSP, MEEF	4.5
SECTEUR DE L'ÉNERGIE								
1.55	Promouvoir le développement de technologies pour les énergies renouvelables	des technologies pour les énergies renouvelables sont promues				Nombre et types de technologies promues	ME, MEEF	3
SECTEUR DES MINES								
1.56	Promouvoir le développement minier responsable intégrant le développement communautaire	le développement minier responsable intégrant le développement communautaire est promu				Nombre d'interventions réalisées	MEEF, MMG	3
SECTEUR DE L'URBANISME ET HABITAT								
1.57	Promouvoir les constructions climato-intelligentes (drainage, etc.)	les constructions climato-intelligentes sont réalisées				Types et nombre de constructions climato-intelligentes réalisées	MUH, MEEF	4
1.58	Promouvoir l'urbanisation résiliente aux impacts du changement climatique	l'urbanisation résiliente aux impacts du changement climatique est promue				Types d'urbanisation réalisée	MUH, MEEF	3

AXES STRATÉGIQUES CC	ACTIONS À ENTREPRENDRE	RÉSULTATS ATTENDUS	PÉRIODE D'INTERVENTION (2019-2030)			INDICATEURS DE SUIVI	RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE	COÛT ESTIMÉ : MILLIONS \$
			Court Terme 1-4	Moyen Terme 5-8	Long Terme 9-12			
AXE 2 : PROMOTION DES MESURES D'ATTÉNUATION SECTORIELLES DE SÉQUESTRATION DU CARBONE ET DU RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES								
SECTEUR DE L' AGRICULTURE								
2.1	Promouvoir l'agriculture intensive	Amélioration de la production agricole à grande échelle à travers une bonne maîtrise de l'eau et une gestion durable des terres.				Superficies des terres de culture intensive ; Nombre d'initiatives nouvelles lancées et adoptées/an	MA	5
2.2	Promouvoir l'agroforesterie	Des plantations agroforestières sont réalisées dans les quatre régions naturelles du pays.				Nombre et superficies de plantations agroforestières par régions naturelles	MA, MEEF	5
2.3	Promouvoir et valoriser les technologies endogènes sobres en carbone	Amélioration de la production du secteur agricole en promouvant des technologies endogènes propres et tenant compte des spécificités régionales et locales.				Nombre de régions et pré-fectures utilisant les technologies endogènes sobres en carbone dans la production agricole ; Nombre d'initiatives lancées par an.	MESRS, MIPSP	3
2.4	Promouvoir le compostage des résidus agricoles	Promotion et valorisation des techniques de compostage dans le pays				Nombre de foyers agro écologiques utilisant les techniques de compostage ; Nombre d'initiatives lancées par an.	MA	2
2.5	Intégrer le changement climatique dans la mise en œuvre de la politique agricole	Elaboration et vulgarisation d'une politique agricole prenant en compte le CC				Politique agricole intégrant le changement climatique.	MA, MEEF	1

AXES STRATÉGIQUES CC	ACTIONS À ENTREPRENDRE	RÉSULTATS ATTENDUS	PÉRIODE D'INTERVENTION (2019-2030)			INDICATEURS DE SUIVI	RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE	COÛT ESTIMÉ : MILLIONS \$
			Court Terme 1-4	Moyen Terme 5-8	Long Terme 9-12			
2.6	Gérer durablement des feux de brousse (agriculture et élevage)	Maîtrise des feux de brousse				Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées ; Nombre de formations réalisées sur les techniques de maîtrise de feux dans le développement agropastoral.	MA, MEEF, MEPA	3.5
2.7	Elaborer et mettre en œuvre un plan national de lutte contre la dégradation des sols	Elaboration et vulgarisation d'un plan national de lutte contre la dégradation des sols.				Disponibilité d'un plan national opérationnel de lutte contre la dégradation des sols.	MA	4
SECTEUR DE L'ÉLEVAGE								
2.8	Améliorer la gestion du fumier de ferme.	Promotion de la gestion du fumier de ferme				Nombre de régions et préfectures utilisant les techniques de gestion du fumier de ferme ; Nombre de formations réalisées à l'utilisation et la gestion du fumier de ferme par an.	MEPA	4
2.9	Vulgariser la production et la conservation des fourrages	Existence d'un potentiel alimentaire suffisant en espèces fourragères pour le développement de l'élevage				Nombre d'expériences réussies dans ce sens. Quantité de fourrages stockée	MEPA	4
2.10	Modifier les régimes alimentaires des animaux pour réduire la quantité de méthane émise	Réduction de la quantité de méthane dans l'alimentation des animaux				Nombre d'initiatives nouvelles lancées dans ce sens.	MEPA	3

AXES STRATÉGIQUES CC	ACTIONS À ENTREPRENDRE	RÉSULTATS ATTENDUS	PÉRIODE D'INTERVENTION (2019-2030)			INDICATEURS DE SUIVI	RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE	COÛT ESTIMÉ : MILLIONS \$
			Court Terme 1-4	Moyen Terme 5-8	Long Terme 9-12			
2.11	Améliorer la productivité laitière du bétail par le biais de sélections plus rigoureuses	Renforcement de capacité des services vétérinaires par le biais de sélections rigoureuses pour la production laitière				Nombre de services vétérinaires renforcés ; Nombre de sélections effectuées pour améliorer la productivité laitière des animaux.	MEPA	4
SECTEUR DE LA FORESTERIE								
2.12	Développer les programmes d'aménagement et de gestion des aires protégées	Aménagement et gestion durable des aires protégées				Nombre de plans d'aménagement des aires protégées validés ; Nombre de business plan des aires protégées réalisées.	MEEF	4
2.13	Restaurer et gérer durablement les bassins versants et des écosystèmes marins et fluviaux	les bassins versants et les écosystèmes marins et fluviaux sont durablement restaurés et gérés				Nombre d'initiatives entreprises pour la gestion des bassins versants ; Superficies reboisées.	MEEF	4
2.14	Promouvoir les forêts communautaires pour la production de bois de chauffe	Des forêts communautaires pour la production de bois de chauffe dans un cadre organisé et maîtrisé sont réalisées				Nombre d'initiatives et de programmes de reforestation lancés et mises en œuvre ; Nombre de forêts communautaires existant au niveau national ; Superficies reboisées et mises à la disposition des populations rurales.	MEEF	3.5
2.15	Faire/actualiser l'inventaire forestier en Guinée ;	Actualisation de l'inventaire forestier en Guinée				Disponibilité d'une Monographie nationale actualisée.	MEEF	1.5

AXES STRATÉGIQUES CC	ACTIONS À ENTREPRENDRE	RÉSULTATS ATTENDUS	PÉRIODE D'INTERVENTION (2019-2030)			INDICATEURS DE SUIVI	RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE	COÛT ESTIMÉ : MILLIONS \$
			Court Terme 1-4	Moyen Terme 5-8	Long Terme 9-12			
2.16	Promouvoir la gestion durable des forêts ;	Connaissance de l' écosystème forestier et de sa dynamique écologique est étudiée				Un nouveau cadre de gouvernance du secteur forestier disponible	MEEF	3.5
2.17	Valoriser les plantations villageoises, communautaires et privées	Promotion des plantations villageoises, communautaires et privées				Nombre de programmes lancés visant les investissements privés ; Nombre de plantations villageoises, communautaires et privées existant à l'échelle nationale.	MEFF	3
2.18	Promouvoir la REDD+	Un projet de gestion intégrée des forêts et de lutte contre la déforestation est mis en œuvre avec des appuis techniques et financiers internationaux.				Nombre de projets élaborés et soumis pour financements dans le cadre du REDD+	MEEF	10
SECTEUR DE LA PÊCHE								
2.19	Promouvoir les fumoirs améliorés de transformation des produits halieutiques	Promotion de fumoirs améliorés				Nombre de fumoirs améliorés réalisés au niveau national.	MPAEM	3
2.20	Appuyer l'instauration du repos biologique annuel pour la régénération des ressources halieutiques	Repos biologique est instauré pour la zone marine et certains plans d'eaux intérieures				Durée du repos biologique	MPAEM	4
20.21	Encourager l'utilisation d'engins de pêche durable	Accès facile aux engins de pêche durable				Coûts comparatifs des engins de pêche durable	MPAEM	8

AXES STRATÉGIQUES CC	ACTIONS À ENTREPRENDRE	RÉSULTATS ATTENDUS	PÉRIODE D'INTERVENTION (2019-2030)			INDICATEURS DE SUIVI	RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE	COÛT ESTIMÉ : MILLIONS \$
			Court Terme 1-4	Moyen Terme 5-8	Long Terme 9-12			
SECTEUR DE L'ÉNERGIE								
2.22	Promouvoir le gaz domestique (butane) en milieu urbain	Le gaz domestique (butane) en milieu urbain est subventionné et vulgarisé ; Demande moins importante sur les combustibles ligneux.				Nombre de sociétés assurant la vente et la distribution du gaz domestique ; Nombre de foyers utilisant le gaz butane en milieu urbain	ME, MIPME	3
2.23	Promouvoir le biogaz en milieu rural	Faible pression sur les combustibles ligneux				Nombre de projets financés ; Nombre d'initiatives engagées et promues ; Nombre de foyers utilisant le biogaz en milieu rural.	ME, MEEF	4
2.24	Promouvoir les foyers et fours améliorés	Économie dans l'utilisation des combustibles ligneux				Nombre de foyers et fours améliorés disponibles ; Nombre de ménages utilisant les foyers et fours améliorés.	ME, MEEF	2.5
2.25	Promouvoir l'énergie solaire	Utilisation des Énergies renouvelables pour soutenir l'électrification et l'accès à l'eau potable en milieu rural				Nombre de villages ayant accès à l'électricité à partir du solaire ; Nombre de ménages utilisant l'énergie solaire ;	ME	4
2.26	Promouvoir l'énergie éolienne	Utilisation des Énergies renouvelables pour soutenir l'électrification				Nombre de localités utilisant l'énergie éolienne ; Nombre de ménages utilisant l'énergie éolienne	ME	3
2.27	Construire les micro-barrages (Initiative Africaine pour les Energies Renouvelables)	Stockage important des eaux de surface avec de nouveaux aménagements				Nombre de micro barrages et infrastructures de stockage des eaux de surface. Volume d'eaux de surface mobilisées par an.	ME	5

AXES STRATÉGIQUES CC	ACTIONS À ENTREPRENDRE	RÉSULTATS ATTENDUS	PÉRIODE D'INTERVENTION (2019-2030)			INDICATEURS DE SUIVI	RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE	COÛT ESTIMÉ : MILLIONS \$
			Court Terme 1-4	Moyen Terme 5-8	Long Terme 9-12			
2.28	Promouvoir le secteur privé et l'entrepreneuriat en matière d'énergies renouvelables	Incitation du secteur privé et promotion de l'entrepreneuriat en faveur des énergies renouvelables				Nombre de projets subventionnés par l'Etat. Nombre d'investisseurs dans le sous-secteur des énergies renouvelables ; Nombre de partenariats public-privé créés autour des énergies renouvelables.	ME	6
2.29	Promouvoir la construction des barrages hydroélectriques	Réduction de la dépendance aux énergies thermiques et combustibles ligneux				Nombre de barrages hydroélectriques construits ; Nombre de partenariat public-privé créé autour des barrages hydro-électriques.	ME	3
2.30	Réduire les pertes techniques et non techniques sur l'ensemble du réseau électrique	Amélioration de la desserte et de l'efficacité énergétique				Réduction des pertes électriques ; Taxes de couverture des localités ; Qualité des services.	ME	4
2.31	Développer des programmes d'utilisation des énergies renouvelables pour des usages spécifiques	Développement de programmes d'utilisation des énergies renouvelables pour des usages spécifiques				Qualité des services rendus grâce à l'usage des énergies renouvelables. Nombre de projets conçus et mis en œuvre ; Nombre de formations et de sensibilisations réalisées pour l'utilisation des énergies propres ;	ME	3

AXES STRATÉGIQUES CC	ACTIONS À ENTREPRENDRE	RÉSULTATS ATTENDUS	PÉRIODE D'INTERVENTION (2019-2030)			INDICATEURS DE SUIVI	RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE	COÛT ESTIMÉ : MILLIONS \$
			Court Terme 1-4	Moyen Terme 5-8	Long Terme 9-12			
2.32	Promouvoir l'efficacité énergétique des bâtiments publics et des unités industrielles	Promotion des constructions écologiques et de la consommation des énergies vertes dans les unités industrielles				Nombre de bâtiments publics fonctionnant à base des énergies renouvelables ; Nombre d'unités industrielles utilisant les énergies renouvelables ; Nombre de constructions écologiques.	ME, MHU	4
2.33	Promouvoir le processus de production de biocarburants et autres énergies renouvelables	Production/utilisation locales de biocarburants limitant le recours à des carburants fossiles				Quantité de biocarburants produits/utilisés /an	ME	6
SECTEUR DES TRANSPORTS								
2.34	Améliorer le système de transport public	Développement d'un transport en commun attrayant permettant de limiter les déplacements en voitures souvent peu performantes et de limiter la pollution de l'air et les émissions en GES				Nombre de sociétés nouvelles impliquées dans les transports en commun et la qualité de leurs services	MT	2.5
2.35	Promouvoir une meilleure régulation routière et une bonne gestion du trafic	Disponibilité d'un réseau routier performant à mesure d'améliorer le flux du trafic routier				% de route goudronnée du réseau routier de la Guinée ; Fluidité du transport routier (qualité des services).	MT, MSPC	2
2.36	Intégrer la planification du transport à l'aménagement du territoire	Promotion d'une stratégie de planification du transport intégré à l'aménagement du territoire				Disponibilité d'une politique d'aménagement du territoire intégrant le secteur du transport	MT, MATD	3

AXES STRATÉGIQUES CC	ACTIONS À ENTREPRENDRE	RÉSULTATS ATTENDUS	PÉRIODE D'INTERVENTION (2019-2030)			INDICATEURS DE SUIVI	RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE	COÛT ESTIMÉ : MILLIONS \$
			Court Terme 1-4	Moyen Terme 5-8	Long Terme 9-12			
2.37	Développer le transport par traction animale dans les zones favorables	Réduction des gaz à effet de serre				Nombre de localités utilisant le transport par traction animale ; Nombre de ménages utilisant les animaux pour le transport.	MT	2
2.38	Réglementer les importations des véhicules d'occasion	Contrôle de l'importation des véhicules d'occasion avec pour objectif d'atténuer les émissions en GES et d'améliorer l'environnement local ;				Nombre de véhicules d'occasion importés par an ; Evolution de la procédure de réalisation des visites techniques	MT, MEF	2
2.39	Améliorer les infrastructures routières et ferroviaires	Amélioration des routes et du réseau ferroviaire aux moyens de transports avec moins de pollution et d'émissions en GES				Nombre de kilomètres de Chemins de fer et de routes en Guinée.	MT	7.5
SECTEUR DES MINES								
2.40	Réhabiliter les sites miniers et carrières dégradées	Atténuation des impacts négatifs de l'exploitation des carrières et sites miniers sur la biodiversité				Nombre de sites et carrières dégradées réhabilités.	MMG, MEEF	15
2.41	Compenser les impacts de l'exploitation minière sur l'environnement	Compensation des impacts de l'exploitation minière sur l'environnement				Nombre de plans de compensation élaborés et effectivement mis en œuvre ; Nombre de sociétés minières actives	MMG, MEEF	30

AXES STRATÉGIQUES CC	ACTIONS À ENTREPRENDRE	RÉSULTATS ATTENDUS	PÉRIODE D'INTERVENTION (2019-2030)			INDICATEURS DE SUIVI	RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE	COÛT ESTIMÉ : MILLIONS \$
			Court Terme 1-4	Moyen Terme 5-8	Long Terme 9-12			
2.42	Renforcer le contrôle et le suivi de la mise en œuvre de plan de gestion environnemental et social (PGES)	Mise en œuvre des mesures d'évitement, de réduction et/ou de compensation des impacts négatifs et de bonification des impacts positifs				Nombre des PGES validés ; Niveau de mise en œuvre des mesures contenues dans les PGES des projets de développement; Fréquence des activités de contrôle de la mise en œuvre des PGES. Niveau de respect des engagements des Promoteurs vis-à-vis des communautés et de l'environnement.	MEEF, MMG	8
2.43	Promouvoir la mine climatique-compatible	Promotion d'un développement minier responsable intégrant les aspects liés au changement climatique				Niveau de prise en compte du changement climatique dans la politique minière ; Nombre de projets miniers utilisant les énergies renouvelables; Nombre de sociétés minières impliquées dans la promotion et la valorisation des énergies vertes.	MMG	28
SECTEUR DE L'URBANISME ET HABITAT								
2.44	Maîtriser les pollutions dues aux émissions résultant d'une mauvaise gestion des déchets et des effluents des secteurs résidentiels et industriels	Meilleure gestion des déchets et des effluents des secteurs résidentiels et industriels				Qualité et quantité de la logistique et des équipements de pré collecte, de collecte, de tri, de transport et d'élimination des déchets. Nombre d'infrastructures de traitement des déchets ; Nombre de poubelles dans les centre urbains ;	MVAT	3

AXES STRATÉGIQUES CC	ACTIONS À ENTREPRENDRE	RÉSULTATS ATTENDUS	PÉRIODE D'INTERVENTION (2019-2030)			INDICATEURS DE SUIVI	RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE	COÛT ESTIMÉ : MILLIONS \$
			Court Terme 1-4	Moyen Terme 5-8	Long Terme 9-12			
2.45	Promouvoir les briques de terre stabilisée	Promotion des constructions écologiques				Nombre de bâtiments construits à partir des briques de terre stabilisée ; Nombre d'entreprises spécialisées dans la fabrication des briques de terre stabilisée.	MVAT, MESRS	2
2.46	Promouvoir les villes vertes	Aménagement écologique des villes				Nombre de villes disposant des aménagements d'espaces verts ; Nombre de villes vertes.	MVAT, MEEF	15
2.47	Construire les centres de traitement des déchets et des eaux usées	Promotion de l'assainissement et d'un meilleur cadre de vie				Nombre de centres de traitement des déchets et des eaux usées.	MVAT, MEEF	10
SECTEUR DE L'INDUSTRIE								
2.48	Utiliser les combustibles à faible contenu de carbone pour les chaudières industrielles	Réduction des gaz à effet de serre dans les industries				Nombre d'unités industrielles fonctionnant à base d'énergie renouvelables.	MIPPSP, MEEF	3
2.49	Utiliser les technologies propres plus efficaces	Promotion de technologies vertes et efficaces				Nombre d'initiatives lancées en faveur des technologies propres ; Nombre de projets financés pour l'utilisation des technologies propres et efficaces	ME, MESRS	4
2.50	Faire les audits énergétiques réguliers et mettre en œuvre des plans de gestion de l'énergie dans les entreprises	Promotion d'un contrôle régulier de la gestion énergétique dans les entreprises				Nombre d'audits énergétiques effectué par an ; Niveau de mise en œuvre du plan de gestion de l'énergie dans les entreprises.	ME, MEEF	3

AXES STRATÉGIQUES CC	ACTIONS À ENTREPRENDRE	RÉSULTATS ATTENDUS	PÉRIODE D'INTERVENTION (2019-2030)			INDICATEURS DE SUIVI	RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE	COÛT ESTIMÉ : MILLIONS \$
			Court Terme 1-4	Moyen Terme 5-8	Long Terme 9-12			
2.51	Edicter les normes d'émissions par type d'industrie	Conformité des industries aux normes nationales et internationales				Existence des normes par type d'industries ; Contrôle périodique de la conformité des industries aux normes admises.	MIPPSP	2
SECTEUR DE LA ZONE CÔTIÈRE								
2.52	Promouvoir la planification, la gouvernance et gestion intégrée de la ZC	Promotion de la planification, de la gouvernance et de la gestion intégrée de la zone côtière				Nombre de projets de gestion intégrée de la zone côtière ; Nombre d'initiatives en faveur d'une planification et la bonne gouvernance de la zone côtière.	MEEF, MVAT, MPAEM	4
2.53	Mutualiser les infrastructures portuaires	Utilisation rationnelle de la zone côtière				Nombre d'infrastructures mutualisées ; Nombre de sociétés minières utilisant un seul et même port.	MMG, MVAT	2
2.54	Restaurer les forêts de mangrove affectées par les mines	Restauration des écosystèmes fragiles				Superficies de mangroves restaurées	MEEF, MMG	3.5

AXES STRATÉGIQUES CC	ACTIONS À ENTREPRENDRE	RÉSULTATS ATTENDUS	PÉRIODE D'INTERVENTION (2019-2030)			INDICATEURS DE SUIVI	RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE	COÛT ESTIMÉ : MILLIONS \$
			Court Terme 1-4	Moyen Terme 5-8	Long Terme 9-12			
AXE 3 : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ACTEURS, DES INSTITUTIONS ET DE LA RECHERCHE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LES CC								
3.1	Procéder à une évaluation complète des besoins en renforcement des capacités des différents acteurs et institutions sur le CC	Identification des besoins en renforcement des capacités sur le CC				Rapport sur les besoins en renforcement des capacités des acteurs sur le CC	MEEF	0.5
3.2	Initier un programme de formations à court, moyen et long terme	Des acteurs étatiques et non étatiques formés sur les CC				Nombre de personnes formées / an	MEEF	3
3.3	Créer des centres d'excellence sur les CC au sein des Universités et institutions nationales d'enseignement supérieur et de recherches scientifiques (Université Gamal Abdel Nasser de Conakry, CERE, CERESCOR, CNSHB, Universités Privées, etc.) avec une formation spécialisée de Master / Doctorat sur les CC	Des étudiants formés sur les CC ; Des recherches menées sur les CC				Création de centres d'excellence dotés de moyens suffisants ; Nombre de masters / doctorants formés/an ; Recherches réalisées /an	MESRS, MEEF	3
3.4	Signer des conventions entre les départements ministériels et les centres d'excellence CC pour y promouvoir des actions de recherche correspondant aux besoins sectoriels de ces départements	Des conventions de recherches appliquées signées et opérationnelles entre les centres d'excellence CC et les départements ministériels				Nombre de conventions signées ; Nombre et résultats des recherches sectorielles	MESRS	0.1

AXES STRATÉGIQUES CC	ACTIONS À ENTREPRENDRE	RÉSULTATS ATTENDUS	PÉRIODE D'INTERVENTION (2019-2030)			INDICATEURS DE SUIVI	RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE	CÔÛT ESTIMÉ : MILLIONS \$
			Court Terme 1-4	Moyen Terme 5-8	Long Terme 9-12			
3.5	Surveiller les changements liés au climat dans les écosystèmes et la biodiversité et leurs impacts	Des recherches menées sur les impacts du CC et sur la biodiversité et les écosystèmes				Rapports techniques et scientifiques préparés / publiés	MEEF, MESRS	3
3.6	Produire les données robustes et accessibles sur l'évolution du climat	Existence d'une base des données sur le CC				Disponibilité des données diversifiées sur le CC	MESRS, MT	1
3.7	Produire les connaissances approfondies sur le changement climatique	Des recherches menées sur les connaissances sur le CC				Rapports techniques / scientifiques préparés/publiés	MESRS, MEEF	1
3.8	Étudier et documenter les connaissances traditionnelles/autochtones et les mécanismes d'adaptation	Des recherches menées sur les connaissances traditionnelles et autochtones sur le CC				Rapports techniques / scientifiques préparés/publiés	MESRS	0.5
3.9	Déterminer le coût probable de l'adaptation et de l'atténuation dans les secteurs clés.	Des recherches menées sur les coûts du CC dans les secteurs clés				Rapports techniques / scientifiques préparés/publiés	MESRS, MEF	0.2
3.10	Étudier les impacts macro-économiques et sectoriels du changement climatique.	Des recherches menées sur les impacts macroéconomiques du CC				Rapports techniques / scientifiques préparés/publiés	MESRS, MEF	0.2
3.11	Organiser les formations des formateurs sur le changement climatique	Avoir un « Pole technique CC » dans les départements				Nombre des personnes formés / an	MESRS, MEEF	0.2
3.12	Renforcer les capacités sectorielles et transversales pour traiter efficacement les problèmes de changement climatique	Des acteurs formés sur les CC				Nombre des personnes formés / an	MESRS, MEEF	0.5

AXES STRATÉGIQUES CC	ACTIONS À ENTREPRENDRE	RÉSULTATS ATTENDUS	PÉRIODE D'INTERVENTION (2019-2030)			INDICATEURS DE SUIVI	RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE	COÛT ESTIMÉ : MILLIONS \$
			Court Terme 1-4	Moyen Terme 5-8	Long Terme 9-12			
3.13	Renforcer la coordination inter-sectorielle entre les différents acteurs et institutions internationales et nationales, et nouer des partenariats avec des entités au niveau infranational, y compris avec les villes pour mettre en œuvre les actions d'adaptation et d'atténuation	Une meilleure coordination entre les secteurs et institutions				Nombre des réunions et activités de coordination organisées / an Nombre de relations nouées à l'internationale	MEEF, MEF, MPCJ	0.3
3.14	Prendre en compte la problématique hommes-femmes dans le renforcement des capacités en faveur de l'action climatique	Impliquer des femmes dans les formations sur le CC				% des femmes formés / formation / an	MEEF	1.5
3.15	Organiser les formations sur les différentes thématiques du CC (vulnérabilité, adaptation, REDD+, FVC, finance climat, préparation des projets, CDN, etc.)	Des acteurs formés sur les CC				Nombre des formations sur des différentes thématiques du CC	MEEF	1.5
3.16	Créer et encourager les partenariats public-privé et Nord-Sud sur les diverses thématiques de recherches sur le climat	Avoir une collaboration scientifique sur le CC				Nombre des partenariats créés / an ; Nombre de recherches menées par ce biais	MESRS, MEEF	4

AXES STRATÉGIQUES CC	ACTIONS À ENTREPRENDRE	RÉSULTATS ATTENDUS	PÉRIODE D'INTERVENTION (2019-2030)			INDICATEURS DE SUIVI	RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE	COÛT ESTIMÉ : MILLIONS \$
			Court Terme 1-4	Moyen Terme 5-8	Long Terme 9-12			
AXE 4 : PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT, DU TRANSFERT ET DE L'ADOPTION DE TECHNOLOGIE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LES CC								
4.1	Mettre en place des centres d'excellence pour le développement, le transfert et l'adoption de technologies vertes et pour l'émergence et l'évolution des technologies écologiquement durables	Utiliser des technologies vertes et écologiquement durables pour la lutte contre les CC				Création de centres d'excellence avec des moyens suffisants ;	MESRS	4
4.2	Promouvoir les investissements et les ressources humaines dans le développement et le transfert de technologies vertes	Développement de technologies vertes et écologiquement durables pour la lutte contre les CC				Nombre de technologies vertes de développées et/ou transférées /an	MPCI, MEEF	6
4.3	Promouvoir les bonnes pratiques, de savoirs et pratiques endogènes adaptées tant pour l'adaptation que pour l'atténuation des émissions de GES en Guinée	Des technologies endogènes adaptées pour la lutte contre les CC				Nombre des technologies endogènes transférées et adoptées /an	MEEF, MIPPSP	3
4.4	Renforcer les partenariats et les réseaux technologiques	Bénéficier de l'appui du Centre et Réseau des Technologies Climatiques (CTCN) de la CCNUCC				Désigner un point focal CTCN de la Guinée ; Rapports annuels des activités CTCN de la Guinée	MEEF, MPCJ	1
4.5	Identifier les besoins en matière de développement, de transfert et d'adoption de technologies vertes pour faire face au changement climatique sur le CC	Les besoins en matière de transfert de technologies vertes identifiées Bénéficier de l'appui du Centre et Réseau des Technologies Climatiques (CTCN)				Liste des besoins identifiés ; Rapport CTCN sur des besoins technologiques en Guinée	MEEF, MESRS	0.3

AXES STRATÉGIQUES CC	ACTIONS À ENTREPRENDRE	RÉSULTATS ATTENDUS	PÉRIODE D'INTERVENTION (2019-2030)			INDICATEURS DE SUIVI	RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE	COÛT ESTIMÉ : MILLIONS \$
			Court Terme 1-4	Moyen Terme 5-8	Long Terme 9-12			
4.6	Prendre en compte et intégrer les aspects culturels, sociaux et économiques des technologies vertes dans le cadre d'une politique macro-économique	Une politique macro-économique bas carbone et résilient aux risques climatiques est adopté				Une politique macro-économique avec des aspects des technologies vertes	MEEF, MEF	2
4.7	Identifier, analyser des barrières liées au transfert de technologies et savoir-faire écologiquement rationnel et les propositions de mesures pouvant aider à surmonter les barrières et améliorer les technologies endogènes	Les barrières liées au transfert de technologies et savoir-faire identifiées ; Des technologies vertes et écologiquement durables utilisées dans la lutte contre les CC				Un rapport sur les barrières liées au transfert de technologies vertes en Guinée	MEEF	0.2
4.8	Promouvoir la création et le fonctionnement des institutions nationales qui sont chargées de l'élaboration des codes et normes, la réduction de risques et la protection des droits de la propriété intellectuelle	Des codes et normes de réduction de risques et de protection des droits de la propriété intellectuelle sont adoptés				Création / renforcement administrative et physique des centres avec attributions et moyens suffisants	MIPPSP, MEEF	1
AXE 5 : INCITATION À LA PRISE EN CONSIDÉRATION DES CC AUX NIVEAUX DES POLITIQUES ET STRATÉGIES SECTORIELLES ET LA PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT NATIONAL								
5.1	Renforcer la coordination et l'interaction entre les divers niveaux : national, sectoriel et infranational / local	Le CC est à tous les niveaux				Intégration du CC dans les documents sectoriels, nationaux et locaux	MEEF	1

AXES STRATÉGIQUES CC	ACTIONS À ENTREPRENDRE	RÉSULTATS ATTENDUS	PÉRIODE D'INTERVENTION (2019-2030)			INDICATEURS DE SUIVI	RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE	CÔÛT ESTIMÉ : MILLIONS \$
			Court Terme 1-4	Moyen Terme 5-8	Long Terme 9-12			
5.2	Renforcer la participation active des principaux acteurs (Ministères sectoriels, Assemblée Nationale, Administration décentralisée et déconcentrée ; organisations locales, PTF, Organisations de la société civile, Secteur privé, institutions de recherche, etc.	Les principaux acteurs appuient la prise en compte du CC dans les politiques et stratégies sectorielles. Les capacités des acteurs pour la prise en compte du CC dans les politiques et stratégies sectorielles sont renforcées.				Nombre d'activités organisées / an sur le renforcement des capacités sur l'intégration des CC dans les politiques et stratégies sectorielles	MEEF	4
5.3	Renforcer la participation des femmes et des groupes vulnérables à la prise de décision en planification et à la mise en œuvre d'initiatives d'adaptation et d'atténuation du CC	Les capacités des femmes pour la prise de décision en planification et à la mise en œuvre d'initiatives d'adaptation et d'atténuation sont renforcées.				Nombre de femmes formées / an sur la planification et la mise en œuvre d'initiatives CC	MEEF, MASPFE	3
5.4	Développer un programme national d'appui aux associations et groupements féminins, pour la réduction de l'impact du CC en Guinée	Avoir un programme d'appui aux associations et groupements féminins				Nombre d'associations et groupements féminins impliqués dans le programme	MASPFE	4
5.5	Identifier les principaux points d'intégration du CC dans les processus stratégiques d'élaboration des politiques et de planification	La prise en compte du CC dans les politiques sectorielles et orientations stratégiques de la Guinée				Le CC intégré dans les politiques, stratégies et programmes sectoriels et dans le budget annuel de l'état	MEF, MPC, MEEF	1
5.6	Identifier les risques liés au climat pendant la formulation des politiques	Prise en compte des risques du CC dans les politiques sectorielles et orientations stratégiques de la Guinée				Nombre de politiques sectorielles intégrant les risques du CC	MEEF, MEP,	0.5

AXES STRATÉGIQUES CC	ACTIONS À ENTREPRENDRE	RÉSULTATS ATTENDUS	PÉRIODE D'INTERVENTION (2019-2030)			INDICATEURS DE SUIVI	RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE	COÛT ESTIMÉ : MILLIONS \$
			Court Terme 1-4	Moyen Terme 5-8	Long Terme 9-12			
5.7	Allouer des fonds suffisants pour des actions relatives au climat pendant l'affectation des ressources	La prise en compte de CC pendant le processus de planification budgétaire				Le CC dans le budget annuel de l'état	MEF, MPC, MEEF	2
5.8	Prioriser les secteurs et régions vulnérables lors des allocations	Priorisation des secteurs et régions vulnérables ou prioritaires pendant le processus de planification budgétaire				Le CC dans le budget annuel de l'état	MB, MEF, MEEF	1
5.9	Inclure des programmes et projets sectoriels et intersectoriels liés au climat pendant la programmation budgétaire	La prise en compte du CC pendant le processus de planification				Nombre de programmes et projets sectorielles / an sur le climat	MEF	10
5.10	Inclure des considérations liées au climat dans les critères de sélection des projets et programmes sectoriels	Des critères sont élaborés pour la sélection des projets et programmes sectoriels				Nombre de programmes et projets sectoriels liés au climat pris en compte / an	MEF, MEEF	2
5.11	Identifier et développer les outils pour intégrer le changement climatique dans les processus stratégiques d'élaboration des politiques et de planification et former les formateurs pour l'implémentation	Des outils adaptés d'anticipation de l'adaptation et de l'atténuation sont identifiés et développés former les formateurs nationaux à l'utilisation de ces outils				Nombre d'outils développés et adaptés. Nombre d'expériences d'utilisation de ces outils. Nombre d'experts maîtrisant ces outils. Des expériences réussies d'utilisation de ces outils et vulgarisées	MEEF, MEF, MESRS	1
5.12	Identifier les risques climatiques potentiels encourus par un programme ou projet évalué dans son contexte spécifique	Les risques climatiques sont pris en compte dans les programmes et projets sectoriels				Nombre des programmes et projets évalués / an	MEEF, Ministères sectoriels	2

AXES STRATÉGIQUES CC	ACTIONS À ENTREPRENDRE	RÉSULTATS ATTENDUS	PÉRIODE D'INTERVENTION (2019-2030)			INDICATEURS DE SUIVI	RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE	COÛT ESTIMÉ : MILLIONS \$
			Court Terme 1-4	Moyen Terme 5-8	Long Terme 9-12			
5.13	Renforcer le plaidoyer auprès des décideurs politiques, des ministères techniques, des autorités locales pour la prise en compte des considérations liées aux CC dans les politiques nationale, sectorielles et locales de développement	Les actions de plaidoyer pour la prise en compte du CC dans les secteurs et régions naturelles sont mises en œuvre				Nombre de actions de plaidoyer menées/an pour la prise en compte du CC dans les politiques sectorielles et locales de développement	MEEF,	2
5.14	Créer au niveau des ministères sectoriels des points focaux du changement climatique (PF CC) et renforcer leurs capacités d'animation et d'incitation à la lutte contre les effets du CC et de promotion des projets propres à faible émissions en GES	Des points focaux du changement climatique sont nommés dans les ministères sectoriels et leurs capacités sont renforcées				Désignation d'un point focal climat par ministère sectoriel; Nombre de PF formés; Activités du CC mené / an par chaque point focal	MEEF, Ministères sectoriels	1
5.15	Renforcer les capacités techniques et institutionnelles des ministères en matière de planification, de mise en œuvre, d'adaptation et d'atténuation du CC	Les capacités sectorielles sont renforcées lors de la planification sectorielle pour la prise en compte du CC				Nombre des formations organisées / an; Liste des thématiques abordées par secteur	MEEF, Ministères sectoriels	1
5.16	Améliorer les cadres juridiques sectoriels (lois et codes) en intégrant l'anticipation des risques/opportunités du CC, particulièrement au niveau des EIES et EES	Les cadres juridiques sectoriels sont améliorés pour intégrer l'anticipation des risques/opportunités du CC, dans les lois et codes adoptés				Nombre de cadres juridiques sectoriels (lois et codes) améliorés	MEEF, Ministères sectoriels	2

AXES STRATÉGIQUES CC	ACTIONS À ENTREPRENDRE	RÉSULTATS ATTENDUS	PÉRIODE D'INTERVENTION (2019-2030)			INDICATEURS DE SUIVI	RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE	COÛT ESTIMÉ : MILLIONS \$
			Court Terme 1-4	Moyen Terme 5-8	Long Terme 9-12			
5.17	Renforcer le suivi évaluation de la performance des actions d'adaptation et d'atténuation du CC au niveau national, sectoriel et infranational / local	Un suivi quantitatif et qualitatif régulier des actions du CC est assuré en Guinée				Rapport annuel de suivi évaluation	MEEF	3
AXE 6 : RENFORCEMENT DE L'INFORMATION, L'ÉDUCATION, LA COMMUNICATION ET DE LA SENSIBILISATION SUR LES CC								
6.1	Elaborer et mettre en œuvre un programme de sensibilisation et de formation du public sur le phénomène du CC	Programme de sensibilisation / information du CC est mis en place touchant les différents acteurs et secteurs et dans les 4 régions naturelles				Nombre d'actions menées / an Nombre de secteurs / régions concernés par ces actions	MEEF	3
6.2	Promouvoir des plaidoyers auprès des décideurs politiques, économiques et sociaux	Des plaidoyers sont conduits auprès des décideurs politiques, économiques et sociaux				Types et nombre de décideurs informés	MEEF	2
6.4	Promouvoir l'éducation environnementale sur le changement climatique et les services d'Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et Assainissement (AEPHA)	Programme de l'éducation environnementale sur le CC et AEPHA touchant les 4 régions est mis en œuvre				Nombre d'actions menées / an / région	MEEF	4
6.5	Traduire et diffuser la stratégie (SNCC) en langues nationales	Résumé de la SNCC en Guinée au moins en 4 langues locales est traduit et diffusé dans les langues nationales (les plus parlées)				Nombre de langues nationales avec le résumé de la SNCC / an	MEEF, MEPUA	0.5
6.6	Développer un guide de communication sur le CC pour mobiliser les décideurs politiques, économiques et sociaux et les communautés rurales à la base	Un guide de communication sur le CC				Nombre d'actions menées avec le guide / an	MEEF	0.1

AXES STRATÉGIQUES CC	ACTIONS À ENTREPRENDRE	RÉSULTATS ATTENDUS	PÉRIODE D'INTERVENTION (2019-2030)			INDICATEURS DE SUIVI	RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE	COÛT ESTIMÉ : MILLIONS \$
			Court Terme 1-4	Moyen Terme 5-8	Long Terme 9-12			
AXE 7 : RENFORCEMENT DES SERVICES MÉTÉOROLOGIQUES ET DU SUIVI DU CLIMAT DE LA GUINÉE								
7.1	Renforcer le réseau d'observation, de collecte et de gestion de base de données climatologiques sur l'ensemble du territoire guinéen (suivi et prévision du temps et du climat)	Le réseau d'observation, de collecte et de gestion de base de données climatologiques est renforcé avec un suivi et une évaluation du régime hydrologique et climatique performant				Types et qualité des données disponibles	MT (DMN), MEEF	3
7.2	Appuyer la mise en place/à échelle d'un système national d'informations climatiques et d'alerte précoce	Un système d'informations et d'alerte aux événements climatiques extrêmes est opérationnel avec une bonne synergie entre la DMN et les différents acteurs concernés				Une présentation conceptuelle du système d'informations d'alerte Nombre de réunions /an autour des modes de sa mise en œuvre	MT (DMN)	1
7.3	Développer un programme de modernisation et d'extension des infrastructures hydrométéorologiques fournissant des services adaptés aux besoins des usagers	Des infrastructures hydrométéorologiques plus denses et plus performantes sont opérationnelles				Types et qualité des données disponibles et services fournis	M. Transports (DMN)	5
7.4	Renforcer les capacités du personnel dans les domaines de la météorologie, de la climatologie et de l'hydrologie et sur l'analyse et le traitement des données à travers les institutions universitaires de Conakry, Faranah, de N'Zérékoré etc.	Une formation spécialisée de Master/Doctorat dans les domaines de la météorologie, la climatologie et de l'hydrologie est intégrée dans les curricula universitaires				Nombre des étudiants formés /an Nombre de thèmes de recherches finalisées et présentés	MESRS, MT (DMN), MEEF	1

AXES STRATÉGIQUES CC	ACTIONS À ENTREPRENDRE	RÉSULTATS ATTENDUS	PÉRIODE D'INTERVENTION (2019-2030)			INDICATEURS DE SUIVI	RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE	COÛT ESTIMÉ : MILLIONS \$
			Court Terme 1-4	Moyen Terme 5-8	Long Terme 9-12			
7.5	Créer un partenariat renforcé avec l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) et des institutions sous-régionales (ACMAD-AGRHYMET-ABN)	Une participation à une dynamique régionale et globale sur le climat				Nombre de participation de la Guinée à des programmes et projets du CC régionaux et mondiaux	M. Transports (DMN)	3
AXE 8 : PRÉVENTION, GESTION ET RÉDUCTION DES RISQUES ET DES CATASTROPHES CLIMATIQUES, Y COMPRIS L'IMMIGRATION								
8.1	Animer une plate-forme d'informations sur les catastrophes naturelles liées au climat et sur l'immigration pour la prise de décision	Une meilleure protection des populations et des biens des impacts des catastrophes pouvant résulter des CC				Création et Opérationnalisation de la plateforme et moyens humains / matériels alloués	MEEF, MATD	2
8.2	Renforcer la collecte de données et d'informations, l'analyse des liens entre le climat, la santé humaine et animale et l'immigration	Un système de gestion des maladies climato-sensibles plus performant				Types et qualité des données et d'informations disponibles	MSHP	2
8.3	Créer et opérationnaliser un système d'information, de communication et sensibilisation sur les maladies climato-sensibles	Un système d'information sur les maladies climato-sensibles plus performant				Types et qualité des informations fournies	MSHP	2
8.4	Renforcer la prévention et la gestion des catastrophes induites par les risques climatiques	Une assistance importante sur la gestion des catastrophes et dans les 4 régions de la Guinée				Nombre d'intervention dans chaque région / an	MEEF	4

AXES STRATÉGIQUES CC	ACTIONS À ENTREPRENDRE	RÉSULTATS ATTENDUS	PÉRIODE D'INTERVENTION (2019-2030)			INDICATEURS DE SUIVI	RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE	COÛT ESTIMÉ : MILLIONS \$
			Court Terme 1-4	Moyen Terme 5-8	Long Terme 9-12			
8.5	Améliorer l'anticipation aux catastrophes et un mécanisme d'intervention rapide coordonné et approprié en cas de catastrophe	Un mécanisme d'intervention rapide coordonné et approprié en cas de catastrophe est opérationnel				Outils d'interventions disponibles	MEEF, MATD	1
8.6	Renforcer les capacités nationales en matière de réduction et de gestion des risques de catastrophe	Disposer de cadres ou utilisateurs de données climatiques formés sur ces aspects du CC				Nombre des formations sur le CC et l'immigration	MEEF, MATD	2
8.7	Renforcer la collaboration entre les différents acteurs de l'immigration et de la gestion des catastrophes	Une meilleure coordination pour la prévention et gestion des catastrophes				Nombre d'actions / an	MEEF, MATD	1
8.8	Comprendre les problèmes d'immigration et prendre les moyens appropriés et la solution nécessaire	Réduire les impacts négatifs sur les immigrants internes et externes				Nombre des immigrants recensés	MEEF, MATD	4
AXE 9 : PROMOTION DE L'ACCÈS AUX FINANCEMENTS LIÉS AU CLIMAT								
9.1	Intégrer les enjeux du changement climatique, en particulier liés à l'adaptation, dans la planification et la budgétisation au niveau local, sectoriel et national	Le financement des actions climatiques par l'État guinéen				Allocation budgétaire annuelle de l'État ; Projets financés	MEF, MB, MEEF	2
9.2	Faciliter les liens entre les secteurs privés nationaux et internationaux pour la mobilisation de fonds pour la lutte contre le changement climatique	Une meilleure implication des secteurs privés dans la lutte contre le CC				Nombre d'acteurs privés engagés pour la mobilisation de fonds climat ; Projets financés par ce biais	MPCI, MEEF	0.5

AXES STRATÉGIQUES CC	ACTIONS À ENTREPRENDRE	RÉSULTATS ATTENDUS	PÉRIODE D'INTERVENTION (2019-2030)			INDICATEURS DE SUIVI	RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE	COÛT ESTIMÉ : MILLIONS \$
			Court Terme 1-4	Moyen Terme 5-8	Long Terme 9-12			
9.3	Créer une fenêtre pour le mécanisme de financement relatif au changement climatique dans le fonds commun gouvernemental existant.	Une meilleure coordination des financements liés au climat				Existence de mécanisme et coordination ; Rapport d'activité annuel	MB, MEEF	3
9.4	Mettre en place un mécanisme garantissant que tous les fonds mobilisés pour les activités liées au changement climatique sont conservés dans la fenêtre du changement climatique.	Une meilleure gestion des financements liés au climat				Existence du mécanisme Rapport d'activité annuel	MEF, MEEF	3
9.5	Créer au niveau du cadre institutionnel de la mise en œuvre de la SNCC une Unité `Financements Climat` chargée exclusivement de l'accompagnement du montage de projets CC et de leur soumission aux bailleurs de fonds	Une meilleure coordination et gestion des problèmes de financements pour les projets climat adaptation/atténuation				Existence de l'unité Financements Climat Rapport d'activité annuel de l'Unité	MEEF, MEF	2
9.6	Définir une procédure claire et précise de présentation de projets et programmes pour financement du CC à travers cette Unité `Financements Climat	Un accès plus important aux financements climat de projets de développement de la Guinée				Nombre de projets/programmes ayant obtenu des financements /an	MEEF	0.5
9.7	Associer le secteur privé et les banques commerciales à cette dynamique de recherche de financements climat et promouvoir en particulier des investissements en partenariat public-privé dans les actions d'adaptation et d'atténuation	Prise de participation et soutien à ces acteurs privés dans le financement des enjeux et opportunités du CC en Guinée.				Nombre de participation/an des représentants du secteur privé aux activités du CC de la Guinée	MIPPSP, MEEF	3

AXES STRATÉGIQUES CC	ACTIONS À ENTREPRENDRE	RÉSULTATS ATTENDUS	PÉRIODE D'INTERVENTION (2019-2030)			INDICATEURS DE SUIVI	RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE	CÔÛT ESTIMÉ : MILLIONS \$
			Court Terme 1-4	Moyen Terme 5-8	Long Terme 9-12			
9.8	Préparer le recours à une entité accréditée comme le PNUD pour avoir la possibilité de recevoir les financements des fonds du type FEM, Fonds Adaptation (FA), FVC etc.	Faciliter l'accès de la Guinée à ces financements				Financements reçus par ce biais	MEEF, MEF	0.1
9.9	Travailler avec l'AND du FVC et choisir les entités nationales et régionales en mesure de recevoir et de gérer selon des procédures claires et transparentes des financements climatiques et demander leur accréditation auprès de FVC et FA pour permettre à la Guinée un accès direct à des financements liés au CC	Faciliter l'accès de la Guinée à ces financements				Nombre d'entités nationales et régionales accréditées aux FVC et FA Projets financés par ce biais	MEEF	0.1
9.10	Veiller au montage, à la finalisation et à l'actualisation d'un portefeuille de projets et programmes d'atténuation et d'adaptation de la Guinée et à leur soumission aux bailleurs de fonds	Mise en œuvre des projets d'adaptation et d'atténuation avec des financements et appuis des PTF				Nombre de projets accédant aux financements /an	MEEF, MEF	0.2
TOTAL ESTIMATION PLAN D' ACTIONS								600

SOURCES ET MECANISMES DE FINANCEMENT

L'environnement dans lequel les ressources sont mobilisées est de plus en plus compétitif et évolutif en raison de l'apparition de nombreux acteurs du développement dans le contexte actuel de développement durable. Il est donc important d'identifier les différentes sources et les mécanismes de financement dans le contexte plus large de changement climatique et de protection de l'environnement. Le financement de cette stratégie se fera au travers des ressources internes, externes et novatrices.

8.1. Ressources Internes

Revenu de l'Etat

Les revenus de l'Etat qui peuvent être utilisés pour lutter contre le changement climatique sont essentiellement des allocations annuelles gouvernementales inscrites dans les lois portant fixation du budget national de développement (BND) de l'Etat Guinéen. Les autres financements potentiels internes sont issus des budgets annuels des communes - Agence nationale de financement des collectivités (ANAFIC), FECN ainsi que des institutions nationales à caractère para-public ou privé, chargés d'exécuter ou de coordonner la mise en œuvre des programmes ou projets de terrain.

Financement des ONG nationales

Les ONG environnementales de la Guinée peuvent se réunir avec deux principaux objectifs : Nourrir le débat sur les politiques climatiques auprès des acteurs nationaux impliqués dans les enjeux climat et développement et favoriser le renforcement des compétences et la diffusion des outils nécessaires à une meilleure intégration des questions climatiques dans

les projets de développement de ces ONG. Pour ce faire, la thématique la plus importante est le financement. Le 5ème rapport du Groupe d'Expert Intergouvernemental sur l'évolution du climat souligne qu'en l'absence d'actions financières ambitieuses et immédiates pour maîtriser le réchauffement climatique en-deçà de 2°C et pour renforcer les stratégies d'adaptation, les coûts vont augmenter massivement dans le futur. Par conséquent, les ONG nationales de la Guinée peuvent demander un financement sous forme de dons pour faire face au changement climatique auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux au développement et la communauté internationale. Les ONG nationales Guinéennes doivent veiller à la prise en compte du changement climatique dans l'élaboration du budget national. Ils doivent aussi s'assurer qu'il y a une intégration des communautés de base et une prise en compte de leurs points de vue dans les projets et programmes d'adaptation et d'atténuation financés par le FVC.

Les financements provenant des Banques Nationales

Dans un scénario passif où les banques resteraient spectatrices, les études ont montré l'ampleur des pertes financières que pouvait faire recourir le réchauffement climatique. Et à l'inverse, dans un scénario actif où les banques contribueraient de façon dynamique à la lutte contre le changement climatique, la prise de risque serait moins considérable puisque par définition elle consisterait à financer l'inconnu (Aubert, 2017). Les financements climatiques par les banques nationales Guinéennes correspondent à des apports financiers destinés à des activités d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses conséquences (Sheikh, 2018). En Guinée, la totalité des financements des banques nationales pour le climat peut consister en des prêts d'investissement. Pour le reste, il peut s'agir de prêts à l'appui de réformes, de dons, de garanties, de participations et de lignes de crédit. Les activités financées par les banques nationales Guinéennes doivent promouvoir une trajectoire de développement à faibles émissions de gaz à effet de serre et à l'épreuve du changement climatique, conformément à l'Accord de Paris.

Financement des Petites et Moyennes Entreprises (PMEs)

Pour les PME Guinéennes, afin de jouer pleinement leur rôle dans l'agenda du changement climatique et de la finance climatique, elles doivent se positionner et bénéficier des financements mondiaux croissants dans la lutte contre les effets néfastes du changement climatique. En outre, les PME sont aussi des contributeurs clés

au changement climatique à travers leur engagement dans certaines activités destructrices de l'environnement et émettrices de CO₂. En effet, plusieurs PME polluent l'environnement au-delà des normes recommandées tandis que d'autres tendent à convertir les forêts en plantations agricoles ou exploitation minière. Ces actions conduisent toutes au changement climatique. Toutefois, il ne s'agit pas seulement de souligner ou de mettre en

exergue la contribution des PME aux effets du changement climatique, mais plutôt de suggérer comment elles peuvent puiser dans les opportunités de financement climatique tout en réduisant les nuisances de leurs activités. A cet égard, elles peuvent utiliser des business plans sensibles au changement climatique pour attirer de nouveaux bailleurs de fonds potentiels Climat.

8.2. Ressources Externes

En plus des ressources internes sus-évoquées, il y a des opportunités de financements internationaux à saisir. La Guinée devrait se préparer au mieux pour tirer profit des ressources financières internationales qui sont en cours dans le cadre des négociations internationales sur le climat. Il y a également des financements apportés par les partenaires bilatéraux et multilatéraux au développement pour appuyer la mise en œuvre de divers projets. Ces financements sont consentis soit sous forme de subventions, de prêts ou de dons. La mobilisation des fonds de protection de l'Environnement et de la lutte contre le changement climatique pourra se faire à travers les institutions multilatérales et bilatérales ainsi que les banques.

Fonds Vert pour le Climat (FVC)

Le FVC est le mécanisme financier de l'Organisation des Nations Unies, rattaché à la Convention-Cadre des Nations Unies sur le Changement climatique (CCNUCC). Il

a pour objectif de réaliser le transfert de fonds des pays les plus avancés à destination des pays les plus vulnérables, afin de réaliser des projets pour combattre les effets des changements climatiques. En plus, les projets financés par le FVC comprennent des projets d'adaptation et d'atténuation. Pour l'atténuation, les domaines stratégiques concernent le transport, la forêt et l'affectation des terres, la production et l'accès à l'énergie, les bâtiments, les villes, les industries et les équipements. Pour l'adaptation, les domaines stratégiques concernent la santé, la sécurité alimentaire et la qualité de l'eau, les écosystèmes et les services écosystémiques, les moyens de subsistance des communautés, les infrastructures et la construction. Le but fixé par les États est de réussir à financer le Fonds à hauteur de 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020. Tous les pays en développement, qui sont Parties à la Convention, sont éligibles à un financement du FVC. Les candidatures au financement du FVC doivent passer par des « organismes

accrédités » respectant les normes du fonds. Les détails complets de la procédure d'accès aux financements du FVC sont disponibles via leur site : <https://www.greenclimate.fund/home>

Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)

Le FEM est une organisation gérant un système de financement destiné à mener des actions pour la préservation de l'environnement. C'est une organisation financière indépendante qui accorde des subsides aux projets liés à la biodiversité, à la lutte contre les effets du réchauffement climatique, à la lutte contre la désertification et la pollution des eaux, la régression et la dégradation des sols, à la lutte contre la réduction de la couche d'ozone et les polluants organiques persistants.

<http://www.thegef.org/gef/node/10762>

<http://www.thegef.org/our-work>

Le Fonds pour les Pays les Moins Avancés (FPMA)

Le FPMA est un sous-fonds du Fonds pour l'Environnement Mondial créé en 2001 par la CCNUCC. Ce fonds de 1 milliard de dollars est administré par 18 organisations internationales sous l'égide du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Son principal objectif est d'aider certains pays en développement à élaborer leurs Programmes nationaux pour l'adaptation au changement climatique. En 2016, le Fonds avait approuvé près d'un milliard de dollars à destination de projets et de programmes dans 49 pays et levé près de quatre milliards de dollars de financements auprès de partenaires. Pour plus d'information, visiter le site : <https://www.thegef.org/topics/least-developed-countries-fund-ldcf>

Fonds Spécial pour le Changement climatique

Le Fonds spécial pour le changement climatique est aussi un sous-fonds du FEM doté d'une enveloppe de 362 millions de dollars. Complémentaire du FPMA, il est ouvert à tous les pays en développement et finance un éventail d'actions plus large en lien avec le changement climatique en mettant l'accent sur l'adaptation. Dans cette veine, des projets d'adaptation en Guinée devraient être développés pour obtenir ces fonds. Pour plus d'information, visiter le site :

<https://www.thegef.org/topics/special-climate-change-fund-sccff>

Le Fonds pour l'Adaptation (FA)

Le Fonds pour l'Adaptation a été créé en vertu du Protocole de Kyoto de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et, depuis 2010, 512 millions de dollars US ont été affectés aux activités d'adaptation et de résilience au changement climatique, notamment à l'appui de 77 projets d'adaptation concrets. Opérationnel depuis 2001, il finance des projets spécifiques dans les pays en développement les plus susceptibles d'être sévèrement affectés par le changement climatique. Le Fonds est financé en partie par des donateurs publics et privés, ainsi que par une part de deux pour cent du produit des Réductions d'émissions Certifiées (REC) émises dans le cadre des projets du Mécanisme pour un Développement Propre (MDP). Finalement, il est important de noter que chaque pays dispose d'un plafond de 10 Millions de dollars pour la mise en œuvre de projets d'adaptation : www.adaptation-fund.org/

Fonds de la Banque Mondiale

Au cours des dernières années, la Banque Mondiale a fourni plus de 30 milliards de dollars américains en financement pour des activités liées au changement climatique à l'échelle mondiale. Elle participe à l'atténuation du changement climatique dans tous les secteurs et toutes les régions. Son travail d'atténuation couvre la production d'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et l'accès à l'énergie propre, la foresterie et les projets et programmes de transport

durable. En outre, elle a aidé les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et d'autres pays vulnérables à s'adapter au changement climatique, en finançant des projets de réduction des risques de catastrophes et les services écosystémiques dans des secteurs tels que la pêche et la gestion des ressources en eau. Apportant son expérience dans les programmes d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, et utilisant son infrastructure de connaissances et de livraison pour améliorer l'accès direct au financement climatique par les pays en développement, la Banque Mondiale est accréditée au FVC. Les fonds de la Banque Mondiale peuvent ainsi être utilisés pour sponsoriser des projets de changement climatique en Guinée. <https://www.banquemondiale.org/>

Fonds de la Banque Africaine de Développement BAD

La BAD développe des programmes visant à réduire la pauvreté et à améliorer les conditions de vie. La stratégie de la BAD pour 2013-2022 se concentre sur deux objectifs: améliorer la qualité de la croissance de l'Afrique et la transition vers la croissance verte. Dans le cadre de son objectif de transition vers la croissance verte, la BAD a entrepris d'importantes initiatives pour lutter contre le changement climatique en Afrique en mettant en œuvre un plan d'action quinquennal sur les changements climatiques. Ceci est une source potentielle pour les projets d'adaptation et d'atténuation au changement climatique en Guinée. www.afdb.org

Fonds de la Banque Islamique de développement BID

La Banque Islamique de Développement (BID) est une banque supra-étatique de développement, créée pour favoriser le développement économique et le progrès social de ses 56 pays majoritairement musulmans (y compris la Guinée). Basée à Djeddah (Arabie Saoudite), la Banque a des représentants sur le terrain dans 12 pays y compris la Guinée. La BID intervient dans les domaines de la science et de la technologie (y compris le changement climatique).

<http://fr.financialislam.com/banque-islamique-de-developpement.html>

Fonds de la Banque Européenne d'investissement

La Banque Européenne d'Investissement (BEI) est l'institution financière des États membres de l'Union Européenne. Elle a pour principal but d'emprunter sur les marchés financiers pour financer des projets au sein de l'Union Européenne. La BEI finance également des projets en dehors de l'Union européenne. Ayant la meilleure notation qui soit et étant un organisme sans but lucratif, ses prêts sont accordés à des conditions avantageuses. Compte tenu de cet avantage, les projets de changement climatique de la Guinée pourraient être soumis à cette banque pour financement.

www.eib.org/en/index.htm

Fonds de Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique

La Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) est une institution financière qui vise à contribuer au développement de la coopération économique, financière et technique arabo-africaine, concrétisant ainsi la solidarité arabo-africaine basée sur l'égalité et l'amitié. Les projets financés par la BADEA s'inscrivent bien dans les priorités des pays bénéficiaires, et font partie de leurs plans de développement. Dans le même ordre d'idées, les projets de lutte contre le changement climatique en Guinée pourraient recevoir un financement de cette banque, car ils tombent dans la ligne de conduite de cette banque : https://www.badea.org/index_fr.htm

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

Le PNUD est une organisation internationale avec une forte présence mondiale et un mandat axé sur le développement durable, le changement climatique et la résilience aux catastrophes et la gouvernance. Son travail sur les mesures d'adaptation couvre tous les pays africains. Les domaines d'intervention pour les activités d'adaptation comprennent : les stratégies intégrées de lutte contre les changements climatiques, les plans nationaux d'adaptation, les cadres nationaux de planification et de budgétisation des moyens de subsistance intersectoriels résilients au

changement climatique, la gestion intégrée des ressources en eau et la gestion des zones côtières résiliente au climat, l'adaptation basée sur les écosystèmes, l'énergie et les infrastructures résilientes au climat. En atténuation, le PNUD aide les pays en développement à créer des environnements propices aux investissements dans les technologies d'atténuation et d'utilisation des terres à grande échelle, avec des activités dans les domaines suivants: solutions d'accès à l'énergie bas carbone, énergies renouvelables, bâtiments, technologies économes en énergie, la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts. <https://www.greenclimate.fund/-/united-nations-development-programme?inheritRedirect=true&redirect=%2Fhow-we-work%2Ftools%2Fentity-directory>

L'Agence Française de Développement (AFD)

L'AFD est une institution financière publique française, créée il y a plusieurs décennies. Le mandat de l'AFD est de contribuer au développement social et économique par une croissance durable et inclusive, en améliorant les moyens de subsistance et la gestion des ressources naturelles. Avec des opérations dans plus de 90 pays en développement dans toutes les régions, y compris les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, l'AFD participe activement aux mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dans tous les secteurs. L'AFD a réalisé des projets et des programmes dans

les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, les transports publics, la gestion des risques de catastrophes dans les zones urbaines et la gestion des ressources hydriques, l'amélioration des moyens de subsistance et du bien-être : <https://www.greenclimate.fund/-/agence-francaise-de-developpement?inheritRedirect=true&redirect=%2Fhow-we-work%2Ftools%2Fentity-directory>

Le Fonds International de Développement Agricole (FIDA)

Le FIDA est une organisation internationale dont l'objectif est d'améliorer le développement agricole et les moyens de subsistance dans les pays en développement. Ses projets et programmes sont menés dans des régions éloignées et fragiles sur le plan écologique, notamment les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. Le FIDA aide les groupes vulnérables tels que les petits exploi-

tants, les éleveurs, les forestiers, les pêcheurs et les petits entrepreneurs des zones rurales en leur fournissant, entre autres, l'information météorologique, la préparation aux catastrophes, l'apprentissage social, le transfert de technologie et l'amélioration de la résilience climatique des systèmes agricoles ruraux. <https://www.greenclimate.fund/-/international-fund-for-agricultural-development?inheritRedirect=true&redirect=%2Fhow-we-work%2Ftools%2Fentity-directory>

Les Autres Mécanismes Externes des Finances Climatiques

- Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) ;
- L'Alliance Mondiale contre le Changement climatique de l'UE (GCCA) ;
- L'Adapt'Action de l'AFD ;
- L'initiative internationale pour le climat en Allemagne-IKI ;
- Le Fonds International pour le Climat du Royaume-Uni (ICF) ;
- L'initiative internationale sur la forêt et le climat de la Norvège – NICFI ;
- Le Programme de valorisation à grande échelle des énergies renouvelables dans les pays à faible revenu (SREP) de la SCF ;
- La « NAMA Facility » du Royaume Uni et de l'Allemagne.
- Le Programme Pilote pour la Résistance aux Chocs Climatiques (PPCC) de la SCF ;

8.3. Ressources Novatrices

La recherche de financements innovants à travers le partenariat public-privé pourrait être initiée et poursuivie. Le partenariat Guinée-bailleurs de fonds fait appel à de nouvelles sources de financements dits « financements novateurs », un autre axe non moins important de mobilisation des ressources complémentaires pour la lutte contre le chan-

gement climatique et la protection de l'environnement. Les mécanismes de financements novateurs sont :

Le Paiement des Services Écosystémiques (PSE)

Les écosystèmes naturels produisent une grande variété de services environnementaux comme la séquestration

de carbone des forêts, la régulation de la quantité et de la qualité de l'eau provenant des bassins versants, la beauté pittoresque et la biodiversité, etc. Ils jouent un rôle essentiel voire incontournable dans l'économie nationale et locale du pays, à travers la fourniture de divers biens et services. Le principe de base du paiement des services écosystémiques est

que ceux qui fournissent des services environnementaux devraient être récompensés pour l'avoir fait. Ceci signifie que des mécanismes peuvent être mis en place pour transférer les récompenses de ceux qui bénéficient des services environnementaux à ceux qui les gèrent. Ce type de mécanisme n'est pas encore utilisé en Guinée et mériterait d'être étudié plus précisément pour en faire usage au profit du climat, de la biodiversité et de l'environnement.

Les fonds REDD+

Il s'agit des programmes sur la réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts dans les pays en développement y compris la conservation des forêts, la gestion durable des forêts et les activités qui augmentent les puits de carbone tel que le reboisement et les générations naturelles. Les programmes et les fonds REDD+ sont : le programme ONU-REDD, FCPF de la Banque Mondiale, IKI, NICFI etc .

Le Mécanisme de compensation

Des taxes sont prélevées pour les projets d'exploitation des mines et carrières, mais les montants prélevés ne sont pas toujours affectés pour la restauration. Toutefois, depuis la promulgation du dernier Code Minier en 2013, des efforts importants ont été fournis par la Guinée pour la restauration et la protection de l'environnement à partir des compensations minières. Ainsi, celles-ci interviennent à ce jour dans la création et la gestion d'aires protégées (Ex : AP de Koukoutamba pour la protection des chim-

panzés). Mais surtout, le Gouvernement Guinéen a décidé, en créant l'ANAFIC, de l'affectation de 5% des revenus miniers au développement communautaire. Ceci est une démarche à encourager de manière significative.

L'on relève aussi les taxes « carbone » sur l'importation de vieux véhicules mais qui ne sont pas encore implémentées pour l'atténuation des effets néfastes des changements climatiques.

Les Financements liés à l'allègement de la dette

Les financements liés à l'allègement de la dette pourraient être un des mécanismes de financements novateurs potentiels à étudier pour l'opérationnalisation de la stratégie National sur le Changement climatiques (SNCC).

La Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)

La Responsabilité Sociale des Entreprises est la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable. A plus large échelle, le mécanisme de compensation fait appel à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) qui demande à ce que les entreprises de toutes les branches économiques concèdent une partie de leurs bénéfices à l'amélioration des conditions de vie dans les territoires avoisinants, afin de garantir la durabilité de leurs activités. La démarche consiste pour les entreprises à prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux de leur activité pour adopter les meilleures pratiques possibles et contri-

buer ainsi à l'amélioration de la société et à la protection de l'environnement. La RSE permet d'associer logique économique, responsabilité sociale et éco-responsabilité.

Il s'agit, pour la Guinée, d'encourager ce mécanisme de RSE, et de l'élargir également à tous les autres secteurs de l'industrie dont le tissu devient de plus en plus important.

La réduction ou la suppression des subventions néfastes pour l'environnement

La Guinée peut accroître les ressources en réduisant ou en supprimant les subventions néfastes à l'environnement notamment en faveur de l'agriculture. La solution de lutte contre les pollutions générées par les engrais chimiques pourrait être le développement de l'agriculture biologique dans une perspective d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques.

Le Mécanisme de Développement Propre (MDP) pour la compensation du carbone forestier

Le marché des crédits carbone de la sylviculture tropicale et subtropicale offre une grande opportunité pour traiter la déforestation dans les pays, tout en générant des ressources pour la gestion forestière ainsi qu'un investissement dans le développement durable dans les zones rurales.

L'engagement du Secteur Privé

Les investissements privés jouent un rôle clé dans la lutte contre les effets néfastes du changement climatique dans le pays et peuvent apporter une contri-

bution significative dans le domaine de l'atténuation. Le rôle central de ce secteur privé serait dans la mobilisation des ressources (y compris sur le plan intérieur) et dans l'avancement de l'innovation. Par conséquent, il est important de développer des méca-

nismes financiers novateurs en vue de mobiliser la finance privée. Dans ce contexte, des partenariats publics-privés sont des mécanismes de financement efficaces des activités d'adaptation et d'atténuation de la SNCC.

DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET SUIVI EVALUATION

9.1. Cadre Institutionnel de Mise en Œuvre

Pour assurer une meilleure gouvernance dans le domaine du changement climatique, un cadre institutionnel opérationnel et efficace doit être mis en place, capable d'assurer le portage politique, l'animation technique, le secrétariat et le suivi-évaluation. Les catégories d'acteurs impliqués comprennent essentiellement les acteurs étatiques (tous les ministères), les acteurs de la société civile, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers. Sur la base des recommandations des par-

ties prenantes, la structure ci-dessous a été proposée afin de permettre à la Guinée de mieux réagir aux effets du changement climatique. Toutefois les partenaires techniques et financiers interagiront entre les niveaux politique, technique et opérationnel.

Secrétariat Exécutif de la Plateforme (Niveau Politique)

Le portage politique de la Stratégie nationale sur le changement climatique sera

assuré par la Primature. D'autres Ministères sectoriels seront également impliqués dont le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts, le Ministère des Transports (Services de Météorologie), le Ministère de l'Agriculture, le Ministère des Hydrocarbures, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère du Budget et Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, le Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime (MPAEM), le Ministère des Mines et de la Géologie (MMG).

Attributions

Sous la coordination de la Primature, le Secrétariat exécutif de la plateforme aura des tâches ci-après :

- Donner les orientations politiques claires de mise en œuvre de la SNCC ;
- Organiser des réunions périodiques de concertation pour orienter les actions gouvernementales vers l'atteinte des objectifs des axes stratégiques de la SNCC ;
- Développer les relations de partenariat avec les partenaires techniques et financiers pour la mobilisation des fonds et l'opérationnalisation de la stratégie ;
- Veiller à l'application des engagements internationaux en matière de changement climatique en relation avec la Contribution Déterminée au niveau National, la Communication Nationale sur le CC, le PNDES, la vision Guinée 2040 et l'Agenda de l'Union Africaine 2063 ;
- Appuyer la formulation de plans d'adaptation sectoriels relatifs au changement climatique;
- Assurer l'intégration du Changement climatique dans les politiques, plans, programmes et projets de développement sectoriels;
- Amener les décideurs à s'impliquer davantage dans la mobilisation des moyens nécessaires à la réalisation des objectifs de la stratégie ;
- Faire de la stratégie nationale du CC une opportunité de renforcer la gouvernance;
- Faire de la stratégie une opportunité de rendre le développement économique et social sobre en carbone et résilient aux impacts de changement climatique.
- Initier des politiques adéquates d'adaptation aux conséquences néfastes des changements climatiques et d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre en Guinée.

Plateforme de Concertation sur le Changement Climatique - PCCC (Niveau Technique)

La plateforme comprend tous les Ministères sectoriels, les organisations de la société civile, le secteur privé, les Points focaux de Conventions internationales. Il s'agira concrètement des Ministères en charge de l'Environnement, de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, de l'Enseignement Technique de la Formation professionnelle, de l'Emploi et du Travail, de l'Agriculture, des Mines et de la Géologie, de l'Energie, de l'Hydraulique et de l'Assainissement, de l'Industrie et des PME, la Ville, de l'Aménagement du

Territoire, de l'Action sociale, de la promotion féminine et de l'Enfance, des Travaux publics, des Investissements et du partenariat public-privé, de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, des Transports, des Hydrocarbures, de la sécurité, des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Economie maritime, de l'Elevage, de la Santé et de l'hygiène publique, de la Jeunesse, du Tourisme et de l'hôtellerie, de l'Enseignement pré-universitaire et de l'alphabétisation, de la défense nationale.

En outre, interviendront de façon synergique les acteurs de la Société civile, le secteur privé, les Points focaux de Convention internationales.

Sous la Coordination du Ministère en charge de l'Environnement, la PCC aura pour rôles :

- D'initier des réunions techniques pluri-acteurs à chaque fois que de besoin
- D'établir une feuille de route pour la mise en œuvre de la SNCC par les différents acteurs concernés ;
- De suivre la mise en œuvre des actions prioritaires issues des axes stratégiques de la SNCC ;
- De renforcer la collaboration intersectorielle et promouvoir un partenariat fécond entre les acteurs dans le cadre de la SNCC ;
- Appuyer la recherche de financement pour la mise en œuvre des plans d'actions des options déployés dans la SNCC
- De concevoir des projets de recherche de financements ;
- De promouvoir le renforcement de capacités techniques et managériales des acteurs et institutions impliqués ;
- De faire de la plateforme CC, un espace de concertation et de consultation permanente ;
- Créer en sein un comité interministériel de négociateurs et les former en ce sens.
- De mobiliser l'expertise nationale en matière de changements climatiques en vue d'une participation nationale efficace ;
- D'informer et sensibiliser les cadres techniques, les secteurs public et privé aux questions de changement climatique et de promouvoir l'éducation environnementale ;
- De sensibiliser les décideurs à tous les échelons sur la nécessité de la prise en compte des questions de changement climatique dans les plans et programmes de développement socio-économique du pays ;
- D'aider à la mise en œuvre de la Convention sur les changements climatiques et des textes connexes en Guinée ;
- De promouvoir l'utilisation des informations et données climatiques dans les plans et programmes de développement socioéconomique du pays.

- Développer l'information et la communication sur l'Accord de Paris et la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) ;
- Sensibiliser tous les sectoriels publics et privés, les associations professionnelles pour prendre part aux échanges sur l'Accord de Paris et à la mise en œuvre de la CDN ;
- Organiser des panels d'échanges, de dialogue et de communication sur des thématiques pendant les préparatifs de la session de la Conférence des Parties (CdP) de la CCNUCC et de participer à la restitution nationale après la CdP ;
- Procéder à la révision de la CDN à chaque fois que cela est nécessaire ;
- Préparer la Conférence des Parties en mettant à contribution tous les sectoriels, et établir un programme d'intervention par thématique pour la CdP ;
- S'assurer du bon déroulement de tous les projets CDN quel que soit le partenaire Technique et Financier en coordonnant et en vous suivant la mise en œuvre opérationnelle et effective des activités y afférentes.

Secrétariat (MEEF-PFCC)

Le secrétariat sera assuré par le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts à travers le Point Focal Changement Climatique. Le PFCC aura pour rôles :

- D'assurer le secrétariat permanent ;
- D'adresser des courriers aux différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la SNCC ;
- De dresser les procès-verbaux des différentes réunions de concertation ;
- De partager les informations avec les différents acteurs sur les activités planifiées dans le cadre de la SNCC ;
- D'informer l'autorité ministérielle en charge de l'environnement sur l'évolution des activités du CCC de la plateforme CC et de la Cellule de Suivi-évaluation.

Le financement des rencontres de la PCC et CCC sera assuré au niveau national par :

- **FECN (MEEF)**
- **BND (MB, MEF, MPC)**
- **ANAFIC (MATD)**

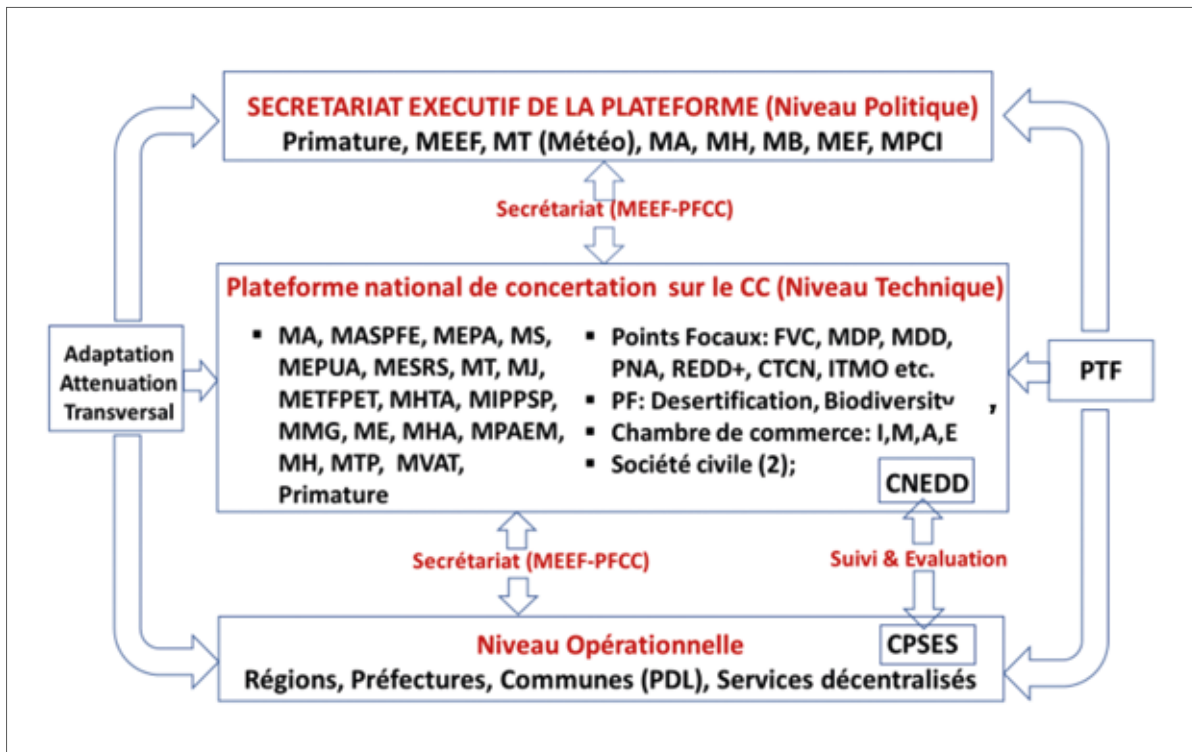


Figure 21: Le cadre institutionnel de la mise en œuvre de la stratégie

9.2. Cadre de Suivi-Évaluation

La mise en œuvre, ainsi que le suivi et l'évaluation de la stratégie, seront alignés sur la vision 2040, comme illustré dans la figure ci-dessous

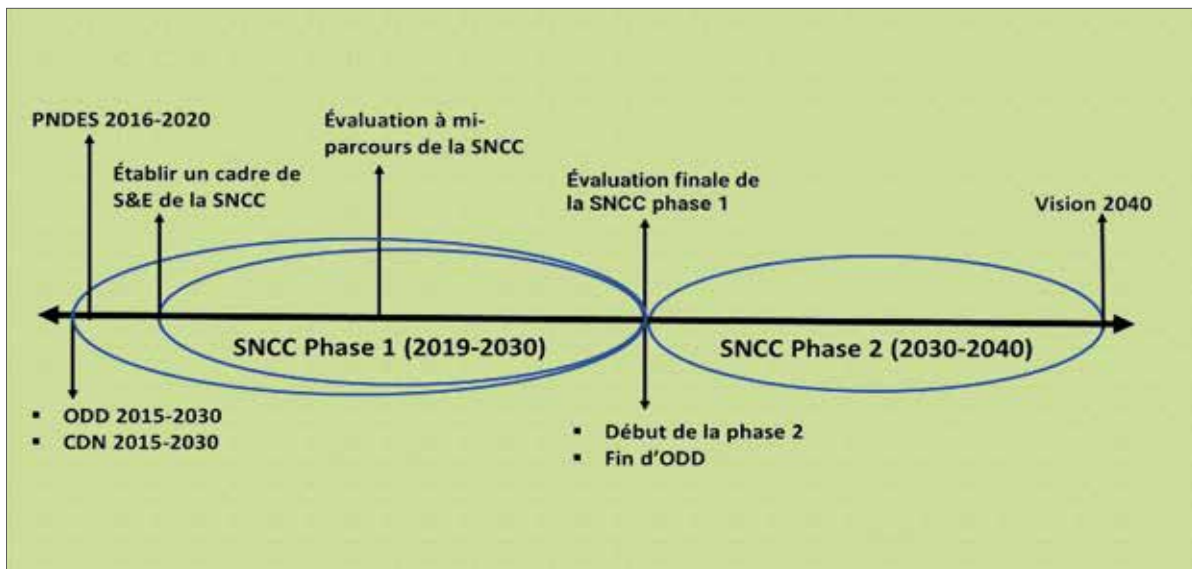


Figure 22: Le cadre de suivi-évaluation de la stratégie (SNCC)

La Cellule de Suivi-évaluation de la SNCC sera placée sous l'autorité du MEEF. Elle est coordonnée par le Conseil National du Développement Durable (CNDD) et appuyée par les Directions régionales et les Comités préfectoraux de suivi environnemental et social (CPSES), mis en place dans les 33 préfectures.

Le rôle de coordination assuré par le CNDD consiste à :

- Elaborer les Termes de référence des missions de suivi - évaluation de la SNCC ;
- Evaluer la mise en œuvre de la SNCC ;
- Intégrer les orientations contenues dans les rapports du Secrétariat Exécutif de la Plateforme et de la PFCC dans les directives des missions de terrain ;
- Rendre compte à la PFCC sur les résultats des missions de suivi-évaluation ;
- Prioriser l'évaluation de la mise en œuvre des options d'adaptation et d'atténuation au CC ;
- Analyser de manière objective les rapports de la PFCC et des CPSES ;
- Appuyer la recherche de financements pour le renforcement de capacités du Conseil National du Développement Durable et des CPSES en suivi-évaluation de la SNCC.

Sous la coordination du Conseil National du Développement Durable, les CPSES et les Directions régionales auront pour rôles :

- De veiller à la mise en œuvre de la SNCC au niveau local ;
- De participer aux formations sur le suivi-évaluation des options d'adaptation et d'atténuation ;
- De fournir des rapports périodiques sur le niveau de mise en œuvre des actions prioritaires des axes stratégiques au niveau local.

BIBLIOGRAPHIE

ACAPS, 2015. Guinée : Profil du pays. Disponible en ligne:

<https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/p-acaps-profil-du-pays-guinee-11-mars-2015.pdf>

Atkins International, 2007. Rapport Final sur le Profil environnemental de la Guinée. Atkins International.

AGRYHMET 2005. Suivi des tendances de l'occupation / utilisation du sol en Guinée pour l'amélioration de la gestion des ressources naturelles. République de la Guinée.

Banque Mondiale, 2006. Coastal, Marine and Biodiversity Management. Banque Mondiale, Washington DC, Etats Unie.

Banque Mondiale, 2014. Economie de la Guinée. Banque Mondiale. Washington DC, United States of America.

CPDN 2015. Contribution Prévues Déterminées au Niveau National (CPDN) au titre de la Convention des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC). République de Guinée.

DAES, 2019. Histoire de la population de la Guinée. Le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies.

Department of Energy (2019). ESGF@DOE/LLNL. Retrieved from: <https://esgf-node.llnl.gov/projects/esgf-llnl/>

Detlef, P. V. V., Jae, E., Mikiko, K., Keywan, R., Allison, T., Kathy, H., George, C. H., Tom, K., Volker, K., Jean-Francois, L., Toshihiko, M., Malte, M., Nebojsa, N. & Steven J. S. & Steven, K. R. (2011). The representative concentration pathways: an overview. *Climate Change*, 109:5–31.

DIAWARA, 2001. Etude prospective du secteur forestier en Afrique – République de la Guinée.

Dème, M. 2018 : Contribution du secteur des pêches à l'économie guinéenne et élaboration d'un cadre d'indicateurs clés pour le suivi annuel, PRAO - Guinée

Diané, M. F. 2017. Incidences des activités anthropiques sur les stocks de carbone dans la forêt classée de Kouradi à Kindia, 82pages, Thèse de Master au CERE, Université de Conakry.

FAO, 2004. Portail d'information sur l'état de la terre, des ressources en eau et la nutrition des plantes de la Guinée. FAO, Rome, Italie.

FAO, 2005. Profil de la pêche en Guinée. FAO, Rome, Italie.

GIEC (Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat) 2007. Changement climatique : Quatrième rapport d'évaluation.

IPCC, 2014. Climate Change 2014: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Intergovernmental Panel on Climate Change, Chapter 22, Africa (P20). Fifth assessment report (5AR).

Le Quéré, C., Andrew, R. M., Friedlingstein, P., Sitch, S., Hauck, J., Pongratz, J., Pickers, P. A., Korsbakken, J. I., Peters, G. P., Canadell, J. G., Arneeth, A., Arora, V. K., Barbero, L., Bastos, A., Bopp, L., Chevallier, F., Chini, L. P., Ciais, P., Doney, S. C., Gkritzalis, T., Goll, D. S., Harris, I., Haverd, V., Hoffman, F. M., Hoppema, M., Houghton, R. A., Hurtt, G., Ilyina, T., Jain, A. K., Johannessen, T., Jones, C. D., Kato, E., Keeling, R. F., Goldewijk, K. K., Landschützer, P., Lefèvre, N., Lienert, S., Liu, Z., Lombardozi, D., Metz, N., Munro, D. R., Nabel, J. E. M. S., Nakaoka, S.-I., Neill, C., Olsen,

A., Ono, T., Patra, P., Peregon, A., Peters, W., Peylin, P., Pfeil, B., Pierrot, D., Poulter, B., Rehder, G., Resplandy, L., Robertson, E., Rocher, M., Rödenbeck, C., Schuster, U., Schwinger, J., Séférian, R., Skjelvan, I., Steinhoff, T., Sutton, A., Tans, P. P., Tian, H., Tilbrook, B., Tubiello, F. N., van der Laan-Luijkx, I. T., van der Werf, G. R., Viovy, N., Walker, A. P., Wiltshire, A. J., Wright, R., Zaehle, S., and Zheng, B.: Global Carbon Budget 2018, Earth Syst. Sci. Data, 10, 2141-2194, <https://doi.org/10.5194/essd-10-2141-2018>, 2018.

Lobell et al, 2011. “Nonlinear heat effects on African maize as evidenced by historical yield trials”. Available online at: <http://www.nature.com/nclimate/journal/v1/n1/full/nclimate1043.html>

MAEF, 2006. Programme d’Action National de Lutte Contre la Désertification. République de la Guinée.

MMG, 2017. Déclaration de Politique Minière de la République de Guinée. Conakry, Guinée.

MSHP et MEEF 2013. Plan d’action national d’adaptation de la santé publique au changement climatique. Ministère de la Santé et de l’Hygiène Publique (MSHP) & Ministère de l’Environnement, des Eaux et Forêts (MEEF), Conakry, Guinée

PANA, 2007. Plan d’Action National d’Adaptation aux changements climatique. Ministère de l’Agriculture, de l’Elevage, de l’Environnement, des Eaux et Forêts, UNFCC, GEF, PNUD, Conakry, Guinée.

PNDES, 2017. Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), Volume1, Document principal, Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, République de Guinée février 2017.

Pruneau D, Demers M et Khattabi A, 2008. Éduquer et communiquer en matière de changement climatique : défis et possibilités. Vertigo 8 :2.

Rapport National sur l'état de l'environnement, 2017. Rapport National sur l'état de l'environnement Guinéen. Version provisoire, Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts 235pges Conakry, République de Guinée.

SCN 2018. Seconde Communication Nationale (SCN) à la Convention Cadre des Nations-Unies sur le Changement Climatique, MEEF - Conakry, République de Guinée.

République de Guinée, 2000. Communication Nationale Initial (CNI) à la Convention Cadre des Nations-Unies sur le Changement Climatique - Conakry, République de Guinée.

UNDP, 2011. Economie de l’Afrique Central. Programme des Nation Unies Pour le Développement. Dakar, Sénégal.

WIKIPEDIA, 2019. Profile de la Guinée. <https://fr.wikipedia.org/wiki/Guinée#Climat>

ÉLABORÉ ET ÉDITÉ AVEC L'APPUI DU PNUD



